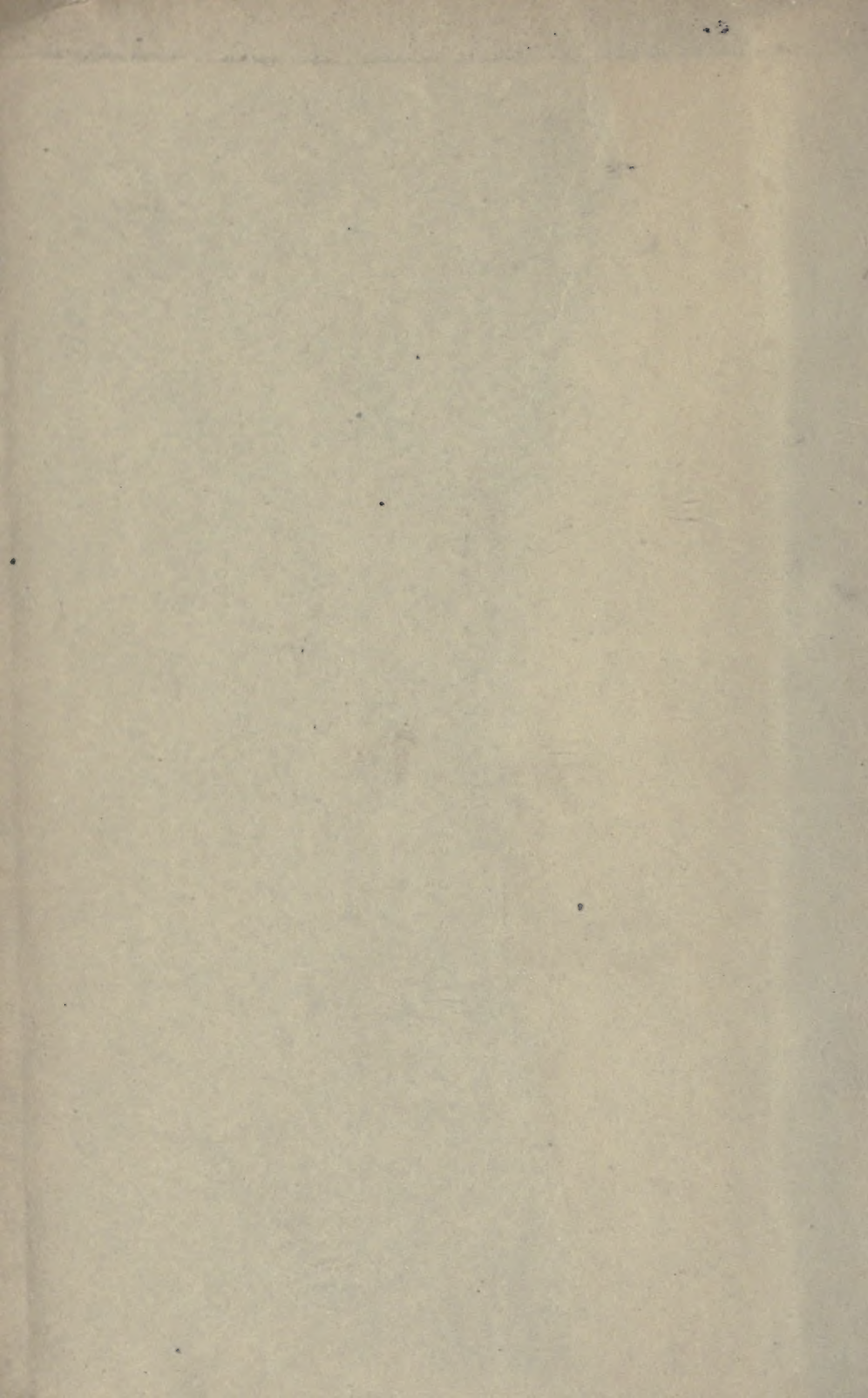




3 1761 04621928 3

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY



BINDING LIST MAY 15 1921

19

LAURIER

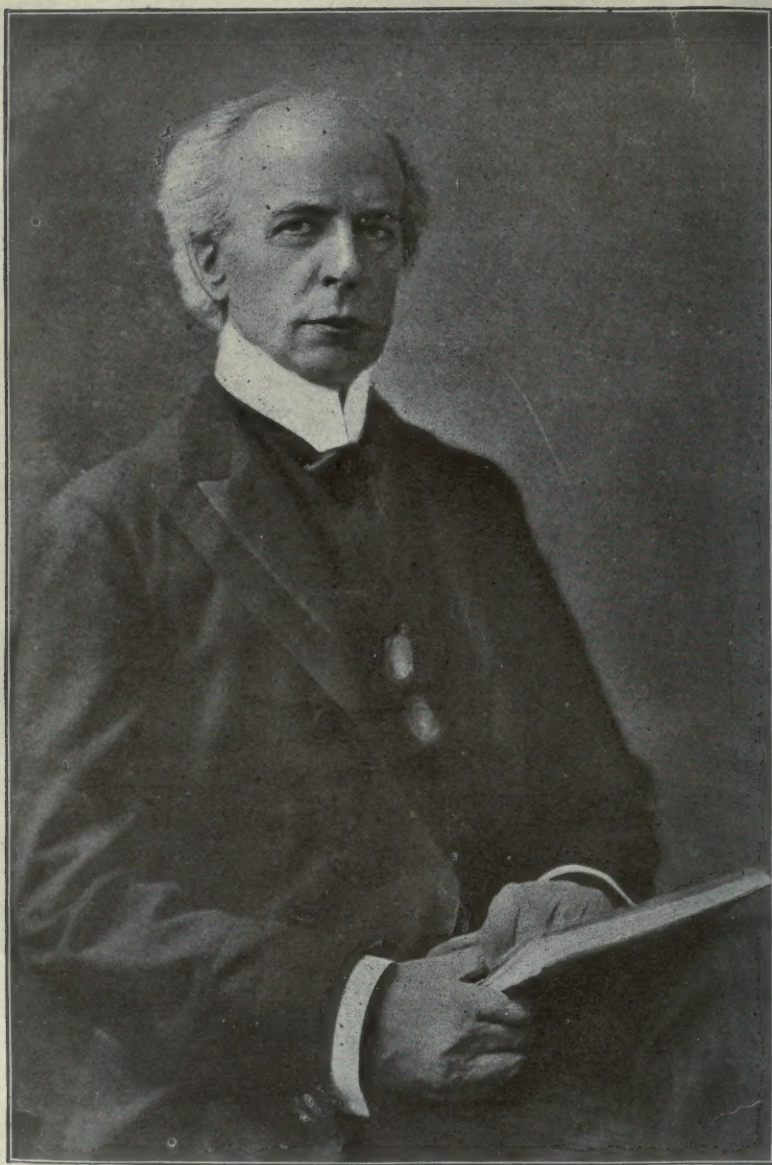
ALFRED WATSON & SONS
NEW YORK

L A U R I E R

TOUS DROITS RESERVES
OTTAWA 1919

1888

frontispiece

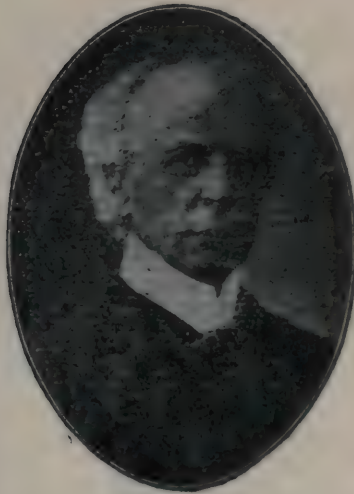


Sir Wilfrid Laurier

L.-O. DAVID

LAURIER

(SA VIE — SES OEUVRES)



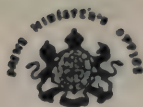
1919

“L’ECLAIREUR”, Limitée

EDITEURS.

BEAUCEVILLE, Que.

161355
28/4/21



Mars 21. 1905.

Mon cher David.

Je n'ai pas
eu de ton ouvrage;
j'aurais pu que j'en
existe aijt, qu'il
sera sympathique. La
meille amitiè exagiera
se peu de minute que
ce puis avoir. « dimi-
nura les défauts
que j'ai certainement
Direste, personne
ne me connaît mieux

que toi. Personne ne
sait mieux que toi,
que la pensée dominante
de ma vie, a été d'har-
moniser les différents
éléments dont se compose
notre pays. Je ne saurais
dire encore que j'eus
réussi autant que
je l'aurais voulu, autant
que je l'aurais espéré,
mais la pensée est vraie
& elle finira par
triumpher.

Sujets très à toi,
Miguel Amador

AVANT-PROPOS

J'ai beaucoup écrit, depuis cinquante ans, sur l'illustre défunt dont la mort a fait au coeur de la patrie une plaie qui saigne encore. Depuis le jour où, en 1871, je faisais dans l'Opinion publique l'éloge du discours qu'il venait de prononcer à la Chambre provinciale, je n'ai cessé de croire à sa haute destinée et de la signaler à la confiance de ses compatriotes. J'ai cru que l'amitié et l'intérêt national me faisaient un devoir de clore mon oeuvre en écrivant une biographie, aussi complète que possible, de celui que j'ai tant aimé et admiré.

Aux amis du défunt, à tous les Canadiens, j'offre l'hommage de ce livre, avec l'espoir qu'il contribuera à conserver le souvenir d'un homme qui a jeté un si grand éclat sur ses compatriotes, sur son pays tout entier.

L.-O. DAVID.

Préface de la première édition ⁽¹⁾

Mon cher sénateur,

Vous avez eu, dans vos plus jeunes années, l'idée patriotique de rappeler (j'allais dire de chanter tellement leurs hauts faits confinent à l'héroïsme) à vos contemporains, qui les connaissaient peu ou mal, les mérites de Papineau, LaFontaine, Morin et Nelson ; vous avez consacré à la mémoire des plus pures et des plus méritantes gloires nationales les plus belles pages de votre oeuvre littéraire. En plaçant ainsi dans votre galerie de portraits celui de sir Wilfrid Laurier, vous avez complété votre noble tâche.

Il vous appartenait plus qu'à tout autre — car ici votre labeur répondait à une admiration affectueuse — de suivre, étape par étape, la carrière de l'homme éminent qui préside aujourd'hui aux destinées du Canada, de décrire cette étonnante ascension humaine qui a conduit, par la seule poussée de la valeur personnelle, un enfant de la paroisse de Saint-Lin au sommet de notre politique et de ce point, à la demeure royale de Windsor, puis à l'Elysée. C'est alors (en 1897 et en 1902), qu'il vint en contact avec quelques-uns des hommes les plus marquants de l'Europe, avec lesquels il se trouva intellectuellement sur un pied d'égalité. Cette carrière étonnante — qui semble tenir du roman si l'on se rend compte du chemin parcouru et semé de tant d'obstacles — présente une longue série d'efforts constants dirigés vers le même objet. Laurier ne fut jamais un de ces hommes qui, grisés par l'encens trop souvent brûlé autour d'une renommée naissante, s'endorment sur un premier succès. Hélas ! combien n'avons-nous pas vu de ces heureux débatants qui ont pris les fleurs du talent pour des fruits et n'ont rien moissonné à l'automne de leur existence ! Personne n'est entré avec

(1) En 1905, l'auteur publiait une biographie de Laurier qui reçut le meilleur accueil du public et dont on retrouvera plusieurs pages révisées, dans cet ouvrage.

plus d'éclat dans l'arène de la lutte pour la vie. Les coups de clairon sonnés autour de son nom dans toute la presse, lorsqu'il prit la parole pour la première fois à la Chambre d'Assemblée de Québec (en 1871), ne l'étourdirent pas ; mais ils lui servirent d'encouragement. Désormais, le sort en est jeté pour lui ; une vocation irrésistible l'appelle ; les séductions de la vie publique le fascinent. Cette carrière, où les déceptions sont si fréquentes, le captive et le hante sans cesse. Ne le blâmons point, car l'ambition de gouverner son pays est la marque d'un esprit élevé. ✓

La grande figure de sir Wilfrid Laurier apparaît en un puissant relief dans votre beau travail qui vous méritera, en tenant compte de votre oeuvre passée, le titre de Plutarque canadien. C'est dans vos pages écrites sous l'empire d'une haute inspiration, qu'on voit notre compatriote sous les traits d'un homme d'Etat d'une envergure plus que coloniale. Jamais cette prééminence ne m'a autant frappé que lorsque je me trouvais, en même temps que sir Wilfrid (1902) en Europe, où partout, en Angleterre comme à Paris, en Belgique comme en Allemagne, son nom se prononçait couramment à côté de ceux de Salisbury, Balfour, Waldeck-Rousseau et de Delcassé. Jamais, je ne vis d'une façon plus sensible qu'à cette époque, qu'il était de ces individualités qui, par don de nature, possèdent un ascendant sur le peuple. C'était à l'exposition de Lille qu'il était allé visiter. Dès qu'il parut devant la foule, un frémissement passa à travers ses rangs comme une commotion électrique qui la mit sous sa domination. Elle se sentit en présence "d'un pasteur de peuples", comme dit Homère, et comprit d'instinct que Laurier n'avait pas besoin d'être quelque chose pour être quelqu'un. Aussi, lorsqu'il prit la parole, l'enthousiasme de ses auditeurs se traduisit en une ovation délirante. On prétend que la démocratie, niveleuse par nature, s'écarte des grands talents et s'en détourne. Laurier a fait mentir en cette circonstance ce dire qui n'est exact qu'en présence des personnalités incomplètes auxquelles manque le feu sacré, communicatif du magnétisme. La démocratie — au moins la nôtre qui n'a pas été gâtée — va tout naturellement aux grandes individualités et semble avoir soif d'aimer et d'admirer.

Dans la continuité de notre oeuvre gouvernementale, votre héros se montre bien de la lignée de nos grands parlementaires. Cartier, MacDonald, MacKenzie, ont manoeuvré sous ses yeux, et ces grands

ministres revivent, pour ainsi dire, en lui. Il sied à un leader de la Chambre des Communes d'imprimer aux débats une tenue qui impose, une dignité conforme aux intérêts dont elle est chargée. Il lui sied encore de modérer l'ardeur de ses partisans trop portés à provoquer l'opposition, de traiter celle-ci avec générosité et de donner toute la latitude possible à ses adversaires en laissant cependant planer au-dessus de leur tête la menace du "*quos ego*" lorsque les flots tumultueux de leur éloquence tournent à la tempête. Voilà ce que sir Wilfrid Laurier comprend et pratique admirablement, tenant en balance les droits de ses amis et les privilèges de légitime critique de l'opposition, privilèges qu'il a appris à connaître durant les longues années qu'il a passées à la gauche du *Speaker*. Il représente donc chez nous la véritable tradition parlementaire. Il est devenu le continuateur de Cartier, de MacKenzie, de MacDonald, avec certaines nuances que la différence de caractère et d'aptitudes imprime à la superficie des formes. Il est le trait d'union, la transition entre le passé et l'avenir, formant à son école ceux ou celui sur les épaules duquel tombera le plus tard possible son manteau de généralissime.

N'est-ce pas une curieuse coïncidence à noter en ce moment, que ce sont deux hommes politiques canadiens-français qui ont mis le couronnement à l'entreprise de la Confédération des provinces britanniques ? En 1870, Cartier présentait à la Chambre des Communes, sous forme de projet de loi, la constitution du Manitoba. L'année suivante, c'est la Colombie qui entrait dans l'union sous ses auspices. Aujourd'hui, sir Wilfrid Laurier donne l'existence provinciale aux Territoires du Nord-Ouest. Dans le même ordre d'idées, il n'est pas hors de propos de rappeler, un an après la sanction de la charte du G.T.P., que c'est Cartier qui a fait voter (1872), par le Parlement, le premier projet de loi du Pacifique Canadien.

En retraçant dans quelques pages émues la carrière de notre premier ministre, vous avez mis à votre crédit une nouvelle oeuvre patriotique dont tous vos concitoyens vous sauront gré ; lorsqu'il s'agit d'une personnalité comme celle de sir Wilfrid, les sentiments de parti s'abolissent spontanément et s'absorbent dans l'orgueil national. Ses adversaires, en le combattant, doivent se dire, comme les tories d'Angleterre en face de Palmerston : "Nous le combattons, mais nous en sommes

fiers." Quant à moi, mon cher sénateur, faisant abstraction de toute appréciation politique, je vous félicite d'avoir rempli dignement votre tâche en burinant pour la postérité une des figures les plus sympathiques dont notre race ait droit de s'enorgueillir.

A.-D. DE CELLES.



WILFRID LAURIER

A dix lieues de Montréal, au nord du Saint-Laurent, dans une humble et modeste maison du village de Saint-Lin, naissait, le 20 novembre 1841, un enfant appelé à de hautes destinées.

Il fut baptisé sous le nom de Wilfrid Laurier. Son père, Carolus Laurier, était arpenteur ; il vivait gaiement, avait beaucoup d'amis et pratiquait peu l'économie ; c'était un homme intelligent, de belle taille, à l'air énergique.

Le grand-père avait un talent inné pour les mathématiques, la géométrie, pour toutes les sciences exactes.

La famille était originaire de l'Angevinois, aujourd'hui département de la Charente. Elle vint au Canada vers l'an 1660 et s'établit à l'Île Jésus, d'où elle se rendit à Lachenaie et de là à Saint-Lin.

La mère, Marcelle Martineau, était une femme à l'esprit délicat et artistique, qui prenait plaisir à faire des dessins et des ouvrages de fantaisie, que les voisins admiraient. Elle était parente de la mère de notre poète national, Fréchette, laquelle était aussi une demoiselle Martineau.

Laurier et Fréchette appartiennent donc par le côté maternel à la même famille. Ce n'est pas étonnant : l'éloquence et la poésie sont proches parentes.

Laurier eut le malheur de perdre sa mère lorsqu'il n'avait que quatre ans, mais son père se remaria et lui donna une belle-mère, qui fut pour lui une excellente, une vraie mère.

Son enfance n'offre rien de particulier, si ce n'est qu'on le remarquait pour sa bonne tenue, ses jolies manières et l'aménité de son caractère. Lorsque les bonnes femmes du village le voyaient passer, elles disaient : "Tiens, voici le petit monsieur qui passe." Elles ne se doutaient pas que ce petit monsieur illustrerait non seulement le lieu de sa naissance, mais le pays tout entier.

Avant de le mettre au collège, son père eut la bonne pensée de l'envoyer apprendre l'anglais dans une école de New-Glasgow et de le confier à une famille écossaise. C'est là qu'il acquit les premiers rudiments de la langue qui devait tant contribuer à ses succès. Il parlait souvent avec sympathie des familles écossaises qu'il avait connues à New-Glasgow et de son professeur, Sandy Maclean.

A l'école et au collège de l'Assomption, où il fit ses études, il se distingua par la facilité avec laquelle il apprenait tout, par un esprit vif, brillant, réfléchi et curieux, enclin à n'accepter que ce qu'il comprenait, par un talent de parole remarquable et par un caractère où la douceur n'excluait pas l'énergie ni un certain sentiment d'indépendance et de fierté de bon aloi.

Il était soumis et studieux, religieux même, mais sans enthousiasme, d'une façon modérée, sans



Résidence où naquit sir Wilfrid Laurier

entraînement. On pouvait prévoir dès lors que la modération, la réserve, la réflexion et le tact seraient quelques-unes des qualités principales de son caractère et de son esprit.

Mais deux choses avaient le pouvoir de le stimuler, de le faire sortir de sa réserve : la politique et la justice, les luttes du forum et du palais. Il viola plus d'une fois le règlement pour aller entendre les orateurs et les avocats célèbres de cette époque, lorsque par hasard ils allaient plaider ou pérorer dans le village de l'Assomption. Cet amour du discours et de la plaidoirie dessinait assez visiblement sa vocation, et ses préférences pour les orateurs libéraux indiquaient de quel côté il tendrait ses voiles.

Dans les dernières années de son cours classique, il se fit remarquer par des compositions et des discours qui déjà portaient la marque de son esprit délié, délicat, artistique et pondéré.

C'était l'orateur en vogue du collège.

Il n'eut pas besoin, comme tant d'autres, de se torturer l'esprit et la conscience pour connaître sa vocation. La nature de son esprit et de ses aspirations le portait naturellement vers le barreau.

Aussi, ses études classiques finies, il entra dans l'étude des MM. Laflamme, l'un des meilleurs bureaux d'avocats de l'époque, et suivit les cours de droit du collège McGill.

Il ne pouvait faire un meilleur choix.

Comme il lui était impossible de compter sur l'as-

sistance pécuniaire de son père, il se fit payer un salaire par ses patrons pour faire l'ouvrage de routine de leur bureau, et leur donna pleine et entière satisfaction. Ils n'avaient jamais eu de clerc plus assidu, plus intelligent, plus laborieux. Sa vie d'étudiant fut sage, modeste, studieuse et sobre. Il employait les loisirs que lui laissaient le bureau et l'université à lire, à étudier les lettres et l'éloquence. Dans les clubs politiques ou littéraires, comme au McGill, il brillait au premier rang et faisait admirer les premières lueurs d'une éloquence destinée à jeter plus tard tant d'éclat.

Sa bonne conduite, sa sobriété, sa modestie, son amour du travail et du devoir illustrèrent sa cléricature et fécondèrent les premières années de sa carrière. C'est une leçon et un exemple pour la jeunesse qui trop souvent, hélas ! compromet son avenir et gaspille dans des plaisirs énervants des forces précieuses, des talents pleins de promesses. Un trop grand nombre oublie que le succès et le bonheur futurs sont le résultat du travail patient et de la sagesse des premières années.

Combien de talents perdus, de carrières brisées par les habitudes d'intempérance et de paresse contractées au commencement de la vie !

Que d'épaves et de ruines lamentables on voit tous les jours ! Que d'étoiles se sont allumées au firmament de la patrie pour s'éteindre presque aussitôt !

Que sont-ils devenus tous ces hommes forts comme des chênes dont la tête dominait leur génération ? Ils sont tombés, ils sont presque tous disparus, quinze, vingt-cinq, trente ans trop tôt, par leur faute. Ce sont les faibles comme Laurier, faibles physiquement, mais forts moralement, qui ont survécu, parce qu'ils ont su se conserver. Ils assument une grande responsabilité ceux qui abrègent leur vie et meurent avant d'avoir donné à leurs familles, à la société tout ce qu'elles avaient le droit d'attendre de leur intelligence, de leurs talents.

Mais honneur à celui qui, ayant une santé faible, a le courage et l'énergie d'éviter tout ce qui peut l'amoinrir, de faire ce qui est nécessaire pour la conserver, la fortifier, et qui réussit à prolonger une existence précieuse pour les siens, pour la société !

En 1864, Wilfrid Laurier était admis au barreau après avoir obtenu le diplôme de docteur en droit, à l'université McGill.

Dès son début dans la vie, la raison, une raison froide et sage, contrôle ses paroles et ses actes. Un jour, il essaya de fumer et en fut malade, il dit : "Puisque fumer rend malade, c'est mauvais : je ne fumerai jamais", et il tint parole. Ayant vu un de ses amis enivré, il dit : "Puisque l'alcool produit de pareils résultats, je m'en abstiendrai", et il fut fidèle à sa promesse, se contentant de prendre parfois un verre de vin à son dîner.

Il commença à exercer sa profession en société

avec deux de ses jeunes amis, MM. Oscar Archambault et L. Desaulniers. Mais, faute de clientèle, la société ne dura pas longtemps.

Il y avait, à cette époque, à Montréal, un homme qui faisait beaucoup de bruit. Il était avocat, journaliste, bon écrivain, excellent orateur, actif, remuant, d'une énergie indomptable, mais d'une ambition démesurée qui finit par le perdre. C'était Médéric Lanctôt. Il venait de fonder, avec le concours d'un comité composé de jeunes conservateurs et libéraux, un journal populaire appelé "L'Union Nationale", afin de combattre le projet de confédération qui venait d'éclorre. Lanctôt, ne pouvant suffire à tout, avait besoin de quelqu'un pour prendre charge de son étude d'avocat, d'un jeune homme de talent.

Laurier, à qui il s'adressa, accepta cette charge.

C'est alors que je le connus et que j'appris à apprécier son intelligence et son caractère. Son bureau était voisin de celui où nous écrivions nos articles enflammés contre la Confédération ; nous le voyions tous les jours ; il passait et repassait au milieu de nous, calme, grave même, l'air mélancolique et maladif, mais toujours poli, affable, bienveillant. Nous avions pour lui un sentiment d'amitié mêlé de respect et de sympathie, car il nous semblait voir sur sa figure pâle et triste les ombres de la mort. Un jour il eut une hémorragie qui effraya ses amis. Le médecin, appelé pour lui donner des soins, dit à un ami : "Le pauvre garçon, il aura besoin de bien se soigner pour vivre dix ans."

Il souffrait déjà de cette maladie de poumons qui faillit plus d'une fois l'enlever à l'amitié de ses amis et aux espérances du pays.

C'est en grande partie dans l'intérêt de sa santé qu'il se décida, en 1866, à quitter la ville pour aller s'établir à Arthabaska et remplacer un homme dont le nom et les oeuvres faisaient l'admiration du pays. Cet homme, c'était Eric Dorion, surnommé l'"Enfant Terrible", le plus actif, le plus enthousiaste des membres de la grande famille qui a donné au pays l'ancien juge en chef Dorion et son frère Wilfrid.

Eric Dorion, après s'être fait remarquer dans le journalisme libéral, par des écrits d'une grande énergie en faveur de la colonisation, avait résolu, un jour, de mettre en pratique ses théories, de donner un bon exemple à ses compatriotes, en se faisant colon et défricheur. Il s'était dirigé vers ces fameux cantons de l'Est, qui semblaient fermés aux Canadiens-français ; il s'était enfoncé dans les forêts où prospèrent maintenant des paroisses et des villages nombreux, et avait jeté les fondements du village de l'Avenir. Non content de parler, il voulut écrire, et fonda "Le Défricheur", dont il avait fait un journal libéral, mais avant tout dévoué aux intérêts de la colonisation. Ses discours, ses écrits et ses exemples l'avaient rendu l'homme le plus populaire de cette région.

Lorsqu'il mourut, ce fut un deuil général ; les colons, les cultivateurs disaient qu'ils avaient perdu leur meilleur ami.

Il était difficile de remplacer un pareil homme. Laurier l'entreprit pourtant ; sa modestie ne l'empêchait pas de percevoir ce qu'il était capable de faire. Il se rendit à l'Avenir et de là à Arthabaska (Victoriaville) où il ouvrit un bureau d'avocat et entreprit la publication du "Défricheur". C'était le temps où la lutte entre le clergé et le parti libéral sévissait dans toute sa rigueur. Laurier entra dans la fournaise ardente de la polémique, et exprima, avec une franchise dangereuse, des opinions qui attirèrent sur son journal l'hostilité de l'évêque du diocèse, Mgr Laflèche, et du clergé en général.

Mgr Laflèche était un redoutable adversaire pour le parti libéral, qui portait depuis longtemps la responsabilité des écarts de plume et de langue des libéraux de 1848 et 1854.

Le "Défricheur", condamné, perdit ses abonnés, et Laurier fut obligé d'en discontinuer la publication. Il garda longtemps un souvenir amer des rigueurs de Mgr Laflèche.

Plus tard, afin de remplacer le "Défricheur", Laurier achetait en société avec les deux MM. Lavergne devenus, l'un juge de la Cour d'Appel et l'autre sénateur, et M. Beauchesne, l'"Union des Cantons de l'Est" qui n'a cessé depuis d'être libéral. Le fait que ce journal avait été fondé pour combattre et même détruire le "Défricheur", donne du piquant à cette conversion et l'air d'une revanche assez originale.

Son séjour à Victoriaville fut la période la plus

sombre de sa vie, car dans le moment où il avait tant besoin de santé pour se faire une clientèle, il tomba malade. Il connut alors les inquiétudes, les angoisses de l'homme de coeur qui manque d'argent pour les choses les plus nécessaires.

Pendant plusieurs semaines, ses amis craignirent de le perdre ; mais il finit par recouvrer la santé, et alla s'établir à Arthabaskaville.

Pendant sa cléricature à Montréal, il avait fait la connaissance d'une belle et bonne jeune fille, qui, pour l'attendre, avait refusé un mariage avantageux. Ayant appris, un jour, combien elle lui était restée fidèle et dévouée, il se rendit à Montréal, l'épousa le lendemain, repartit immédiatement après pour Arthabaska, et vint quelques semaines après chercher son épouse. Les circonstances donnèrent à ce mariage une couleur romanesque qui ne manqua pas d'intérêt.

L'expérience démontrait que, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, son étoile l'avait bien servi, qu'il avait choisi pour être la compagne de sa vie une femme digne de lui, qui ne serait déplacée nulle part, lui ferait honneur dans toutes les positions, lui serait absolument dévouée et capable de tout faire pour la santé, le bonheur et le succès de son mari.

Il eut aussi le bonheur d'avoir pour associé, à Arthabaska, un avocat laborieux, au jugement sain, à l'esprit pratique, qui est aujourd'hui le juge Laver-gne.

Ils se firent en peu de temps une belle clientèle,

qui permit à Wilfrid Laurier de jouir de la vie, au milieu d'une nature grandiose, de la société la plus aimable, la plus intelligente. C'est là, à Arthabaska, qu'il a passé la plus grande et la meilleure partie de sa vie ; c'est là, dans le calme et la sérénité, qu'il a formé et embelli son esprit, par les lectures les plus variées, par les études les plus fortifiantes. C'est là qu'il a emmagasiné dans son cerveau tant de connaissances, qu'il s'est préparé lentement mais sûrement à jouer un si grand rôle.

Il aimait Arthabaska parce qu'il aimait la nature, les fleurs, les arbres et les douces jouissances de la vie simple et frugale de la campagne, et parce qu'il y trouvait un groupe intéressant d'hommes instruits et de femmes spirituelles, dont l'esprit charmait ses loisirs. Où trouver ailleurs la verve étincelante et la conversation inépuisable des Pacaud et des Plamondon ? Arthabaska avait aussi ses poètes, ses artistes ; il ne lui manquait rien pour être un centre intellectuel de premier ordre.

Laurier aimait à parler d'Arthabaska, des années de bonheur qu'il y avait passées en si bonne compagnie ; il disait comme il se sentait heureux, lorsque, jeune avocat, il allait plaider dans les Cours de circuit des villages environnants. Il avait un souvenir ému des impressions qu'il éprouvait, lorsque, par un beau jour de printemps ou d'été, il cheminait sur les penchants pittoresques des montagnes et des collines ou sur les bords verdoyants des rivières, au milieu de tous les charmes d'une campagne ensoleillée. Ce qu'il y avait

chez lui du poète et de l'artiste se réveillait à ce souvenir et se révélait par des pensées, des réflexions brillantes.

Songeait-il alors, dans ces rêveries séduisantes, au grand rôle qu'il jouerait ? Avait-il l'idée ou l'ambition de devenir le premier homme de son pays ?

— Non, disait-il, en réponse à cette question, car j'étais heureux, et le plaisir que je goûtais dans la lecture et l'étude me suffisait, mais je voulais en même temps me rendre capable de faire mon devoir dans toutes les positions où je pourrais me trouver."

C'est vrai, l'ambition, comme plusieurs de ses sentiments, est passive ; elle n'a pas été l'un des principaux mobiles de sa brillante carrière.

LAURIER A QUEBEC

Sa parole éloquente, ses plaidoiries savantes et son caractère bienveillant le rendirent en peu de temps populaire et convainquirent les électeurs de Drummond-Arthabaska que le successeur de l'homme qu'ils avaient tant aimé méritait leur sympathie et leurs suffrages. Aussi, aux élections de 1871, ils l'envoyèrent siéger à la Chambre provinciale.

Chauveau était alors chef du cabinet. Vu l'existence du double mandat, on voyait dans la Chambre de Québec quelques-uns des représentants les plus distingués du parlement fédéral, des ministres même, les Cartier, les Holton, les Laframboise, les de Boucherville, les Ouimet, les Chapleau, etc.

Les premières années du parlement provincial avaient été douces, paisibles et heureuses pour M. Chauveau et les membres de son gouvernement ; rien n'avait troublé leur bonheur. M. Chauveau conduisait la barque ministérielle comme un bon berger conduit son troupeau, en jouant du chalumeau, et M. Joly était le chef d'une opposition composée de quelques hommes, échappés au désastre de 1868. C'était un chevalier du moyen âge en face d'un poète. Ils se combattaient en se couvrant de fleurs et se hâtaient de panser les blessures légères faites par leurs lances bienveillantes.

Lorsque la session de 1871 s'ouvrit, parmi les nouveaux députés, celui qui attirait le plus l'attention publique, était Laurier. On avait hâte, à Québec surtout, la ville curieuse par excellence, de le voir et de l'entendre. On s'attendait à un début brillant, à quelque chose de nouveau.

Parlerait-il sur l'Adresse ? C'est la question qu'on se posait partout.

Il parla et on s'en souvient, on en parle encore dans la vieille capitale et ailleurs. Ce fut un charme, un éblouissement, une grande fête littéraire et oratoire. Les députés qui avaient proposé l'Adresse et le premier ministre s'étaient mutuellement félicités dans les termes les plus flatteurs, et avaient fait de la situation de la province le tableau le plus attrayant.

Le discours de Laurier éclata comme une bombe au milieu de ce concert de félicitations et de réjouissances, au milieu de ces chants d'allégresse.

Le jeune tribun jeta des épines au milieu des fleurs ; il déchira le voile du temple, et dissipant les nuages d'encens qui enveloppaient le sanctuaire, il porta une main sacrilège sur les idoles.

Le tableau qu'on a mis devant vous est-il bien, dit-il, l'expression de la vérité ? Je ne saurais accepter cette manière de voir. On dit que nous sommes riches et prospères. Le sommes-nous vraiment ? Interrogez toutes les classes de la société, le négociant, le banquier, le marchand, l'homme des professions libérales, l'agriculteur, le simple artisan, et partout, sans exception, vous constaterez une gêne, un malaise, un état de souffrance et de langueur dénotant qu'il y a un mal quelque part... Voilà la vérité ! Voilà la véritable situation !

Aveugle qui ne la voit pas ! Coupable qui, la voyant, ne l'avoue pas . . . C'est pour nous, nous surtout Canadiens d'origine française, un devoir de créer une industrie nationale

Nous sommes environnés d'une race forte et vigoureuse, d'une activité dévorante qui a pris l'univers entier pour champ de travail.

Je suis jaloux, en tant que Canadien-français, de nous voir éternellement devancés par nos compatriotes d'origine britannique. Nous sommes obligés d'avouer que, jusqu'ici, nous avons été laissés en arrière. Nous pouvons l'avouer et l'avouer sans honte, parce que le fait s'explique par des raisons politiques qui n'accusent chez nous aucune infériorité . . . Mais les temps sont changés, et le moment est venu d'entrer en lice avec eux. Nos pères, jadis, ont été ennemis ; ils se sont fait, durant des siècles, des guerres sanglantes. Nous, leurs descendants, réunis sous le même drapeau, nous n'aurons plus d'autres combats que ceux d'une généreuse émulation pour nous vaincre mutuellement dans le commerce, dans l'industrie, dans les sciences et les arts de la paix . . .

Lorsque Laurier termina, dans une péroraison éclatante, son éloquente philippique, la Chambre lui fit une véritable ovation ; les applaudissements éclatèrent même dans les galeries. Jamais, depuis Siméon Morin — ce météore brillant si tôt disparu — personne n'avait fait dans la Chambre de Québec un début aussi triomphal. Le monde des lettres tressaillit à la vue de cette étoile de première grandeur qui se levait à l'horizon de la patrie, et salua avec transport les premiers accents d'une éloquence si classique, si parfaite.

Voici le portrait que je faisais de Laurier, à cette époque :

“Grand, mince, figure pâle, chevelure brune, souple, abondante,

regard posé, un peu rêveur, physionomie douce, modeste et distinguée, un certain air de souffrance ou de mélancolie qui inspire la sympathie. . .

Voix sympathique et sonore, phrase claire, limpide, style vif, élégant, diction charmante, langage superbe, du beau français, des pensées élevées, des aperçus, des horizons lumineux, des coups d'aile magnifiques, quelque chose qui charme, intéresse et porte la conviction dans les âmes. . . de l'éloquence enfin, l'éloquence d'un honnête homme et d'un esprit supérieur.

Son discours en faveur de l'abolition du double mandat qui permettait aux membres du gouvernement et du parlement fédéral de siéger dans la Chambre provinciale, acheva de convaincre le pays que la province de Québec possédait un grand orateur. Il avait dit dans ce discours :

Avec le simple mandat, j'ai la garantie que les droits et les privilèges de Québec seront conservés, respectés et que sa position sera maintenue ; avec le double mandat, ces droits et privilèges me paraissent dans un danger perpétuel. . .

Avec le simple mandat, Québec est Québec ; avec le double mandat, ce n'est qu'un appendice d'Ottawa.

Lorsque dans un pays comme le nôtre un homme débute par de pareils coups de maître, son avenir est assuré, toutes les portes du succès s'ouvrent devant lui. Rien ne l'arrête dans sa marche ascendante, si au talent il joint le tact, la sagesse, la force de résister aux séductions de la flatterie, des applaudissements, s'il continue à travailler, à s'instruire, à développer ses dons naturels, s'il se croit tenu envers Dieu et les

hommes de donner toute la mesure de son talent, de justifier les espérances de la patrie.

Or, Laurier avait dans toute sa plénitude le sentiment de l'honneur, du devoir et la noble ambition de se faire légitimement et honnêtement un nom, un nom honorable.



LAURIER A OTTAWA

Lorsque, en 1873, le parti libéral arriva au pouvoir sous la conduite de McKenzie, Laurier fut sollicité de se faire élire pour le parlement fédéral, et il consentit.

Quand il mit le pied, pour la première fois, sur le parquet de la Chambre des Communes, eut-il le presentiment du grand rôle qu'il y jouerait, des applaudissements, des ovations même que son éloquence y soulèverait ? Eut-il l'idée que de tous ces grands hommes qu'il regardait et écoutait avec tant d'intérêt... les MacDonal, les Mackenzie, les Blake, les Tupper, il serait l'émule et qu'il les éclipserait peut-être ?

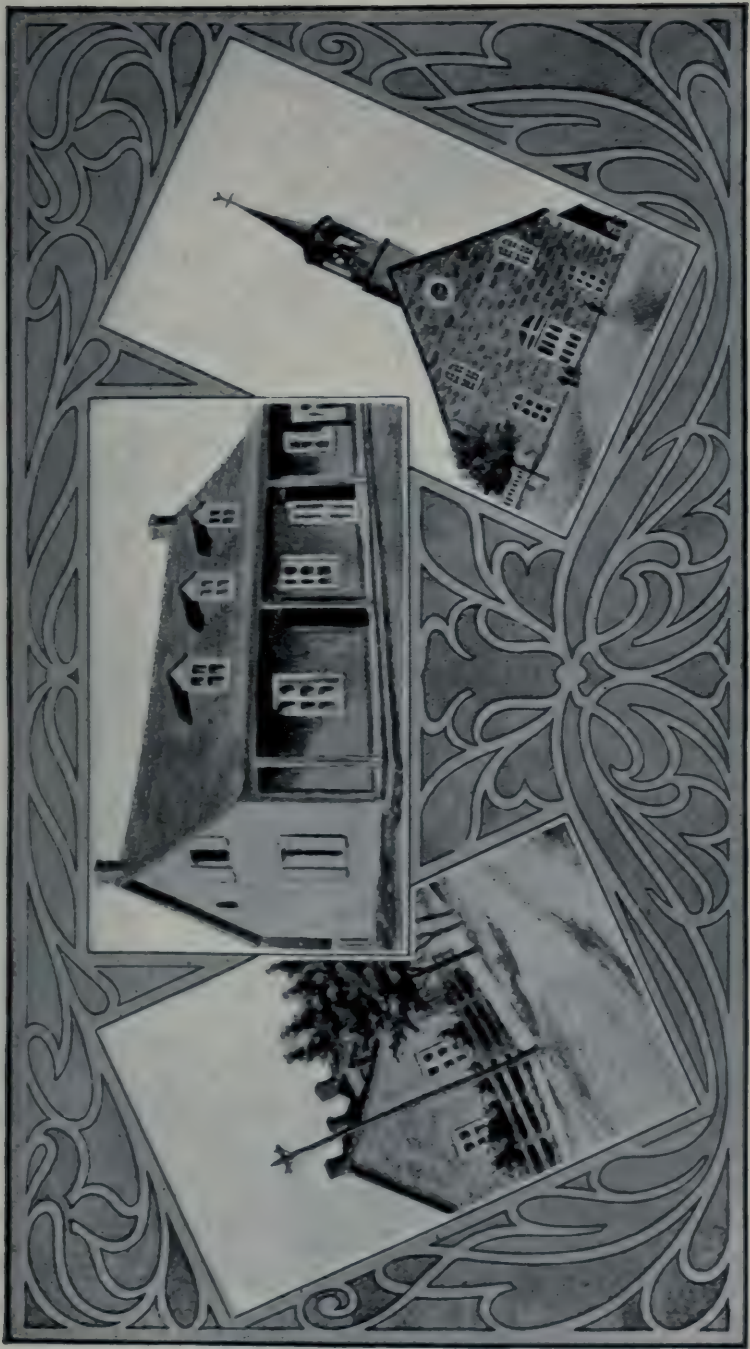
Choisi, à la session de 1874, pour proposer en français l'Adresse en réponse au discours du Trône, il s'acquitta de sa tâche de façon à justifier la réputation qu'il s'était faite à Québec. Mais obligé de se renfermer dans le cadre étroit de l'Adresse et de parler une langue incomprise par les trois-quarts de la Chambre, son succès ne fut pas complet. Les circonstances ne devaient pas tarder à lui permettre de déployer ses ailes, de donner une manifestation éclatante de son éloquence.

En 1873, Riel était revenu des États-Unis avec la ferme résolution de forcer le gouvernement conservateur à remplir les promesses de pardon et d'amnistie

qui avaient été faites par plusieurs ministres, et il s'était porté candidat dans le comté de Provencher, pour le siège laissé vacant par la mort de sir Georges-Etienne Cartier. Il avait été élu et s'était rendu secrètement à Ottawa. Il avait même réussi, grâce à son ami, le docteur Fiset (mort sénateur), à prêter le serment requis et à signer le rôle de la Chambre. Le greffier, qui était anglais, faillit perdre connaissance lorsqu'il aperçut la signature de Louis Riel. Il partit effaré et donna l'alarme, mais il était trop tard. Lorsque la nouvelle de ce qui s'était passé transpira, une tempête d'indignation éclata parmi la population et la députation anglaises. Des milliers de voix s'élevèrent pour crier qu'il ne pouvait être permis à un traître, à un meurtrier, de braver ainsi l'opinion publique. D'un autre côté, la population canadienne-française d'Ottawa et de Hull se prépara à entourer Riel et à l'accompagner jusqu'à la Chambre pour l'aider à prendre son siège, pour le protéger au besoin.

La situation était critique. Les conseils des amis, la crainte d'une émeute, qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves, ainsi que des promesses quasi-officielles, décidèrent Riel à renoncer à son projet.

Pendant ce temps-là, McKenzie Bowell, l'un des chefs orangistes, mettait devant la Chambre une "motion" demandant l'expulsion de Riel. M. Holton proposait comme amendement de différer toute décision jusqu'à ce que le comité nommé pour s'enquérir de l'existence des promesses faites à Riel par les



Résidence où naquit sir
Wilfrid Laurier

La pension tenue par Mme Gullbault lorsqu'il
allait au collège de l'Assomption

L'ancienne église de l'Assomption
où il fut baptisé

membres de l'ancien gouvernement eût fait son rapport. Une discussion animée s'engagea et fut parfois violente, malgré les efforts faits par les chefs de la Chambre pour la circonscrire dans les limites de la question légale et constitutionnelle soulevée par M. *Bowell*.

Laurier prit la parole et s'appliqua à démontrer que la Chambre n'était pas dans les conditions requises par la loi et la constitution pour adopter la proposition *Bowell*, qu'il n'y avait rien devant elle pour établir que *Riel* était un criminel indigne d'occuper le siège que le peuple lui avait confié, qu'il aurait fallu au moins produire l'acte d'accusation porté contre lui. Il invoqua les grands principes de liberté contenus dans la constitution anglaise.

Jamais, s'écria-t-il, depuis les jours de la Grande Charte, un homme n'a pu être dépouillé arbitrairement de sa liberté, de sa propriété ou de son honneur. . . . Nous avons bien le pouvoir, mais avons-nous le droit de mettre de côté les règles qui sont la sécurité de la société et du citoyen ; si la Chambre l'oublie aujourd'hui, elle créera un précédent qui sera un danger perpétuel pour notre constitution, et qui servira à l'avenir de prétexte aux plus criantes injustices.

C'était la première fois que les députés anglais l'entendaient parler anglais ; ils furent émerveillés de la facilité, de l'élégance avec lesquelles il s'exprimait dans leur langue, et du tact qu'il avait déployé pour se faire pardonner l'énergie de son plaidoyer en faveur des Métis et de leur jeune et brillant chef.

Ils eurent l'occasion de l'admirer encore davan-

tage, lorsqu'à la session de 1875, la commission d'enquête nommée pour s'enquérir de l'existence des promesses d'amnistie fit son rapport.

Ce rapport établissait clairement :

1.—Que l'exécution de Scott, tant reprochée à Riel était l'acte d'un gouvernement "de facto" accepté par la population et reconnu par les représentants du gouvernement canadien et du gouvernement impérial.

2.—Que des promesses d'amnistie avaient été faites par Mgr Taché et les délégués du gouvernement provisoire du Manitoba et autres personnes, à la connaissance et avec l'autorisation de plusieurs membres du gouvernement canadien.

3.—Que plusieurs de ces promesses avaient été faites même après l'exécution de Scott.

La session était à peine ouverte que le premier ministre Mackenzie proposait l'adoption d'une résolution recommandant une amnistie générale pour tous ceux qui avaient pris part à l'insurrection du Nord-Ouest, à l'exception de Riel et de Lépine qui étaient condamnés à cinq ans de bannissement.

C'était tout ce que Mackenzie avait pu faire accepter par les libéraux de la province d'Ontario et des autres provinces anglaises, qui étaient fort effrayés de l'agitation produite par cette question.

Ce règlement fut repoussé par les conservateurs anglais, qui dénonçaient comme un crime tout compromis, et par les conservateurs canadiens-français, qui réclamaient l'amnistie complète. Les anciens mi-

nistres et leurs amis étaient naturellement heureux de profiter des circonstances pour embarrasser le gouvernement. Laurier prit la parole.

Il reprocha, en termes amers, aux membres de l'ancien gouvernement, d'avoir poussé les Métis à la révolte en refusant d'écouter leurs plaintes et de n'avoir pas maintenant le courage de reconnaître les promesses qu'ils leur avaient faites pour les inciter à mettre bas les armes. Il dénonça aussi le fanatisme lamentable qui aveuglait certains hommes et les rendait sourds à la voix de la justice.

La question serait réglée immédiatement et pour toujours, dit-il, si on la décidait dans un esprit de conciliation, mais elle reviendra inévitablement sur le tapis si l'on a recours à des mesures de rigueur, si l'on applique les principes d'une justice mal entendue ; car il est un fait que l'histoire du monde établit d'une manière incontestable, — c'est que les délits politiques doivent tôt ou tard être pardonnés. . .

Le parti libéral de Québec ne fait pas de cette affaire une question de race ou de religion, mais il l'envisage simplement comme une question de justice. Pour ma part, je regrette qu'il faille si souvent rappeler à la Chambre que notre nation est composée d'individus de différentes croyances et de diverses races et que la loi doit à tous et à chacun une ample et égale part de liberté et de bien-être.

Ce sont là les principes des libéraux de Québec, et ils sont déterminés à faire tous leurs efforts, non seulement dans cette Chambre, mais encore dans tout le pays, pour éliminer du domaine de notre politique les questions de race et de religion.

Il termina en disant qu'il acceptait l'amnistie conditionnelle qui avait été proposée par le gouvernement et qui répondait aux vues exprimées par les autorités

impériales ; il admettait qu'une amnistie complète ne pouvait être accordée, et il était convaincu que l'acceptation loyale de la motion de M. Mackenzie par la population de Québec aurait pour effet de faire oublier le passé et de porter les habitants des deux grandes provinces du Canada à se respecter davantage mutuellement.

Les circonstances n'étaient pas favorables au parti libéral depuis qu'il était au pouvoir.

Une crise financière exerçait des ravages terribles dans toutes les classes de la société ; les maisons de commerce les plus solides culbutaient, les usines fermaient leurs portes, des milliers d'ouvriers étaient sans travail, sans pain. Dans la province de Québec, on continuait à soulever contre les libéraux les sentiments religieux de la population en les comparant aux libéraux de France, en les accusant de professer le libéralisme catholique condamné par l'Église. Laurier entreprit de repousser cette accusation et d'en démontrer l'injustice dans une conférence qu'il fit à Québec, le 26 juin 1877.

Ce fut un événement.

Aux applaudissements enthousiastes d'un auditoire d'élite, il fit, en termes lumineux, dans un langage superbe, avec une chaleur communicative, l'histoire émouvante du libéralisme politique et des grandes réformes que le monde lui devait, et il revendiqua le droit d'être libéral, comme Fox et O'Connell l'avaient été en Angleterre et Lafontaine au Canada.

Et quoi ! s'écria-t-il, c'est nous, race conquise, qui irions maudire la liberté ! Mais que serions-nous sans la liberté ? . . . Serions-nous autre chose qu'une race de parias ? J'avoue bien que la liberté, telle qu'elle a été généralement comprise et pratiquée en France, n'a rien de séduisant. Les Français ont eu le nom de la liberté, ils n'ont pas encore la réalité.

Afin de permettre à nos lecteurs d'avoir une idée de la beauté de cette conférence et de s'expliquer le succès extraordinaire qu'elle obtint, je crois devoir en reproduire la péroraison :

Nous sommes un peuple heureux et libre ; et nous sommes heureux et libres, grâce aux institutions libérales qui nous régissent, institutions que nous devons aux efforts de nos pères et à la sagesse de la mère-patrie.

La politique du parti libéral est de protéger ces institutions, de les défendre et de les propager, et sous l'empire de ces institutions, de développer les ressources latentes de notre pays. Telle est la politique du parti libéral ; il n'en a pas d'autre.

Pour apprécier toute la valeur des institutions qui nous régissent aujourd'hui, comparons l'état actuel de notre pays avec ce qu'il était avant qu'elles nous eussent été octroyées.

Il y a maintenant quarante ans, le pays se trouvait sous le coup d'une émotion fiévreuse, en proie à une agitation qui, quelques mois plus tard, éclatait en insurrection. La suprématie britannique ne fut maintenue dans le pays que par la force de la poudre et du canon. Et cependant, que demandaient nos devanciers ? Ils ne demandaient rien autre chose que les institutions que nous avons maintenant ; ces institutions nous ont été accordées, on les a appliquées loyalement : et voyez la conséquence : le drapeau britannique flotte sur la vieille citadelle de Québec, il flotte ce soir au-dessus de nos têtes, et il ne se trouve pas dans le pays un seul soldat anglais pour le défendre ; sa seule

défense, c'est la reconnaissance que nous lui devons pour la liberté et la sécurité que nous avons trouvés sous son ombre.

Quel est le Canadien qui, comparant son pays aux pays même les plus libres, ne se sentirait fier des institutions qui le protègent ?

Quel est le Canadien qui, parcourant les rues de cette vieille cité et arrivant au monument élevé, à deux pas d'ici, à la mémoire des deux braves, morts sur le même champ de bataille en se disputant l'empire du Canada, ne se sentirait fier de son pays ?

Dans quel autre pays, sous le soleil, trouvez-vous un monument semblable, élevé à la mémoire du vaincu aussi bien que du vainqueur ? Dans quel autre pays, sous le soleil, trouvez-vous le nom du vaincu et celui du vainqueur honorés au même degré, occupant la même place dans le respect de la postérité ?

Messieurs, lorsque dans cette dernière bataille, que rappelle le monument de Wolfe et de Montcalm, la mitraille semait la mort dans les rangs de l'armée française ; lorsque les vieux héros, que la victoire avait tant de fois suivis, virent enfin la victoire leur échapper ; lorsque, couchés sur le sol, sentant leur sang couler et leur vie s'éteindre, ils virent, comme conséquence de leur défaite, Québec aux mains de l'ennemi, et le pays à jamais perdu, — sans doute leur pensée suprême dut se tourner sur leurs enfants, sur ceux qu'ils laissaient sans protection et sans défense ; sans doute ils les virent perdus, persécutés, asservis, humiliés, et alors, il est permis de le croire, leur dernier soupir put s'exhaler dans un cri de désespoir. Mais si, d'un autre côté, le ciel permit que le voile de l'avenir se déchirât à leurs yeux mourants ; si le ciel permit que leur regard, avant de se fermer pour jamais pénétrât dans l'inconnu ; s'ils purent voir leurs enfants libres et heureux, marchant, le front haut, dans toutes les sphères de la société ; s'ils purent voir, dans la vieille cathédrale, le banc d'honneur des gouverneurs français occupé par un gouverneur français ; s'ils purent voir les flèches des églises s'élançant de toutes les vallées, depuis les eaux de Gaspé jusqu'aux plaines de la rivière Rouge ; s'ils purent voir ce vieux drapeau, qui nous rappelle la plus belle de leurs victoires, promené triomphalement dans toutes nos cérémonies publiques ; s'ils purent, enfin, voir nos libres institutions,

n'est-il pas permis de croire que leur dernier soupir s'éteignit dans un murmure de reconnaissance pour le ciel, et qu'ils moururent consolés ?

Si les ombres de ces héros planent encore sur cette vieille cité pour laquelle ils sont morts, si leurs ombres passent ce soir sur la salle où nous sommes réunis, il nous est permis de croire, à nous, libéraux — du moins nous avons cette chère illusion — que leurs sympathies sont toutes avec nous.

Cette conférence donne plus que la plupart des discours de M. Laurier, qui ne sont que des traductions, une idée juste de sa manière d'écrire et de parler le français, de son talent littéraire et oratoire. Tout y est admirable, les idées, les sentiments, le style, la méthode, l'harmonie, la dignité.

Le parti libéral de la province de Québec tout entier acclama cette conférence, et proclama qu'elle était l'expression vraie de ses sentiments et de ses opinions.



LAURIER MINISTRE

L'entrée de Laurier dans le ministère était devenue nécessaire. Il prit la place de Félix Geoffrion, que la maladie força à donner sa démission comme ministre de l'Accise.

Le parti libéral faiblissait, et les conservateurs, un moment étourdis par leur chute, reprenaient force et courage.

Dorion, le plus sage, le plus respecté des anciens libéraux, avait abandonné son portefeuille de ministre de la Justice pour accepter la position de juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, et il avait été remplacé par M. Fournier qui, lui aussi, avait, peu de temps après, démissionné pour devenir juge de la Cour Suprême.

La crise financière était à son apogée, et le "Bien Public", organe de la fraction modérée du parti libéral, fondé dans le but de plaider la cause de l'industrie nationale au moyen d'un tarif protecteur, avait été obligé de disparaître, parce que le gouvernement n'avait pas voulu se rendre aux sollicitations des manufacturiers et de tous ceux qui réclamaient une politique plus favorable à l'industrie. Vu la position énergique que j'avais prise en faveur de cette politique, je me crus obligé de discontinuer la publication de ce journal plutôt que de me contredire.



M. Carolus Laurier, père de sir Wilfrid Laurier

Et puis, le règlement de la question d'amnistie avait déplu à un grand nombre qui demandaient tout ou rien.

Les conservateurs tiraient parti de tous ces éléments de faiblesse contre le parti libéral. Comme Laurier, après avoir accepté un portefeuille, était obligé de se faire réélire, ils résolurent d'essayer leurs forces contre lui ; ils se ruèrent dans le comté de Drummond-Arthabaska et l'inondèrent d'orateurs, d'agents électoraux, de brochures et de journaux.

La misère publique et le refus du gouvernement de faire ce que l'intérêt de l'industrie exigeait, leur fournissaient une arme terrible. Non contents de cela, ils arborèrent l'étendard religieux, et proclamèrent partout que voter pour le gouvernement c'était voter contre le catholicisme.

C'était le temps où un orateur en vogue pouvait dire que les libéraux descendaient en ligne directe de Caïn, le premier libéral du monde, où les "cabaleurs" allaient de maisons en maisons proclamant que les libéraux, ici comme en France, finiraient par nous faire marcher dans le sang des prêtres jusqu'aux genoux.

—Eh ! bien, on se chaussera pour, avait dit un bon cordonnier, libéral obstiné.

Laurier fut vaincu. Il fut sensible à cet échec, mais Québec, théâtre de ses premiers triomphes oratoires, le vieux Québec dont il avait éveillé le patriotisme et soulevé l'enthousiasme, vint à son secours. M. Thibaudeau, représentant de la division Est, lui

offrit son siège, aux applaudissements de la population. Laurier accepta et fut élu.

Mais il ne fut pas assez longtemps ministre pour donner la mesure de ses talents d'administration. Sa défaite, dans le comté de Drummond-Arthabaska, avait été le premier coup de glas du ministère Mackenzie. Si Laurier, le plus aimé, le plus populaire des chefs du parti libéral n'avait pu se faire élire dans le comté qu'il honorait par ses talents, qui donc pourrait résister aux assauts du parti conservateur ?

Comme l'Histoire se répète ! Le même comté devait en 1910 faire entendre le même glas précurseur de la défaite du gouvernement Laurier.

L'écrasement des libéraux aux élections de 1878 était facile à prévoir.

Les conservateurs offraient aux manufacturiers, aux ouvriers, aux cultivateurs, au pays affamé, un remède à ses maux : la protection.

Les libéraux n'offraient rien et se moquaient de la protection. Le peuple vota naturellement pour ceux qui lui donnaient au moins des espérances, il crut qu'il ne perdrait rien à changer de gouvernement.

Laurier échappa au désastre ; rien n'a jamais pu lui enlever la confiance et l'admiration de la population de Québec, surtout de Québec-Est, où le sentiment national est si vivace, si enthousiaste.

RETOUR DU PARTI CONSERVATEUR AU POUVOIR

Le parti conservateur revenait au pouvoir avec une majorité de cinquante à soixante voix.

Un de ses premiers actes fut la destitution de M. Letellier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, qui avait renvoyé ses ministres. Letellier était un ancien chef libéral, populaire et célèbre par ses luttes légendaires dans le comté de Kamouraska et ailleurs. Le premier ministre était M. de Boucherville, le conservateur le plus intransigeant et le plus sincère, aussi conservateur que Letellier était libéral. Deux hommes aussi opposés de caractère et de tendances ne pouvaient se trouver constamment en contact, sans danger.

Letellier reprochait à ses ministres d'avoir manqué d'égards envers lui, d'avoir soumis à la Chambre, sans avoir obtenu de lui un consentement préalable, des projets de loi importants, entre autres, celui qui avait trait au chemin de fer de la rive Nord du Saint-Laurent.

Déjà, pendant la session de 1877, les conservateurs avaient demandé la condamnation de M. Letellier, mais le gouvernement Mackenzie avait refusé d'intervenir en disant que M. Joly, ayant assumé la

responsabilité de l'acte du lieutenant-gouverneur, il appartenait à la Chambre et à l'électorat de Québec de juger le différend, et la majorité de la députation fédérale avait soutenu le ministère. Mais en 1879, la majorité était conservatrice ; elle demanda, à grands cris, la tête de Letellier, avec un acharnement déplorable. Sir John Macdonald hésitait ; il craignait sans doute de prendre la responsabilité d'un acte aussi arbitraire, de poser un précédent si gros de conséquences, et il savait que le nouveau gouverneur, le marquis de Lorne, y était opposé. Afin de gagner du temps, il conseilla aux ennemis de Letellier de porter la question devant la Chambre. Sa proposition fut acceptée et M. Mousseau se chargea de mettre le feu au bûcher de l'infortuné lieutenant-gouverneur. Il répéta la motion faite, à la session précédente, par sir John Macdonald et fit un réquisitoire violent contre Letellier, l'accusant d'avoir agi injustement et inconstitutionnellement.

M. Mackenzie déclara qu'il était encore plus opposé que l'année précédente à l'intervention de la Chambre, vu que, depuis, la population de Québec avait donné une majorité au ministère Joly, qui avait assumé la responsabilité de l'acte du lieutenant-gouverneur. Il termina ses remarques en disant que l'adoption de la motion Mousseau mettrait en péril l'autonomie des provinces, que la province de Québec "devait plus que toute autre avoir à coeur de conserver intacte".

Laurier ne pouvait manquer de prendre la parole

sur une question de si haute portée, où son talent pouvait se mouvoir à l'aise.

Il s'appliqua à démontrer que l'acte de Letellier était peut-être imprudent, mais qu'il était constitutionnel, et que les anciens ministres avaient provoqué leur démission par leur conduite inconvenante et arbitraire.

Il rappela que les conservateurs, pour faire accepter la Confédération, avaient dit qu'elle donnait à la province de Québec le droit de se gouverner elle-même au moyen d'un gouverneur et d'un ministère français ; il cita, au milieu des applaudissements de ses amis, la première page d'une brochure dont M. Mousseau lui-même était l'auteur, et dans laquelle il disait avec enthousiasme :

Toutes les âmes vraiment patriotiques ont tressailli d'un noble orgueil, lorsque le canon de la citadelle de Québec fit résonner sa grande voix pour saluer le premier gouverneur français depuis 1760 . . . Il faut être un renégat ou un annexioniste (sic) pour ne pas admirer les hommes d'Etat qui nous ont restitué notre complète autonomie, et confié le dépôt sacré de nos traditions nationales à un gouvernement choisi parmi nous et composé des nôtres.

M. Laurier, commentant ces paroles, ajouta avec énergie :

Si nous, le peuple de la province de Québec, devons être les premiers à porter une main sacrilège sur l'arche sainte de nos libertés, combien de temps pouvons-nous espérer que ce système se maintienne ? Si nous devons être les premiers à attaquer le système fédéral, le canon

de la citadelle de Québec aura encore à faire retentir sa grande voix pour sonner le glas de nos libertés provinciales.

L'affaire était jugée d'avance, la cause gagnée avant d'être entendue ; la motion Mousseau fut emportée par la majorité ordinaire du gouvernement.

Les libéraux disaient :

La démission du lieutenant-gouverneur par le Parlement fédéral est le coup le plus fatal porté à l'autonomie et à l'indépendance des provinces depuis la Confédération ; elle signifie que les lieutenants-gouverneurs sont des fonctionnaires du gouvernement fédéral, des serviteurs que le maître pourra renvoyer quand il le voudra, que, par conséquent, ils devront en toutes choses lui être soumis et consulter ses désirs. On peut se faire une idée de ce qui arrivera dans un cas de conflit entre le pouvoir local et les autorités fédérales, dans une lutte où les provinces défendraient leur autonomie sérieusement menacée. Que ferait le lieutenant-gouverneur, placé, comme il le serait, entre le besoin de plaire aux autorités qui l'ont nommé et peuvent le destituer, et son désir de protéger sa province ?

Quelle pression les ennemis de l'autonomie provinciale pourraient exercer sur un lieutenant-gouverneur faible, égoïste ?

Les conservateurs disaient que la démission de Letellier était la consécration de la responsabilité ministérielle, et serait une leçon pour les lieutenants-

gouverneurs qui voudraient démettre injustement leurs ministres.

Mais pourquoi chercher le remède, en pareil cas, dans un milieu si dangereux, lorsqu'on peut le trouver chez soi, en s'adressant à la Chambre, à l'électorat de la province ?



TROUBLES DANS LE NORD-OUEST

Les troubles du Manitoba et du Nord-Ouest fournirent plusieurs fois à Laurier l'occasion de déployer les ailes de son éloquence et de voler vers les sommets les plus élevés.

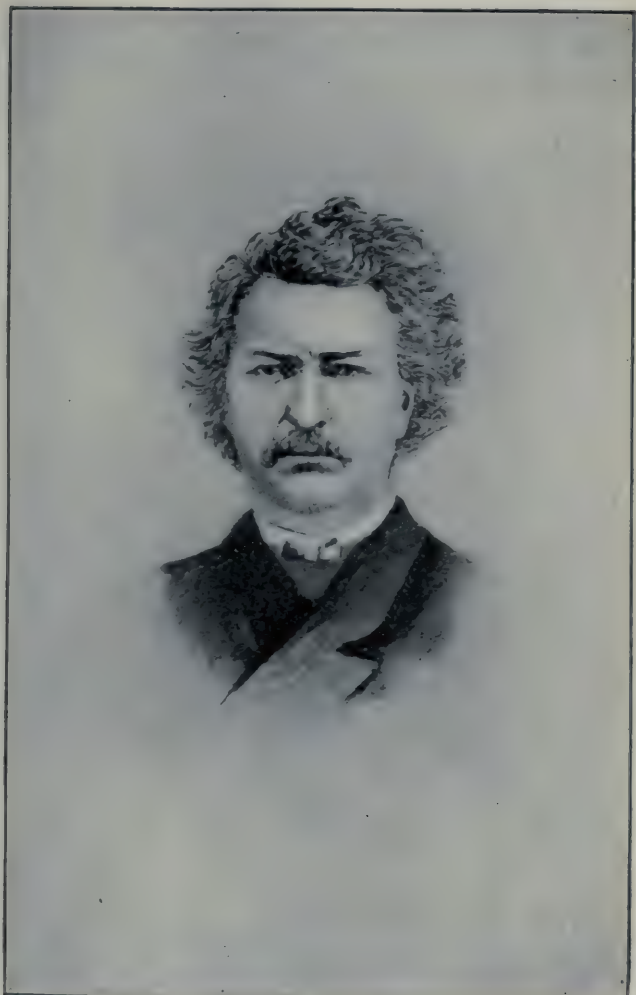
Des bords de la Saskatchewan, comme autrefois des rives de la rivière Rouge, s'élevaient depuis longtemps des protestations et des plaintes sérieuses contre la manière dont les Métis étaient traités.

C'étaient les mêmes griefs.

Une nuée d'arpenteurs s'était abattue sur les champs des Métis comme en pays sauvage, et jetait partout le trouble, la confusion et l'indignation. On coupait, taillait et rognait les terres suivant le mode d'arpentage américain, le mode rectangulaire ou par carrés, sans égard pour les justes droits de ceux qui avaient adopté, pour leurs établissements, le système de division par lisières ou bandes étroites, de façon à être aussi proches que possible les uns des autres.

C'est le système en vigueur au Canada, et celui qui convient le mieux au caractère sociable de notre population, à son besoin de relations intimes avec les parents et les voisins.

Pendant plus de cinq ans, les Métis s'adressèrent au gouvernement pour le supplier de mettre fin à ces



Louis Riel

procédés injustes et vexatoires, et de leur assurer la jouissance paisible de leurs champs.

Pétitions, délégations, représentations, tout fut inutile ; le gouvernement resta sourd à toutes les plaintes, à toutes les demandes ; ses arpenteurs continuaient de bouleverser les propriétés des Métis, et ses officiers et représentants répondaient aux protestations de ces pauvres gens par des paroles pleines d'arrogance.

Quelques-uns des agents du gouvernement, des missionnaires, suppliaient les ministres d'acquiescer aux justes demandes des Métis. En 1882, ces pauvres colons s'adressèrent eux-mêmes au gouvernement dans les termes suivants :

Nous désirons que vous donniez des ordres pour que les terres soient arpentées le long de la rivière en lots de 10 chaînes de large et de 2 milles de long. C'est un ancien usage de diviser ainsi les terres, et ce serait un moyen facile de nous faire connaître les limites de nos terres respectives.

Le département de l'Intérieur leur répondait :

Quant à l'arpentage du territoire en question, toutes les terres dans les territoires du Nord-Ouest doivent être arpentées d'après le mode actuellement en vigueur.

Est-il étonnant que les Métis aient perdu patience ?

Ils allèrent chercher Riel, qui vivait tranquillement avec sa famille aux États-Unis, où il était maître d'école, et le décidèrent à venir les aider à défendre leurs droits.

Après des tentatives inutiles de conciliation, des coups de fusil retentirent sur les bords de la Saskatchewan ; l'insurrection se propagea jusque parmi les sauvages, qui prirent les armes, et des faits regrettables eurent lieu.

Les insurgés furent écrasés, et les chefs des sauvages et des Métis furent arrêtés.

C'est alors que M. Blake, le chef de l'opposition, demanda compte aux ministres, dans un réquisitoire formidable, de leur conduite envers les Métis, et mit devant la Chambre la proposition suivante :

Que dans l'administration des affaires du Nord-Ouest par le gouvernement actuel, antérieurement au dernier soulèvement, il s'est produit des cas de négligence, d'inaction et de maladministration d'une nature grave dans des matières affectant la paix, le bien-être et le bon gouvernement du pays.

Sir John Macdonald répondit à M. Blake avec son habileté ordinaire, et Laurier prit la parole.

Il fit un tableau touchant de la situation des Métis au Nord-Ouest, des injustices dont ils avaient été victimes ; il parla de leurs plaintes inutiles, de leurs efforts pour émouvoir le gouvernement et ses représentants, et termina son discours au milieu des applaudissements de la Chambre, par la péroraison suivante :

Le gouvernement savait ce qui se passait, et au lieu de redresser ces griefs, il envoyait la police à Carlton, afin d'en imposer au peuple. Voilà l'espèce de justice que ce peuple a reçue du gouvernement tant

qu'il ne s'est pas révolté. Monsieur l'orateur, s'il y a dans tout cela quelque chose de plus répréhensible dans la conduite du gouvernement, c'est bien le fait d'avoir envoyé des hommes de police à Carlton pour répondre aux pétitions du peuple par la force armée. Ce n'est pas là la justice britannique ; ce n'est pas ainsi qu'un gouvernement britannique répond d'ordinaire aux demandes de ses contribuables ; mais c'est ainsi qu'on administre la justice en Russie. C'est ainsi que la Russie répond aux demandes de la Pologne. Chaque fois que les Polonais se lèvent pour réclamer leurs droits, les Russes font exactement ce qu'a fait le gouvernement canadien : ils envoient des troupes armées à Varsovie.

Ce n'est pas tout : il y a dans toute cette affaire un autre point auquel on n'a pas touché à ma connaissance, et qui cependant paraît avoir frappé l'esprit de bon nombre de gens. On n'a pas exprimé ce sentiment, mais on dirait qu'il est dans l'atmosphère, non seulement dans cette Chambre, mais aussi dans le pays. On ne l'a pas dit, mais il y en a beaucoup qui croient que, si ces gens se sont révoltés, c'est parce qu'ils sont, jusqu'à un certain point, d'origine française.

Le premier ministre a dit hier que Gabriel Dumont et ses amis sont ce qu'ils ont toujours été, des rebelles. Il n'est pas à ma connaissance que Gabriel Dumont ou aucun de ceux qui ont pris les armes sur la Saskatchewan ou sur la rivière Rouge aient jamais songé à se révolter contre l'autorité de Sa Majesté. Ce n'est pas contre Sa Majesté la Reine qu'ils se sont révoltés ; c'est contre la tyrannie du gouvernement canadien. Il est très possible que les Métis, à peine sortis d'une vie nomade, n'ayant pas vécu en réalité plus de sept ou huit ans sous le régime britannique, n'aient pas encore appris à aimer le drapeau britannique, parce que, jusqu'à présent, ce drapeau confié aux mains des députés de la droite ne leur a pas apporté cette justice qui a partout accompagné le drapeau britannique depuis cinquante ans. Mais je dis ceci, moi qui viens d'une province où il y a moins de cinquante ans tous les hommes de la race à laquelle j'appartiens étaient des rebelles, et où tous ceux de cette race sont aujourd'hui des sujets aussi fidèles et aussi loyaux que les autres, — je dis : Rendez justice à ces hommes, accor-

dez-leur leurs droits, traitez-les comme vous avez traité le peuple du Bas-Canada depuis quarante ans, et bientôt vous aurez le contentement, la paix et l'harmonie dans toute l'étendue de ces territoires, où règnent aujourd'hui la discorde, la haine et la guerre, au détriment du pays.

L'éloquence de Laurier n'empêcha pas la majorité de repousser la motion de censure de M. Blake.

Riel fut arrêté dans les bois environnant Batoche, où il errait, ou plutôt, il se rendit au moyen d'une lettre qu'il écrivit au général Middleton. Pourquoi ne prit-il pas la route des États-Unis, comme Lépine ? Il crut, dit-on, qu'on lui tiendrait compte de sa reddition volontaire. Ses actes de confiance lui ont été souvent funestes. Dans la première insurrection, il mettait bas les armes, sur des promesses verbales d'amnistie, lorsqu'il était en possession de Fort Garry et pouvait défier la force armée envoyée par le gouvernement pour s'emparer de ce fort et mettre fin à l'insurrection.

Il fut transporté à Régina et subit son procès pour meurtre et haute trahison.

L'opinion publique s'émut dans la province de Québec en sa faveur ; des assemblées eurent lieu, et un comité fut organisé pour prélever des souscriptions afin de donner à Riel les moyens de se défendre, et aussi afin de contrecarrer l'influence des loges orangistes qui ne cessaient, depuis l'exécution de Scott, de poursuivre le chef des Métis de leur haine et de demander sa mort. Riel fut déclaré coupable et condamné à mort, et la sentence fut exécutée, malgré les

supplications et les protestations de la province de Québec tout entière.

Les loges orangistes l'emportèrent.

C'est l'exécution de Riel qui a commencé et précipité la démolition du parti conservateur, en donnant à Mercier l'arme dont il avait besoin pour accomplir cette oeuvre de démolition, et qui a puissamment aidé Laurier à conquérir le pouvoir.

Le tocsin sinistre de la cloche qui accompagna Riel à l'échafaud a été le glas funèbre du parti conservateur. Ce grand parti illustré par tant d'hommes éminents, avait cessé de représenter le sentiment national des Canadiens-français, une tache de sang ineffaçable souillait son drapeau.

Deux causes seulement peuvent, dans la province de Québec, transformer l'opinion publique : une grande crise financière ou une importante question religieuse ou nationale.

Le sentiment a plus d'effet sur nos gens que les questions ordinaires d'argent ou de politique, que les théories les plus brillantes.

La question de l'exécution de Riel ne pouvait manquer de venir devant le Parlement. L'opposition, renforcée par l'adhésion temporaire d'un certain nombre de conservateurs, demanda compte au gouvernement de cette grande injustice.

M. Blake avait, dans un discours de treize heures, chargé à mitraille, entrepris de prouver que le gouvernement était plus coupable que Riel. Plusieurs autres

députés importants avaient pris la parole et plaidé avec éloquence la cause de Riel. Lorsque Laurier se leva pour parler, il y eut un grand mouvement de curiosité dans la Chambre et les galeries, et tous les yeux se tournèrent avec sympathie vers l'orateur à la belle prestance, à l'air distingué, aux manières si délicates, si raffinées.

On supposait que, vu l'importance du sujet et les circonstances, il allait faire un grand effort et par conséquent remporter un grand succès.

L'attente du public ne fut pas trompée ; du commencement à la fin de son discours, durant deux heures, Laurier tint son auditoire sous l'effet de sa parole merveilleuse, au milieu d'un silence respectueux, interrompu de temps à autre par des applaudissements chaleureux. L'auditoire était tellement charmé, fasciné, et craignait tant de perdre un mot, une des perles qui tombaient de la bouche de l'orateur, qu'il applaudissait sans le vouloir, sous le coup seulement d'une émotion trop vive.

Quelques extraits donneront une idée de la beauté de ce discours.



LE PLUS BRILLANT DISCOURS DE LAURIER

Après avoir repoussé l'accusation de fanatisme portée contre les Canadiens-français, il s'écria :

J'ai le droit d'affirmer, pour être juste envers mes concitoyens d'origine française, qu'on ne peut trouver nulle part ailleurs sous le ciel une race plus docile, plus calme, plus soumise aux lois. J'en appelle au témoignage de tous ceux qui les connaissent et qui ont vécu au milieu d'eux, pour dire que, s'ils ont commis des fautes, ils n'ont jamais du moins caché, protégé et encouragé le crime.

Il est vrai que, dans la présente occasion, ils ont montré une vive sympathie pour l'infortuné mort sur l'échafaud, le seize novembre dernier. Mais ce sentiment ne provient pas de préférences nationales ou de préjugés de races, si vous voulez leur donner ce nom.

Ils n'ont pas été plus aveuglés par les préjugés de races que ne l'a été la presse étrangère qui a blâmé l'exécution de Riel. La presse étrangère, la presse américaine, la presse anglaise, la presse française, presque sans exception, a considéré l'exécution de Riel comme un acte injuste, inexcusable, contraire aux idées de notre époque. Certainement, on ne peut accuser cette presse d'avoir agi sous l'influence des préjugés nationaux. Il en est de même des Canadiens-français ; ce sont les raisons et les arguments résultant rigoureusement de l'étude des faits de la cause qui les ont déterminés à prendre l'attitude qu'ils ont prise, et non des préférences nationales. Mais si on avait dit que les préjugés de race, les liens du sang ont rendu plus vive et plus profonde leur conviction, on aurait dit vrai. Je n'admettrai pas que les liens du sang puissent aveugler ma raison au point de me faire confondre le mal avec le bien, mais j'admettrai — et si cela est une faiblesse j'en fais

l'aveu — que je ressentirai au coeur une plus profonde blessure si l'on commet une injustice à l'égard de celui auquel je suis uni par une communauté de sang et d'origine qu'envers quelqu'un qui n'est que mon semblable. Je n'admettrai rien de plus. Je ne crois pas qu'il soit vrai que le coeur puisse troubler la raison au point de lui faire confondre le bien avec le mal. . .

Laurier fit ensuite la preuve du refus constant du gouvernement de faire droit aux réclamations des Métis et continua dans les termes suivants :

Enfin, justice était rendue à ces pauvres gens ! Depuis sept longues années, ils avaient pétitionné, mais toujours en vain. Le 26 mars, le premier ministre, de son siège en cette Chambre, avait proclamé que ces hommes n'avaient droit à aucuns privilèges spéciaux, qu'ils n'avaient rien des droits qui avaient été reconnus à leurs frères du Manitoba. Enfin, le temps de la justice était arrivé pour eux. Enfin, ils recevaient ce qu'ils avaient sollicité en vain par plusieurs années de représentations énergiques ; et quelle était la cause de ce changement ?

En dix jours, du 26 mars au 6 avril, le gouvernement avait changé d'idée et de politique. Quelle était la cause de ce réveil ? . . . Les balles du Lac-au-Canards ! la rébellion du Nord-Ouest ! Le gouvernement les avait repoussés pendant des années, mais enfin ces hommes avaient pris les armes, et le gouvernement s'était décidé à reconnaître la justice de leurs réclamations. J'en appelle, non seulement aux libéraux qui siègent autour de moi, mais à tous les hommes qui ont dans la poitrine le coeur d'un Anglais, et je leur pose la question : quand des sujets de Sa Majesté ont pétitionné pour leurs droits pendant des années, et que ces droits ont été foulés aux pieds, et quand ces hommes, poussés à bout, se mettent en révolte, est-il un seul membre de cette Chambre qui dira que ces hommes ne sont pas dignes de sympathie ? est-il un membre de cette Chambre qui ne dira pas que les criminels dans cette rébellion—si criminels il y a—sont, non pas ceux qui se sont battus, qui ont versé leur sang, qui sont morts, mais les hommes qui siègent ici, devant moi, sur les banquettes ministérielles.

Monsieur l'Orateur, la rébellion est toujours un mal ; c'est toujours une offense contre la loi fondamentale des nations ; moralement, ce n'est pas toujours un crime. Dans la semaine même qui a précédé l'exécution de Riel, le ministre de la Milice a ainsi exprimé son opinion sur les rébellions : "Je déteste tous les rebelles, je n'ai aucune sympathie pour la " rébellion, bonne, mauvaise ou indifférente". Mais, ce qui est détestable — j'emploie le mot dont l'honorable monsieur s'est servi — ce qui est détestable, ce n'est pas tant la rébellion que le despotisme qui engendre la rébellion ; ce qui est détestable, ce ne sont pas les rebelles, mais les hommes qui, ayant les avantages du pouvoir, n'en remplissent pas les devoirs ; ce sont les hommes qui, pouvant redresser les torts, refusent de le faire ; ce sont les hommes qui, lorsqu'on leur demande un pain, donnent une simple pierre. L'honorable monsieur déteste tous les rebelles, dit-il. Je me demande s'il comprend dans ce sentiment de haine, le grand rebelle dont la fière statue se dresse ici, pour ainsi dire à portée de mon bras. J'oserai dire que si cet homme, auquel le gouvernement canadien a fait élever une statue ici, avait pu revenir à la vie aujourd'hui et reprendre sa place sur les bancs des ministres, il se serait rappelé qu'un jour il avait été rebelle lui aussi.

.....

J'en appelle, cette fois, comme j'en ai appelé ailleurs, à tous les amis de la Liberté, à tous ceux qui, pendant ce dernier quart de siècle, ont senti palpiter leur coeur chaque fois qu'on se battait dans quelque coin du monde pour la cause de la liberté ; à tous ceux qui ont sympathisé avec les Italiens, lorsqu'ils délivraient leur pays du joug de l'Autriche ; avec les Américains, dans leur lutte de Titans pour l'unité nationale et la suppression de l'esclavage des noirs ; avec les Mexicains dans leur triomphante résistance à la domination étrangère que l'empereur des Français cherchait à leur imposer ; avec les Français eux-mêmes dans leurs efforts généreux, bien que souvent mal dirigés, pour élever chez eux ce boulevard de la liberté : le gouvernement parlementaire et responsable ; avec les populations du Danube, lorsqu'elles ont cherché à se débarrasser de la dégradante domination des Turcs. Et lorsque enfin . . . enfin . . . un groupe de nos propres concitoyens, se lèvent les armes à la main pour revendiquer des droits longtemps méconnus, des droits dont la justice a été

reconnue sur le champ dès qu'ils les eurent réclamés les armes à la main, devons-nous n'avoir aucune sympathie pour eux ? . . .

Je suis sujet britannique, mais ce n'est pas une loyauté du bout des lèvres que la mienne. Si mes honorables adversaires veulent lire l'histoire, ils verront que nos ancêtres, dans toutes leurs luttes passées contre la couronne d'Angleterre, n'ont jamais voulu autre chose que d'être traités comme des sujets britanniques, et qu'aussitôt qu'ils se sont vus traités comme tels, ils ont pris place à côté des plus loyaux sujets de l'Angleterre, sans toutefois perdre le souvenir du pays de leurs aïeux. Puisque notre loyauté est suspectée par nos adversaires, je ne puis mieux faire que de citer les paroles par lesquelles mon honorable ami de Mégantic, M. Langelier, a exprimé les sentiments de ma race et de mon parti, dans une circonstance qui n'avait rien de politique. L'été dernier, le Canada recevait la visite d'un certain nombre de délégués de la chambre de commerce de France. Ceux-ci ont été reçus à Québec par le conseil municipal, qui leur présenta une acresse, et, dans cette occasion, l'honorable député de Mégantic, en sa qualité de maire, s'est exprimé en ces termes :

“ La fortune de la guerre a voulu que nos destinées politiques
 “ fussent unies à celles de l'Angleterre, et quand nous voyons tous les
 “ avantages que nous avons retirés du nouvel état de choses, notre regret
 “ d'être séparés de la France n'est pas sans compensation. Si nous
 “ pouvons établir avec la France des relations commerciales étendues, il
 “ ne nous manquera plus rien ; nous conserverons un régime politique
 “ dont nous nous trouvons bien, et nous obtiendrons en même temps la
 “ satisfaction de nos intérêts et de nos sentiments.”

Voilà quelle est encore la loyauté des Canadiens-français d'aujourd'hui, qui marchent sur les traces de leurs pères. Eh ! quel mal y a-t-il à cela ? Nous parlons français, ce qui est pour nous un grand désavantage au point de vue strictement utilitaire, puisqu'il nous faut de plus apprendre une langue étrangère pour prendre notre part du mouvement national en ce pays. Il faut bon gré mal gré que tous parlent l'anglais, tant bien que mal. L'unité de langue serait peut-être préférable, au point de vue purement utilitaire ; mais le français est la langue de nos

mères, c'est la langue qui évoque dans nos esprits les plus saintes associations d'idées, celles qui pénètrent les premières au coeur de l'homme et qui ne meurent jamais, et tant qu'il y aura des mères françaises, notre langue ne saurait disparaître. Mais ce sentiment n'offre aucune incompatibilité avec notre loyauté envers l'Angleterre, et nous sommes loyaux à l'Angleterre ; et si l'on me demande un trait de cette loyauté, je n'en puis trouver de plus beau que le mot d'une dame canadienne-française à M. De Belvèze, qui en 1855 visita le Canada sur l'ordre de Napoléon III : " Nos coeurs sont à la France, nos bras à l'Angleterre." Mais la loyauté doit être réciproque. Ce n'est pas tout que le sujet soit loyal envers la Couronne ; il faut aussi que la Couronne soit loyale envers le sujet. En ce qui la concerne l'Angleterre a noblement, généreusement fait son devoir ; mais ici, c'est le gouvernement canadien qui n'a pas fait son devoir à l'égard des Métis. Le ministère est tout scandalisé, et ses amis feignent aussi d'être bien scandalisés de ce que ces hommes réclament leurs droits, qu'ils les ont même réclamés, le fusil à la main. Le gouvernement a-t-il été loyal envers ces Métis ? Non, puisque, s'il en avait été ainsi, les troubles n'auraient pas eu lieu. Or, si le gouvernement ne respecte pas la loi, et si par suite de ces dénis de justice des hommes sont poussés à braver la loi et à revendiquer leurs droits, les armes à la main, je dis que le gouvernement est tenu de faire son examen de conscience et de s'assurer s'il a fourni quelque cause d'insurrection ; et, dans ce cas, il doit loyalement donner le bénéfice des circonstances aux accusés. C'est ce que nous avons prétendu dans le Bas-Canada, et c'est une des raisons pour lesquelles nous avons pris cette affaire tant à coeur.

Laurier rappelle alors l'amnistie accordée après la guerre civile par le gouvernement des États-Unis aux rebelles du Sud.

On voit le résultat aujourd'hui. Vingt ans à peine se sont écoulés depuis que cette rébellion, la plus formidable qui ait jamais désolé un pays, a été subjuguée, et précisément à cause de la politique de clémence adoptée par les vainqueurs, les deux sections de ce pays sont aujourd'hui

plus intimement unies que jamais auparavant, plus intimement qu'elles ne l'avaient été lorsqu'elles avaient combattu pour l'indépendance. Voilà l'exemple qu'aurait dû suivre le gouvernement canadien ; car, je le répète, ce n'est pas en répandant le sang qu'on fera une nation unie de la nôtre, mais uniquement en se montrant généreux, miséricordieux pour toutes les offenses politiques. Le gouvernement dit qu'il voulait faire un exemple. Voici ce qu'on lit dans le dernier paragraphe de son apologie écrite :

“ En arrêtant sa décision sur la demande que l'on a faite de commuer la sentence rendue contre le prisonnier, le gouvernement a dû ne pas perdre de vue la nécessité d'un châtement exemplaire et terrifiant pour le crime commis dans une contrée située, sous le rapport des établissements et de la population, comme le sont les territoires du Nord-Ouest ; l'isolement des colons sans défense, qui y sont déjà établis ; les horreurs auxquelles ils seraient exposés dans le cas d'un soulèvement des sauvages ; l'effet sur les immigrants de la moindre défaillance dans l'administration de la justice ; et les conséquences fatales qui se produiraient si des crimes, comme celui commis par Riel, restaient impunis parce que le coupable serait sujet à des illusions ou pourrait faire croire qu'il l'est.”

Ah ! oui, le gouvernement a convaincu tous ceux dont il parle, Métis, Indiens, colons de race blanche, de la force de son bras, de sa toute-puissance à châtier. Plût au ciel qu'il se fût donné autant de peine pour les convaincre tous, Métis, Indiens et colons de race blanche, de son désir, de son bon vouloir à leur rendre justice, à les traiter convenablement ! S'il avait pris les mêmes peines pour faire le bien qu'il en a pris pour punir le mal, il n'aurait jamais eu besoin de prouver à ce peuple que la loi ne saurait être violée impunément, parce que jamais la loi n'aurait été violée. Tandis qu'aujourd'hui, pour ne rien dire de ceux qui ont perdu la vie, nos prisons regorgent d'hommes, qui, désespérant de jamais obtenir justice par la paix, ont cherché à l'obtenir par la guerre ; d'hommes qui, désespérant de jamais être traités comme des hommes libres, ont préféré se jeter dans les dangers d'une insurrection plutôt que de se voir traiter en esclaves. Ah ! ces hommes ont cruelle-

ment souffert, ils souffrent encore ; mais patience ! leurs sacrifices ne resteront pas sans récompense. Leur chef est dans la tombe ; ils sont eux-mêmes dans les fers, mais du fond de leurs cachots, déjà, ils peuvent voir qu'elle s'est levée sur leur pays l'aurore de cette justice, l'aurore de cette liberté après laquelle ils soupiraient.

Oui, leur martyr a préparé le triomphe de leur pays ! Ils sont dans les fers aujourd'hui ; mais les droits pour lesquels ils se sont battus sont reconnus. Nous n'avons pas encore devant nous le rapport de la commission, mais nous savons que déjà l'on a fait droit à plus de deux mille des réclamations si longtemps repoussées. Mieux que cela encore. Nous lisons dans le discours du Trône qu'enfin ces territoires vont avoir une représentation dans le Parlement. Voilà encore une mesure de justice qui était réclamée depuis longtemps, mais en vain, de ce côté de la Chambre. Cela ne se pouvait pas alors ; mais après la guerre, cela se peut ; c'est la dernière conquête de cette insurrection. Oui, je le répète encore, leur martyr a préparé le triomphe de leur pays, et ce seul fait nous prouve qu'il y avait là cause suffisante, indépendamment de toute autre, pour se montrer clément et pour celui qui est mort et pour ceux qui survivent.

M. Laurier avait prononcé son discours en anglais, dans un anglais irréprochable. J'ai cru devoir en publier quelques extraits, malgré la pauvreté de la traduction officielle, afin de donner une idée de l'argumentation solide et brillante qui le caractérise.

Laurier avait à peine prononcé les dernière paroles de son discours, au milieu de l'émotion générale de la députation et du public, que la plupart des députés l'entouraient pour le féliciter chaleureusement.

La Chambre paraissait tellement impressionnée que sir John-A. Macdonald ne voulut pas qu'elle restât sous l'empire de l'émotion qu'elle éprouvait et mani-

festait. Il demanda l'ajournement de la Chambre.

Le lendemain, M. Blake, dont le témoignage à une grande valeur, disait :

Non content d'avoir, depuis de longues années et dans sa propre langue, remporté la palme de l'éloquence parlementaire, mon honorable ami nous a enlevé la nôtre ; il vient de prononcer un discours qui, dans mon humble jugement, mérite ce suffrage, car je crois être vrai en déclarant que c'est le plus beau discours parlementaire qui ait été prononcé dans le parlement du Canada, depuis la Confédération.

Il a fait un discours — écrivait M. Tarte, dans *Le Canadien* — qui, dans n'importe quel pays du monde, placerait son auteur au premier rang des maîtres de la langue française. M. Laurier est vraiment hors de pair dans l'éloquence étudiée, polie, qui fait les délices des auditoires triés sur le volet. Les clameurs violentes de la foule le laissent froid et indifférent ; il lui faut un amphithéâtre garni de lettrés.

La "Gazette" de Montréal, l'organe des conservateurs anglais, l'appelait "l'orateur à la bouche d'argent".

Il n'y eut pas d'exception, tous les journaux conservateurs et libéraux proclamèrent que Laurier venait de remporter un succès merveilleux, que son éloquence était un honneur pour la Chambre et le pays.

Le correspondant du "Star", de Montréal, écrivait :

Ottawa, 17 mars.

Le discours prononcé par l'honorable Wilfrid Laurier, hier au soir, est considéré comme un des plus beaux qu'il ait jamais faits et comme une des plus admirables pièces d'éloquence qu'on ait entendues au Parlement depuis la Confédération.

M. Laurier s'est exprimé dans les termes les plus nobles, sans faire appel à l'esprit de parti, sans injurier qui que ce soit, sans recourir à la déclamation, envisageant les sentiments des Canadiens-français relativement à l'exécution de Riel sous son aspect le plus simple et le plus droit. Avec une clarté et une simplicité étonnantes, avec une profonde conviction, il défendit l'honneur de ses compatriotes contre l'accusation d'avoir attaqué les institutions du pays, parce que les tribunaux avaient condamné un de leurs concitoyens d'origine française.

On ne s'attendait nullement qu'il prendrait la parole à ce moment-là ; le fait est qu'il y fut forcé. M. Rykert, le député de Lincoln, avait parlé pendant plusieurs heures, et M. Béchard l'avait suivi. Lorsque M. Béchard reprit son siège, à dix heures et demie du soir, après avoir prononcé un court discours, personne ne se leva à droite pour lui répondre. Il y eut silence durant une couple de minutes, et le président demanda si la motion serait mise aux voix. Personne ne répondit, et le président allait prendre le vote, lorsque M. Laurier se leva. Les conservateurs applaudirent sarcastiquement, le but évident du gouvernement ayant été de forcer soit M. Laurier ou M. Blake de parler tout d'abord et de donner la réplique aux ministériels. M. Laurier prit donc la parole, mais les conservateurs durent regretter amèrement leur tactique.

M. Rykert avait réussi à vider la Chambre et M. Béchard ne l'avait pas remplie, mais à peine M. Laurier avait-il commencé son discours que presque tous les députés étaient retournés à leurs sièges. Durant les deux heures qui suivirent, M. Laurier, avec son éloquence habituelle, parla au milieu d'un silence interrompu seulement par les acclamations et les applaudissements ; le fait est qu'à certains moments on pouvait entendre le tic-tac de l'horloge de la Chambre.

M. Galbraith, un député anglais et conservateur, dit, en montrant Laurier du doigt, à quelques amis : "Ce jeune homme sera, un jour, premier ministre du pays."

M. Galbraith fut bon prophète.

LAURIER NOMME CHEF DU PARTI LIBERAL

En 1887, pendant la session qui suivit les élections générales, M. Blake donna sa démission comme chef du parti libéral. Il était démoralisé par le résultat des élections ; la citadelle ministérielle avait résisté à ses assauts formidables. Vainement il avait consenti à modifier ses opinions sur la protection afin de rassurer les manufacturiers, en vain il avait dénoncé les abus du pouvoir et fait appel aux sentiments les plus élevés. Il avait soulevé la colère des loges orangistes en s'opposant à leur reconnaissance légale par l'État et en condamnant l'exécution de Riel, et la province de Québec ne lui avait pas donné l'appui qu'il avait le droit d'espérer.

Il faut dire que la politique des libéraux sur la question du tarif a été pendant vingt-cinq ans leur pierre d'achoppement. Au lieu de faire comme les conservateurs, de donner aux manufacturiers, aux ouvriers, aux électeurs en général, la protection réclamée à grands cris, ils entreprirent de lutter contre le sentiment public.

A tout événement, Blake crut qu'il ne devait plus continuer une lutte ingrate pour lui et pour son parti, et que son devoir était de confier le commandement



Laurier en 1884

des forces libérales à un chef plus heureux. Les libéraux étaient nerveux, inquiets, ils ne savaient comment remplacer un homme dont le talent et le caractère étaient si admirés et respectés. M. Blake les tira d'embarras en désignant lui-même son successeur, en leur suggérant de confier le drapeau libéral à Wilfrid Laurier.

Il semblait audacieux, dangereux même de mettre à la tête d'un parti, dans un parlement composé en si grande majorité de députés anglais et protestants, un Canadien-français catholique. Laurier fut le premier à signaler le danger, mais le sort en était jeté, il fallait que sa destinée s'accomplît. La Providence lui avait mis au front l'étoile du commandement. Vingt années d'étude, de réflexion, de bonne conduite et d'expérience l'avaient rendu capable de jouer le rôle brillant que ses concitoyens voulaient lui confier. Il était proclamé, par une majorité anglaise et protestante, le plus digne d'être le chef d'un grand parti, et par conséquent de devenir, par le triomphe de ce parti, le premier ministre de son pays.

Le procédé généreux des libéraux anglais contribua considérablement à adoucir l'amertume des luttes religieuses et nationales qui sévissaient depuis quelques années, à calmer l'antagonisme national.

Ils n'eurent pas lieu de regretter leur générosité, car la province de Québec appréciant l'honneur qu'on lui faisait, se fit un devoir de se rallier autour de Laurier et de le porter au pouvoir.

La lutte fut longue, sir John n'était pas facile à déloger ; jamais premier ministre ne fut plus insinuant, plus sympathique, plus habile, plus roué, disons le mot.

Il réussit encore une fois à gagner les élections de 1891, en faisant appel à la loyauté des électeurs anglais, en cherchant à les convaincre que les projets de réciprocité, d'union douanière ou de zollverein, préconisés par une fraction du parti libéral, n'étaient que des projets déguisés d'annexion du pays aux États-Unis.

Dans un manifeste célèbre, le vieux malin protestait contre toute tentative de briser ou d'affaiblir les liens qui attachaient le Canada à l'Angleterre, et terminait en disant, avec une émotion feinte, que pour lui il voulait mourir dans les plis du drapeau anglais.

On aurait dit le vieux soldat de Crémazie qui meurt en chantant :

Pour mon drapeau je viens ici mourir.

Il emporta les élections, mais avec une majorité diminuée.

Ce fut son dernier triomphe, il mourait peu de temps après au milieu des regrets les plus profonds de la Chambre et du pays. Sa mort ébranla les colonnes du temple conservateur. Il laissait plusieurs lieutenants distingués, mais pas un général capable de faire face aux éléments délétères qui démolissaient le parti conservateur, de repousser les flots envahissants du

libéralisme. Lui-même, le grand chef, n'aurait pu lutter longtemps contre la popularité grandissante de Laurier.

Le parti conservateur était sur la pente de la décadence.



LES ACCUSATIONS DE M. TARTE

M. Tarte avait commencé par être notaire à la campagne, mais il était trop remuant, trop ardent pour rester dans une profession si calme. Il était entré dans le journalisme, s'était fait remarquer par la vigueur de sa polémique, et, un jour, trouvant que l'espace lui manquait, il avait pris son vol vers la capitale, et était devenu rédacteur en chef du "Canadien". C'était le mouvement fait homme, une machine électrique, un lutteur infatigable, un organisateur plein de ressources et de moyens, un écrivain et un orateur intarissables, à la pensée forte, à l'expression claire, nerveuse, frappante.

Après avoir combattu le mouvement Riel, il s'était rapproché du parti libéral, de Mercier surtout, et de Mercier était passé à Laurier. Pauvre, mais ambitieux, confiant dans sa force et convaincu qu'il n'occupait pas une position digne de son talent et des services qu'il avait rendus à ses amis, il résolut de se faire craindre et désirer par des coups d'éclat.

Avant les élections de 1891, il avait, dans son journal le "Canadien", lancé des fusées qui avaient éveillé l'attention publique. Il disait que le département des Travaux Publics et le ministre de ce département, M. Langevin, étaient à la merci de Thomas McGreevy et d'une compagnie d'entrepreneurs, com-

posée de Robert McGreevy, frère de Thomas, et de Laskin, de Connolly et Murphy. Après les élections, M. Tarte lança en plein Parlement la bombe qu'il préparait et chargeait depuis longtemps. Il déclara qu'il était prêt à prouver seize accusations de fraude et de corruption dans l'exécution de certains travaux publics, contre Thomas McGreevy, membre du Parlement, contre la société Larkin & Cie, contre l'honorable Langevin et le ministère des Travaux Publics.

Une enquête eut lieu et le résultat en fut désastreux pour le gouvernement.

Thomas McGreevy était expulsé de la Chambre, mis en accusation devant la Cour d'Assises, et condamné à six mois de prison.

L'honorable M. Langevin lui-même était obligé de quitter la vie publique, peu de temps après, quoique le rapport de la majorité du Comité ne lui eût pas été défavorable.

D'autres enquêtes eurent aussi pour effet de compromettre MM. Chapleau et Caron, et de jeter le désarroi dans les rangs du parti conservateur.



LA LANGUE FRANÇAISE

Pendant ce temps-là, de gros nuages venus du Nord-Ouest apportaient de nouvelles tempêtes.

Des lois avaient été adoptées par le Conseil des territoires du Nord-Ouest et par la Législature du Manitoba pour abolir l'usage officiel de la langue française dans leurs documents publics, et le gouvernement fédéral n'avait pas désavoué ces lois.

M. McCarthy avait déclaré devant la Chambre des Communes que l'usage officiel de la langue française devrait être aboli dans toutes les provinces anglaises. Dans le débat orageux que cette question souleva, Laurier prit la parole et plaida la cause de la langue française dans le langage le plus logique, le plus brillant.

Jamais il ne prit, devant une majorité anglaise, la défense de sa nationalité avec plus de vigueur et de courage. Comment les hommes raisonnables, faisant partie de cette majorité, auraient-ils pu s'empêcher d'applaudir aux paroles qui suivent :

L'honorable député est fier de sa race et il a le droit d'en être fier, mais il ne s'ensuit pas que nous devons être tous Canadiens anglais, que nous devons tous nous fondre dans l'élément anglo-saxon. Certes, personne ne respecte ou n'admire plus que moi la race anglo-saxonne ; je n'ai jamais dissimulé mes sentiments à cet égard ; mais nous, d'origine française, nous nous tenons pour satisfaits de ce que nous sommes

et ne demandons rien de plus. Je revendique une chose pour la race à laquelle j'appartiens : c'est que, si elle n'est peut-être pas douée des mêmes qualités que la race anglo-saxonne, elle en possède de tout aussi grandes ; c'est qu'elle est douée de qualités souveraines à certains égards, c'est qu'il n'y a pas aujourd'hui sous le soleil de race plus morale, plus honnête, je dirai même plus intellectuelle. . . Quand j'étudie notre histoire et que j'assiste aux péripéties du duel prolongé, opiniâtre, implacable que se sont livré l'Angleterre et la France pour la possession de ce continent ; quand je retrace, page par page, le dénouement fatal, indécis d'abord, mais prenant graduellement forme et devenant inévitable ; quand je suis la brave armée de Montcalm retenant devant des forces supérieures en nombre, retenant même après la victoire, retenant dans un cercle de jour en jour plus rétréci ; quand, arrivé à la dernière page, j'assiste au dernier combat où le vaillant Montcalm, cet homme vraiment grand, a trouvé la mort dans sa première défaite. . . Non, monsieur, je ne cache pas à mes concitoyens d'origine anglaise que j'ai le coeur serré et que mon sang français se glace dans mes veines ! . . . Oh ! ne me parlez pas de vos théories purement utilitaires ! Les hommes ne sont pas de simples automates. Ce n'est pas en foulant au pied les sentiments les plus intimes de l'âme que vous atteindrez votre but, si tel est le but que vous poursuivez. . . En attendant, nous devons tous, Français, Anglais, libéraux et conservateurs, nous souvenir qu'aucune race en ce pays ne possède d'autres droits absolus que ceux qui n'empiètent pas sur les droits d'autrui. Nous devons nous souvenir que l'expression des sentiments de race ne doit pas dépasser une certaine limite ; que si elle la dépasse, même en restant dans les bornes du légitime, elle peut froisser les sentiments des autres races. . . Nous nous rappellerons que les vrais principes ne sont qu'une émanation de la vérité divine, et qu'il existe au-dessus de nous une Providence éternelle, dont la sagesse infinie connaît mieux que l'homme ce qui convient le mieux à l'homme, et qui, lorsque tout semble perdu, dirige toute chose pour le plus grand bien.

La proposition de M. McCarthy ne rallia qu'une dizaine de voix.

LES ECOLES DU MANITOBA

Le législature du Manitoba avait, au mépris de la constitution, abrogé les lois en vertu desquelles les catholiques de cette province jouissaient d'écoles séparées, et le gouvernement fédéral avait été mis en demeure de désavouer cette législature injuste. On disait avec raison que si le droit de désaveu n'était pas lettre morte, c'était le temps de l'appliquer. Mais au lieu d'insister sur leur demande, les catholiques suivirent le conseil qu'on leur donna de s'adresser aux tribunaux et d'attendre le résultat du litige.

Les tribunaux — le Conseil privé compris — décidèrent que l'Acte des écoles de 1870 était constitutionnel. Les catholiques eurent alors recours à la clause de l'Acte du Manitoba qui décrète qu'on pourra en appeler de l'Exécutif contre toute décision de la Législature d'une province pouvant affecter les droits ou privilèges de la minorité catholique ou protestante des sujets de Sa Majesté, relativement à l'instruction publique.

Le Conseil privé jugea contrairement à la Cour suprême, que le Parlement pouvait, sans rétablir les lois abrogées par l'Acte de 1870, remédier aux griefs des catholiques du Manitoba. Mais le mode à suivre, les mesures à adopter étaient laissées par la loi à la discrétion des autorités.

M. Tupper, qui avait remplacé M. Bowell, crut

que le gouvernement ne pouvait plus reculer. Il soumit à la Chambre, dans le mois de mars, un projet de loi, qui en principe rendait aux catholiques leurs écoles séparées, mais ne pouvait avoir aucun effet pratique.

C'était un bill à deux faces, ni chair, ni poisson, une de ces lois subtiles qui permettent à des partisans politiques de se faire une conscience à leur guise, et de voter comme ils l'entendent.

C'était un remède dont les éléments constitutifs se combattaient mutuellement.

En effet, certaines dispositions du bill proposé permettaient au gouvernement du Manitoba d'é luder la loi, de la mettre à néant, en lui donnant le droit de nommer les membres du conseil chargé d'établir et d'administrer les écoles séparées, et de rati fier le choix des inspecteurs, et en donnant à ces inspecteurs le pouvoir de fermer les écoles séparées, s'ils ne les jugeaient pas égales aux écoles publiques.

On peut se faire une idée de ce qui serait arrivé si le gouvernement du Manitoba avait jugé à propos de mettre cette loi à exécution.

En outre, rien dans ce bill ne forçait le gouvernement du Manitoba à contribuer au soutien des écoles séparées.

Il est difficile de supposer qu'un gouvernement, obligé de mettre à exécution une loi imposée contre son gré, aurait voté les fonds nécessaires à son fonctionnement. Aussi trois membres protestants du cabinet fédéral ne craignirent pas de déclarer, afin d'apaiser leurs électeurs, que le seul droit accordé par

le bill remédiateur aux catholiques du Manitoba était celui de se taxer autant qu'ils le voudraient, mais qu'il ne leur permettait aucunement de toucher un sou du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial.

Malgré ses défauts, le bill était accepté par l'évêque et les autorités religieuses du Manitoba à cause de la reconnaissance du principe des écoles séparées qu'il contenait, et par les protestants amis du gouvernement, à cause même des défauts qui en détruisaient l'efficacité.

M. Laurier et ses amis étaient inquiets, indécis ; ils voulaient sincèrement le rétablissement des écoles séparées, mais ils croyaient que le seul moyen de régler la question de façon à respecter l'autonomie des provinces et à éviter des complications sérieuses, était d'avoir recours à la conciliation, de s'adresser à l'esprit de justice du gouvernement manitobain et de consentir à faire une enquête pour établir des faits importants, enquête acceptée d'ailleurs par ce même gouvernement.

En face d'une loi d'expédient, dont le seul but était de rallier les forces indécises du parti conservateur, M. Laurier crut qu'il avait le droit de la juger au point de vue politique, de se placer sur le même terrain que ses adversaires. Il se souvenait que, plusieurs fois déjà, il s'était joint aux conservateurs pour obtenir la reconnaissance des droits des catholiques, et que, chaque fois, les libéraux des autres provinces

s'étaient compromis inutilement au profit des conservateurs.

Les libéraux ne voulaient pas, cette fois, tirer les marrons du feu pour leurs adversaires, et leur permettre d'échapper au danger qui les menaçait, en leur aidant à faire passer une loi inefficace et illusoire, ils crurent qu'ils avaient parfaitement le droit de croire et de dire que le mode adopté par le gouvernement pour régler la question des écoles, n'était pas le meilleur.

De plus, Laurier a toujours prétendu que s'il n'avait pas trouvé le moyen de satisfaire ses amis, les libéraux anglais, McCarthy, le chef du parti nationaliste anglais, aurait fait adopter une résolution qui l'aurait rendu maître de la situation et mis à la tête d'une coalition des provinces anglaises.

Il dit que jamais il n'hésita et ne réfléchit autant avant de prendre un parti, une décision, avant de franchir le Rubicon. Mais après avoir pesé le pour et le contre, après avoir épuisé tous les moyens de s'éclairer afin d'agir sagement, il proposa le renvoi du bill à six mois. Le gouvernement l'emporta par une faible majorité, mais le bill avait été soumis trop tard à la Chambre pour qu'il pût être voté. Le parlement fut prorogé, et les élections eurent lieu.

M. Tupper avait fait entrer dans le cabinet MM. Angers, L.-O. Taillon et Alphonse Desjardins, trois hommes fort populaires dans le clergé, et qui n'avaient, dit-on, accepté des portefeuilles qu'après

avoir obtenu l'approbation des autorités ecclésiastiques et la promesse de leur appui énergique.

Les évêques furent convaincus que le bill remédiateur était satisfaisant, que la majorité anglaise du parti tory en voulait sincèrement l'application, et que le triomphe des conservateurs serait celui des écoles séparées. Le clergé mit partout son influence au service des candidats conservateurs et fit un devoir aux électeurs de voter pour le gouvernement. Mais les Canadiens-français crurent qu'ils ne devaient pas manquer l'occasion de mettre à la tête du pays un compatriote, pour l'amour d'un bill aussi imparfait ; ils votèrent en grande majorité pour Laurier et ses candidats.

Jamais le parti conservateur n'avait subi une pareille défaite.

Quelques semaines après, le ministre Tupper donnait sa démission, et Laurier était appelé à former un gouvernement au milieu des acclamations de la grande majorité de ses compatriotes. La province de Québec avait bien raison de se réjouir ; c'était la première fois depuis la Confédération qu'un Canadien-français était élevé au poste de premier ministre.

LAURIER PREMIER MINISTRE

Dès la première session du nouveau Parlement, le ministère Laurier fit face à l'éternelle question du tarif.

Pour rassurer les manufacturiers effrayés, M. Laurier avait, dans le cours des élections de 1896, exprimé l'opinion que le pays avait trop besoin de revenus pour qu'on pût songer à l'abolition complète des droits de douane, que si le parti libéral arrivait au pouvoir, il saurait concilier l'intérêt des manufacturiers avec celui des consommateurs, en établissant un tarif de revenu.

Il tint parole.

Le nouveau tarif diminuait les droits sur des articles de première nécessité, et les élevait sur les objets de luxe ou de fantaisie, sur l'alcool et le tabac ; le principe des droits "ad valorem" y dominait.

Mais les droits sur les marchandises qui pouvaient faire concurrence aux produits des manufactures canadiennes, restèrent à peu près les mêmes.

Le trait le plus caractéristique du nouveau tarif fut une réduction des droits de douane sur les marchandises anglaises. Cette réduction devait se faire graduellement, depuis quinze jusqu'à 33 pour cent. Les manufacturiers furent généralement satisfaits ;

les plaintes furent isolées, et on s'accorda à reconnaître que le gouvernement libéral, soutenu par un si grand nombre de députés libres-échangistes, ne pouvait guère faire mieux.

Cette réduction en faveur des marchandises anglaises fut considérée comme un témoignage de sympathie auquel on fut sensible en Angleterre, au moins pendant quelque temps, jusqu'au jour où des hommes importants constatèrent que pratiquement la métropole n'en avait pas beaucoup profité. En Angleterre comme au Canada, l'intérêt finit par l'emporter sur la loyauté, et les manufacturiers canadiens qui n'avaient pas d'abord osé se plaindre, jetèrent les hauts cris, lorsque cette mesure de faveur se trouva en conflit avec leurs intérêts.

Cette politique nouvelle souleva une importante question constitutionnelle.

Il existait entre l'Angleterre et diverses nations, telles que la Belgique et l'Allemagne, des traités de commerce qui donnaient à ces nations le droit de réclamer les privilèges qui seraient accordés par les colonies anglaises aux marchandises du Royaume-Uni.

Depuis longtemps le gouvernement canadien se plaignait de ces traités et en demandait la révocation. Mais les hommes d'État anglais n'avaient pas jugé à propos de se créer des ennuis en accédant à cette demande.

Laurier fit voir la position fautive que ces traités

faisaient au Canada, en l'obligeant de faire bénéficier de ses faveurs des pays auxquels il ne devait rien.

Les traités furent dénoncés, et plus tard le gouvernement canadien élevait le tarif sur certains produits allemands, sans avoir recours aux bons offices des autorités impériales.

Ce pas important dans la voie de l'autonomie et de l'émancipation lui a permis de dire que le Canada était devenu une nation. Il ne devait pas se contenter de ce premier succès.



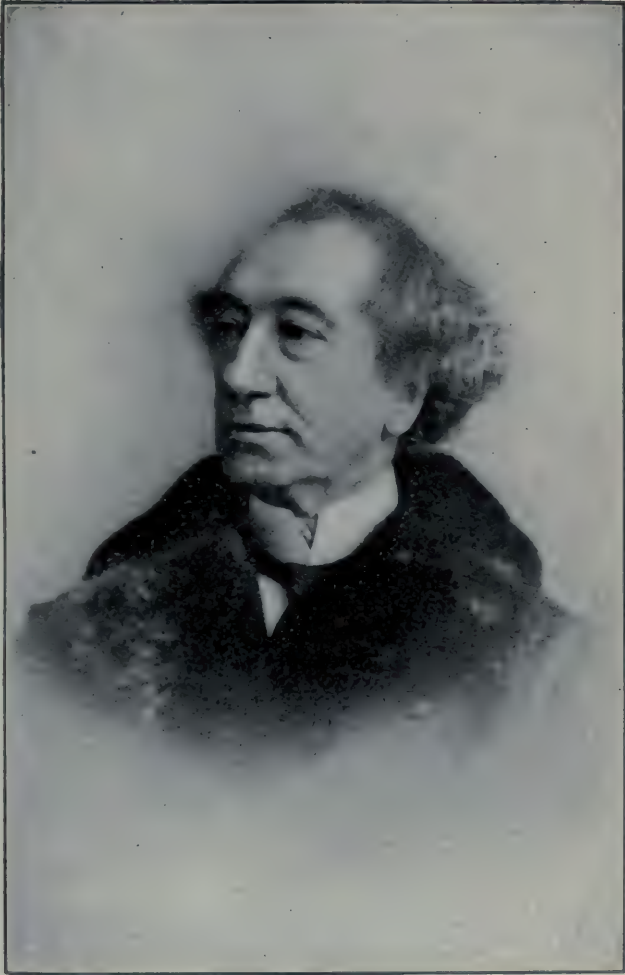
LA QUESTION DES ÉCOLES DU MANITOBA

Entre tous les sujets qui ont pesé le plus lourdement sur l'esprit de Laurier, et absorbé son attention, la fameuse question des écoles du Manitoba est celle qui lui a causé le plus d'ennui et d'inquiétude. Il avait à coeur de rendre justice aux catholiques de cette province et de tenir les promesses qu'il avait faites à ce sujet. Il avait dit que la conciliation ferait plus pour eux que la coercition, et il le croyait sincèrement. En arrivant au pouvoir, il s'adressa au gouvernement du Manitoba pour le décider à modifier les lois scolaires, de manière à faire disparaître les griefs des catholiques. Les pourparlers furent longs, les projets d'arrangement nombreux. Enfin, les ministres du Manitoba finirent par consentir à modifier l'Acte des écoles de 1890 de la manière suivante :

1.—Établissement et maintien d'écoles catholiques équivalant à des écoles séparées, dans tous les endroits où les catholiques sont en majorité ;

2.—Nomination d'instituteurs catholiques dans tous les arrondissements où les enfants catholiques sont au nombre de 25 pour la campagne et de 40 pour la ville ;

3.—Enseignement catholique, à certaines heures,



Sir John A. Macdonald

dans toutes les écoles où il n'y aurait qu'une dizaine d'enfants catholiques ;

4.—Entrée libre du prêtre dans les écoles pour donner l'enseignement catholique ;

5.—Enseignement officiel du français, lorsque les parents le demanderaient.

Un bon nombre de protestants trouvèrent ces concessions trop libérales, et en profitèrent pour soulever contre le premier ministre Greenway des sentiments d'hostilité qui finirent par ruiner son influence politique. On l'accusait presque de trahison.

D'un autre côté, Mgr Langevin et tous les évêques de la province de Québec repoussèrent avec indignation le règlement proposé et entreprirent contre le parti libéral une croisade terrible.

N'ayant pu réussir devant le peuple, ils résolurent de l'emporter, cette fois, en s'adressant à Rome afin d'obtenir la condamnation du règlement et du parti libéral.

Ils furent bien près de réussir, mais au moment où tout semblait désespéré pour les libéraux, grâce à l'habileté de sir Charles Fitzpatrick, Laurier obtenait l'envoi d'un délégué apostolique chargé de faire rapport au Pape sur la situation religieuse au Canada et sur la question des écoles du Manitoba.

Mgr Del Val fut chargé de cette importante mission. C'était un jeune homme, mais il avait un jugement solide, mûri par l'étude, une droiture d'esprit admirable et une fermeté inébranlable.

Le résultat de sa mission remplit de joie tous les libéraux. Le Pape décida que les catholiques étaient libres de choisir le mode qu'ils croyaient le plus propre à faire triompher les droits des catholiques du Manitoba, et que les autorités religieuses devaient accepter les concessions importantes que contenait le règlement, tout en s'efforçant d'en obtenir de plus grandes.

Sa Sainteté rappelait aussi les décrets qui, plus d'une fois, avaient été émis par Rome, pour défendre au clergé canadien de s'immiscer dans les luttes politiques, et demandait aux évêques de faire respecter ces décrets.

Cette décision fit éclater la sagesse de Rome, donna raison à ceux qui avaient toujours prétendu que les libéraux sincèrement catholiques y trouveraient la protection de leurs droits de citoyens et de leur conscience.

Elle a fait disparaître le plus grand danger qui menaçait l'influence du clergé et l'avenir de la religion dans ce pays ; elle a fait tomber des défiances, des rancunes et des colères dangereuses pour la foi.

L'attitude énergique de Laurier, sa bonne volonté et son désir sincère de rendre justice aux catholiques du Manitoba eurent, sans doute, un grand effet sur l'esprit impartial de Mgr Del Val qui se rendit compte des difficultés de notre situation politique et des dangers auxquels s'exposerait une minorité catholique qui voudrait imposer ses volontés et refuser tout compromis.

LA GUERRE DU TRANSVAAL

Les situations difficiles ne lui ont pas manqué. Deux ans plus tard, c'était la guerre du Transvaal qui le forçait d'avoir recours à toutes ses ressources diplomatiques et oratoires.

Laurier était à Chicago, lorsque la petite république africaine osa déclarer la guerre à l'Angleterre. Quand, à son retour, il arrêta à Toronto, tous les esprits étaient en feu, la loyauté anglaise se manifestait par des appels aux armes. On proclamait à haute voix que le gouvernement devait envoyer immédiatement des milliers d'hommes au secours de l'Angleterre. Laurier avait, quelques jours auparavant, déclaré que dans le cas où la guerre éclaterait, le gouvernement ne pourrait rien faire sans consulter le Parlement. Il n'y a pas de doute que le principe était juste, constitutionnel, mais la volonté clairement exprimée de la majorité est la loi suprême dans un pays démocratique.

Que serait-il arrivé si Laurier avait refusé d'acquiescer au désir du gouverneur, de ses collègues et de la grande majorité de la population du Canada ?

Il y aurait eu probablement une coalition de toutes les provinces anglaises pour faire triompher les idées de sir Charles Tupper, qui trouvait que le gouvernement n'allait pas assez loin, et que c'était non

pas 1,000 hommes mais 5,000 qu'il fallait envoyer en Afrique.

Pour la simple satisfaction d'un sentiment plus ou moins chimérique, nous serions entrés dans une guerre de races où nous aurions perdu tout le terrain gagné.

Laurier comprit la situation, et fit ce que la raison, le devoir et l'intérêt même de ses compatriotes exigeaient. Un détachement de 1,000 hommes fut envoyé en Afrique, et au départ de ces troupes, Laurier fit un discours dans lequel il affirma que ces soldats allaient combattre pour la cause de la justice, de l'humanité, de la liberté religieuse et politique.

Il dit qu'il était heureux de voir les descendants des deux plus fières nations du monde s'unir pour aller porter dans une terre lointaine les bienfaits de leurs institutions politiques.

Les accents de son éloquence et l'énergie avec laquelle il affirma que l'Angleterre voulait justement forcer le gouvernement d'un pays vassal à respecter les droits politiques de sujets anglais, produisirent une profonde impression en Angleterre, et lui donnèrent le droit de parler haut et ferme lorsque les circonstances l'exigeraient, sans qu'on pût mettre en doute sa loyauté et celle de ses compatriotes.

On pouvait différer d'opinion avec Laurier sur la justice de la position prise par l'Angleterre à l'égard des Boers, on pouvait avoir des sympathies pour ce brave petit peuple, mais notre devoir et notre intérêt

étaient de faire cause commune avec nos concitoyens anglais dans cette circonstance.

Le caractère chevaleresque des Canadiens-français les porte souvent à se prononcer, au détriment de leurs intérêts, pour les faibles contre les forts, pour les petits contre les grands, à être du côté de ceux qui semblent combattre pour le droit, la justice, la liberté.

C'est un sentiment noble, généreux dont ils doivent pourtant se défier, surtout lorsqu'en l'exprimant ils se font du mal sans faire de bien à personne.

Ils ne sont pas nombreux ceux qui aujourd'hui contestent la sagesse et la clairvoyance dont Laurier a fait preuve dans la crise du Transvaal, et on lui sait gré d'avoir eu le courage et la force d'enrayer un mouvement qui aurait pu être funeste à la paix du pays, fatal aux Canadiens-français.



LAURIER EN ANGLETERRE ET EN FRANCE

L'année 1897 était le soixantième anniversaire de l'élévation de la reine Victoria au trône de l'Angleterre.

Un grand jubilé fut organisé en Angleterre pour célébrer cet événement remarquable, et les premiers ministres de toutes les colonies anglaises furent invités à y prendre part. Laurier répondit à cet appel, et dans cette phalange d'hommes d'État venus de toutes les parties du monde, il fut bientôt le personnage le plus en vue, le plus remarqué. Ses manières distinguées, son grand air et son éloquence raffinée attirèrent sur lui tous les regards.

Le spectacle de ce représentant d'une colonie anglaise fondée par des Français, de ce descendant illustre d'une race vaincue, mais restée fidèle à ses traditions, n'était pas banal. On le recherchait, on voulait le voir et l'entendre, et tous les journaux publiaient à l'envi l'éloge de son talent et de son patriotisme. Ses discours, où l'élégance et la clarté de l'esprit français se mariaient si agréablement aux qualités solides de l'éloquence anglaise, électrisaient les auditoires les plus froids.

Les nationalistes l'ont accusé d'avoir trop cherché à plaire aux Anglais.

Mais à part quelques phrases sonores, quelques

images brillantes qui ont donné lieu à des interprétations erronées, il s'est contenté généralement de faire l'éloge de la constitution anglaise, des institutions britanniques. Et c'est afin d'exprimer son admiration pour ces institutions qu'il a dit qu'il était "British to the Core" — c'est-à-dire, admirateur jusqu'au fond de l'âme du système de gouvernement qui a procuré les bienfaits de la liberté à tous les pays anglais.

On lui a reproché aussi d'avoir laissé espérer que le Canada prêterait main forte à l'Angleterre dans toutes ses guerres.

Pourquoi s'attacher à des paroles prononcées dans des circonstances spéciales, sous l'influence du moment et du milieu, dans des improvisations chaleureuses ?

C'était le temps où l'aigle de l'impérialisme commençait à agiter ses ailes sous le souffle puissant de Chamberlain. On a reproché à M. Laurier d'avoir trop sacrifié aux faux dieux, d'avoir exprimé des opinions et des sentiments qui ont pu faire croire un instant qu'il serait l'apôtre le plus éloquent, le plus utile de l'impérialisme.

Les faits l'emportent sur les paroles.

L'histoire dira que lorsque Chamberlain voulut, quelques années plus tard, faire accepter par les représentants des colonies anglaises, ses projets d'impérialisme militaire, c'est Laurier qui a été son adversaire le plus redoutable, la pierre d'achoppement de ces projets.

Jamais Canadien n'avait produit, en Angleterre, une pareille impression, jamais surtout un Canadien-français n'avait autant fait honneur à sa nationalité. A Liverpool, à Glasgow, à Edimburg, il parla devant des auditoires que son éloquence charma. Les Anglais, habitués à n'entendre depuis longtemps que des discours savants, pratiques, mais froids comme des calculs de mathématiques, admirèrent ce Canadien-français qui réveillait chez eux le souvenir ému de l'éloquence classique, chaude et brillante des Pitt, des Fox, des Sheridan et des Brougham.

Il faut dire que le tarif de faveur offert par ce Canadien-français aux marchands anglais, sans condition aucune, avait prévenu les esprits en sa faveur. Et dès qu'il mit le pied sur le sol anglais, ses premières paroles, publiées par tous les journaux, firent le tour de l'Angleterre. Dans le premier discours qu'il prononça, à Liverpool, il dit :

Quels sont au juste les sentiments qui nous animent au Canada ? Notre population n'est pas tout entière, vous le savez, d'origine anglaise; un tiers est de descendance française. Quels sont les sentiments propres de cette population canadienne-française ? Quels sont ses aspirations ?

La réponse est aisée. Mes aïeux ont combattu sur bien des champs de bataille les soldats anglais pour garder au roi de France la colonie du Canada. Ils ont repoussé invasion après invasion ; et sur tous les points du globe où la valeur française, l'énergie et la constance britanniques se sont trouvées en présence, il n'en est aucun, de part et d'autre, où ces qualités distinctives des deux races aient brillé d'un pareil éclat. Le jour vint cependant où la fortune des armes tourna contre nous. Nos ancêtres devinrent à la suite des revers, en vertu d'un traité définitif, sujets britanniques. Ce jour-là, ils réclamèrent aussitôt de

l'autorité impériale les droits inhérents au titre de sujets britanniques, d'exercer en liberté leur religion, de parler leur langue et de maintenir leurs institutions particulières. Leur religion, je suis heureux de le dire, a toujours été respectée ; mais leurs droits politiques leur furent longtemps disputés ; lorsque des concessions furent faites, je le reconnais, elles le furent gracieusement et dans l'esprit le plus large. Mes compatriotes ayant obtenu tous les droits de sujets britanniques, reconnaissent que c'est pour eux un devoir, un point d'honneur, une oeuvre de prédilection, d'accepter en toute leur étendue les obligations et les responsabilités qui en découlent. Ils sont fiers de leur origine — ils descendent d'une race fière, et s'ils sont ainsi fiers de leur origine, peu d'entre vous songeront à leur contester ce droit — ils ont également au coeur une autre fierté, celle de la gratitude ; et laissez-moi vous dire que, dans ce vaste empire, il n'est point un endroit dans l'Angleterre d'où monteront vers le ciel, au jour du Jubilé, de plus ferventes prières pour la Reine.

A Londres, on peut dire, sans exagération, qu'il fut le lion du jubilé. Appelé dans les salons de la haute aristocratie, où les belles manières jouent un si grand rôle, comme dans les cercles, les académies et les banquets où règne l'éloquence, il brillait au premier rang. Ses discours publiés dans tous les journaux étaient commentés, approuvés, admirés pour le fond comme pour la forme. Sa connaissance de l'histoire de l'Angleterre et du monde entier lui permettait de varier ses discours et d'évoquer des souvenirs qui étonnaient ses auditeurs.

Comment ne pas admirer des paroles patriotiques comme celles qu'il prononçait au banquet du "Dominion Day" :

Quelques-uns des hôtes réunis, ce soir, à cette table ont eu le privilège et le plaisir de commémorer la naissance d'une jeune nation. Peut-être cependant la célébration de cette fête tient-elle aujourd'hui son charme et son plaisir de ce fait qu'elle prend place sur le sol de la vieille mère-patrie.

S'il m'est permis d'exprimer mes propres sentiments, je dirai sans hésitation que jamais peut-être mon pays natal ne m'a été plus cher qu'il ne l'est en ce moment même.

Je puis dire que j'aime l'Angleterre, j'aime l'Ecosse, j'aime l'Irlande, mais qu'il me soit en revanche permis de dire que la première place dans mon coeur est pour le Canada, mon pays natal. Nous, Canadiens, nous aimons le Canada, notre terre natale ou notre terre d'adoption, et nous en sommes fiers. Nous en sommes fiers autant que de son histoire aussi romantique et aussi touchante qu'une fiction.

.....

Il terminait en disant :

Si, à mon lit de mort, je puis dire que, grâce à mes efforts, une seule erreur a disparu, un seul préjugé a été détruit, qu'au prix de mes efforts les inimitiés de race ont fui de la terre canadienne. . je mourrai heureux dans la conviction que ma vie n'aura pas été vaine.

Un citoyen distingué de Montréal, plutôt conservateur que libéral, était présent à ce banquet. Il dit qu'il fut surpris de voir un auditoire anglais des plus "select" manifester son enthousiasme par des bravos et des applaudissements si bruyants.

"Quant à moi, ajoutait-il, je n'ai jamais été aussi fier d'être Canadien-français."

Des Anglais distingués, des journaux même, avaient la franchise de dire que personne en Angleterre ne parlait mieux que sir Wilfrid Laurier.

C'est le temps de dire qu'un soir, à un banquet donné par le gouvernement anglais aux représentants des colonies, Laurier avait trouvé sous son assiette une carte portant les mots suivants : "Sir Wilfrid Laurier." Et le lendemain matin, un messenger lui apportait une missive royale lui annonçant que Sa Majesté l'avait créé commandeur de l'Ordre de St-Michel et de St-Georges.

Il aurait préféré ne recevoir aucun titre, et il avait même fait connaître son opinion, à ce sujet, à lord Aberdeen, mais on n'en tint pas compte, tant on voulait l'honorer.

Comment pouvait-il, lorsqu'il était l'hôte de l'Angleterre, refuser un pareil témoignage de sympathie ? Son refus aurait été mal interprété, et trouvé peu courtois. Il accepta, mais il ne changea pas d'opinion, et il a toujours cru que les titres de noblesse de la vieille Europe sont peu compatibles avec les moeurs démocratiques de la jeune Amérique. Je me permettrai d'ajouter que ce sont des liens qui peuvent gêner la liberté d'action de nos hommes publics dans certaines circonstances.

Après avoir été l'objet, à Londres, des hommages et de l'admiration du peuple anglais, Laurier ne voulut pas quitter l'Europe, sans voir la France, sans visiter Paris.

Des appréciations peu sympathiques de sa conduite, des critiques acerbes même de ses sentiments nationaux, l'avaient précédé en France, et produit une fâcheuse impression dans certains cercles.

On se rend difficilement compte en France de notre situation politique, on y confond souvent les pouvoirs et les attributions des divers gouvernements qui administrent les affaires fédérales et provinciales. Par exemple, on oubliait alors que Laurier n'était pas le premier ministre de la province de Québec, mais de tout le Canada, qu'il était le chef d'un ministère qui, sur treize membres, ne comptait que trois Canadiens-français, qu'il était le "leader" d'une Chambre composée de 211 membres, dont cinquante seulement étaient canadiens-français.

Plusieurs fois, j'ai eu l'occasion d'appeler l'attention de visiteurs français distingués sur ce fait important, et chaque fois ils m'ont dit avec chaleur :

"Mais alors, il est étonnant que le premier ministre soit un Canadien-français, et qu'il réussisse à garder le pouvoir. Certes, il a grand mérite."

Laurier n'eut pas plus peur d'aller à Paris faire face à la critique, qu'il n'eut peur d'aller à Toronto plaider la cause des Métis ou celle des Jésuites.

Il fit bien d'y aller, car, là comme à Londres, comme partout, il reçut l'accueil le plus flatteur.

A peine arrivé en France, il recevait du Président de la République, les insignes de Grand Officier de la Légion d'honneur, et il était invité à prendre la parole dans un banquet offert par la Chambre de commerce anglaise, aux premiers ministres des colonies.

Il fit, sur la situation que les Canadiens-français occupent dans la Confédération canadienne, un su-

perbe discours qu'il termina par ces belles paroles :

Qu'il me soit permis maintenant de faire une allusion qui m'est toute personnelle ! Je me suis laissé dire qu'ici, en France, il est des gens qui s'étonnent de cet attachement que j'éprouve et que je ne cache pas pour la couronne d'Angleterre ; on appelle cela ici du loyalisme. Pour ma part, soit dit en passant, je n'aime pas cette nouvelle expression de loyalisme ; j'aime mieux m'en tenir à la vieille locution française de loyauté. Et certes, s'il est une chose que l'histoire de France m'a appris à regarder comme un attribut de la race française, c'est la loyauté, c'est la mémoire du coeur. Je me rappelle, messieurs, ces beaux vers que Victor Hugo s'est appliqués à lui-même, comme l'inspiration de sa vie :

*Fidèle au double sang qu'ont versé dans ma veine
Mon père vieux soldat, ma mère vendéenme.*

Cette double fidélité à des idées, à des aspirations distinctes, nous nous en faisons gloire au Canada. Nous sommes fidèles à la grande nation qui nous a donné la vie, nous sommes fidèles à la grande nation qui nous a donné la liberté.

“Salué d'unanimes applaudissements, dit M. Henri Moreau, ce discours fut le grand succès de la soirée. Cette parole si justement française était chaleureusement applaudie tant par les Français présents que par les membres de la Chambre de commerce britannique.”

“Dès les premiers mots de son discours, écrivait à ce sujet M. Hector Fabre, sir W. Laurier a pu voir combien était heureuse l'inspiration qui l'avait poussé à porter la parole en français, devant un auditoire en grande majorité anglais. Le plaisir des uns, l'émotion des autres, ont été visibles, et le succès du début a été

grandissant jusqu'à la fin, emportant tous les suffrages."

Quelques jours après, un groupe de Français distingués offrait à Laurier un banquet sous la présidence de M. Cochery, ministre des Finances.

La situation était délicate, difficile, Laurier se trouvait en présence d'un auditoire raffiné, difficile à satisfaire. Mais son discours fut une révélation pour ces Français accoutumés à la grande éloquence. Son triomphe fut complet.

Il fit, dans un langage grandiose, l'historique des dernières luttes de nos pères pour conserver le Canada à la France, et de leurs sacrifices ensuite pour la conquête de la liberté et pour la conservation de leur langue, et termina par la péroraison suivante :

Rappelez-vous que l'histoire du Canada est en grande partie l'histoire de la France. Rappelez-vous que, dans l'histoire de la France, il y a toujours à apprendre. Les événements, qui se sont passés en France après la séparation du Canada, nous ont appris tout ce qu'il y a de vérité dans la célèbre parole de Bossuet : l'homme s'agite, Dieu le mène. Les événements qui se sont passés en France depuis la séparation du Canada nous ont appris tout ce qu'il y a d'inanité dans les projets des conquérants, dans les constitutions politiques et les conceptions des hommes d'Etat, ces événements nous ont aussi appris — avec une intensité que l'on n'avait peut-être éprouvée à aucune autre époque de l'histoire — qu'à chaque heure, chaque minute de notre vie, il y a toujours un devoir à accomplir, et qu'après tout, être fidèle au devoir de l'heure présente, c'est toujours la préparation la plus sûre de l'heure future. L'avenir est à Dieu seul. C'est dans cette pensée que moi, fils de la France monarchique, j'offre au ciel mes vœux les plus ardents

pour la France républicaine. Puisse-t-elle se développer avec sécurité dans la voie de la liberté et du progrès !

Messieurs, je n'ai plus que quelques jours à passer sur cette terre de France, qui fut la patrie de mes aïeux. Quand je m'éloignerai de ses rives bénies, quand, monté sur le navire qui m'emportera, je verrai graduellement les côtes s'effacer et disparaître à l'horizon, c'est de toute mon âme, c'est du plus profond de mon cœur que je dirai et que je répéterai : Dieu protège la France !

M. Henri Moreau parle, dans les termes suivants, de l'effet produit par ce discours :

Sous l'empire d'une profonde émotion, l'auditoire enthousiasmé salua d'acclamations sans fin ce noble représentant de notre race. Tous les cœurs français s'accordaient en un même sentiment pour applaudir cet énergique et fortifiant langage dont l'éloquente harmonie caressait les fibres les plus intimes de l'âme française.

Il y a quelques années, M. Cochery venait à l'hôtel de ville, avec le Consul de France, pour saluer le maire.

Dans le cours de la conversation que j'eus avec lui, j'exprimai l'opinion que nous n'avions pas la prétention d'avoir des orateurs et des écrivains aussi parfaits que ceux qui illustrent la France.

"Ah! par exemple, dit-il, mais que faites-vous donc de votre grand compatriote, sir Wilfrid Laurier ?... Je sais à quoi m'en tenir sur son éloquence, puisque je présidais le banquet qui lui fut offert en 1897. Eh! bien, son discours a été une des grandes jouissances littéraires de ma vie, je n'ai jamais entendu parler un français plus clair, plus limpide, plus pur, plus gracieux."

M. Cochery ajouta que c'était l'opinion de tous ceux qui avaient entendu Laurier.

Ce témoignage rendu à l'éloquence de Laurier par un homme de la valeur de M. Cochery mérite d'être enregistré.

Je dois ajouter que Laurier n'est pas le seul dont l'éloquence ait été admirée en France.





Laurier en 1896

CHAMBERLAIN ET LAURIER

Les commencements de l'année 1901 furent attristés par la mort de la reine Victoria, après un règne glorieux de soixante-quatre ans. Au Canada comme dans toutes les parties du monde, la sagesse et toutes les vertus de la défunte furent chantées et célébrées par la poésie et l'éloquence. Laurier fit, à cette occasion, un discours digne de sa réputation et du sujet.

Le prince de Galles succédait naturellement à son illustre mère, et tous les grands personnages de l'empire britannique et du monde entier furent invités à se rendre à Londres, dans le mois de juillet 1902, afin de rehausser l'éclat du couronnement.

Mais, lorsque fidèles au rendez-vous royal, tous les représentants de l'Empire et des grandes puissances du monde étaient réunis à Londres, le roi tomba malade, gravement malade. Un moment, on le crut perdu et la consternation fut générale, mais une opération délicate, dangereuse, réussit, et le 9 août, le roi, malade mais courageux, fut couronné au milieu d'un enthousiasme inouï.

Chamberlain avait voulu profiter de cette occasion solennelle et favorable pour pousser les projets d'impérialisme qu'il méditait depuis longtemps.

Tous les ministres et représentants des colonies

anglaises avaient été invités à faire connaître leurs opinions dans des conférences destinées à devenir célèbres.

Chamberlain les somma respectueusement mais énergiquement de contribuer à l'oeuvre de conservation et de défense de l'empire, leur offrant, comme compensation, la représentation des colonies dans les conseils de la nation. Il rencontra chez les représentants du Canada et de l'Australie une résistance qui le déconcerta. La position sympathique que Laurier avait prise à l'égard de l'Angleterre sur la question du Transvaal et de l'envoi des contingents ainsi que sur le tarif de faveur, lui avaient donné des espérances. Mais fidèle au programme qu'il s'était tracé et aux déclarations qu'il avait faites devant le Parlement, Laurier refusa d'engager le Canada dans la voie de l'impérialisme. Il proclama hautement que le Canada voulait garder toutes ses ressources et ses forces pour le développement de sa prospérité, et ne pouvait se laisser entraîner dans le gouffre du militarisme, mais qu'il était prêt à faire tout ce qui était nécessaire pour sa propre défense. Quant aux relations commerciales de l'Empire avec la colonie, le gouvernement canadien avait déjà manifesté ses intentions d'une manière pratique, et il avait l'esprit ouvert à tout projet qui avait pour but et pour effet de resserrer ces relations.

Ces déclarations furent la base des résolutions adoptées par la Conférence impériale.

Chamberlain avait eu recours à toutes les res-

sources de son intelligence pour décéder les représentants du Canada, Laurier spécialement, à modifier leur manière de voir, mais Laurier resta inaccessible à toutes les séductions. Il fut fortement secondé dans sa lutte contre le grand fauteur de l'impérialisme par ses dignes collègues, MM. Fielding, Mulock et Paterson. Ce fut une lutte épuisante qui contribua sans doute à altérer sa santé, à la réduire à l'état déplorable où on le trouva à son retour. Mais la maladie dont il souffrait ne lui enleva pas la force morale dont il eut besoin pour résister à toutes les tentations, pour conserver son indépendance. Ses discours, en Angleterre comme en France, ne diminuèrent pas la réputation d'orateur qu'il s'était faite, lors de son premier voyage en Europe, mais les fauteurs de l'impérialisme ne purent cacher leur désappointement. L'idée de faire arborer le drapeau de l'impérialisme par un Canadien français n'était pas, il faut l'avouer, vulgaire.

Un jour, Chamberlain l'avait pris à l'écart après un dîner où il l'avait mis en présence des premiers personnages de l'Angleterre, et lui avait fait part de son désappointement, de son chagrin de le voir si rebelle à des projets destinés à assurer l'avenir de l'empire britannique. Il lui représenta combien il serait honorable pour lui d'associer son nom à une si grande cause, il lui fit voir sous les couleurs les plus brillantes le rôle qu'il voulait lui faire jouer. A toutes ses instances, Laurier répondit que l'intérêt de l'Angleterre comme celui du Canada lui faisaient un

devoir de combattre des projets qui auraient pour effet d'affaiblir les liens existants entre la Métropole et ses colonies, au lieu de les resserrer.

Comme Chamberlain le pressait vivement, Laurier lui dit :

— Vous croyez, peut-être, que je vous parle ainsi parce que je suis canadien-français, eh ! bien, consultez mes collègues, qui sont anglais, et vous verrez qu'ils partagent mon opinion.

— Vous me permettez de les voir, de chercher à les convaincre, dit Chamberlain, tout heureux.

— Oui, dit, Laurier.

Chamberlain les vit et rapporta à Laurier qu'il les avait trouvés aussi inflexibles que lui-même.

Chamberlain pardonna difficilement à Laurier de briser l'échafaudage de sa politique impérialiste.

Laurier revint au Canada, malade, gravement malade en apparence, mais plus estimé que jamais à cause de la position courageuse qu'il avait prise et gardée dans les circonstances les plus difficiles. On comprit alors au Canada qu'il n'avait pas payé trop cher le droit de parler et d'agir si fièrement, et on se demande ce qui serait arrivé si Chamberlain avait eu affaire à un homme dominé par l'amour des hommages et des honneurs.

LAURIER ET TARTE

Laurier ne devait pas, en arrivant au Canada, se reposer sur un lit de roses.

Pendant qu'il luttait, en Angleterre, contre la maladie et l'impérialisme, la discorde éclatait parmi les membres du ministère. M. Tarte, toujours en mouvement, toujours remuant, avait entrepris une campagne en faveur de la protection et soulevé une polémique ardente. Acclamé par les manufacturiers et les conservateurs, il allait partout proclamant qu'il fallait, à tout prix, accorder à notre industrie une protection plus efficace.

Il allait, frappant à droite et à gauche, amis comme adversaires, tous ceux qui condamnaient ses idées ou sa manière de procéder. Ceux mêmes parmi les libéraux qui partageaient ses opinions sur le tarif, se demandaient comment il pouvait, en l'absence du premier ministre, formuler un programme politique, surtout sans avoir l'assentiment de tous ses collègues et en particulier du ministre des Finances. Cet incident créa une grande excitation.

M. Tarte était un homme de talent qui n'écrivait ou ne parlait jamais sans produire un effet, sans exercer la curiosité publique. Les principaux journaux libéraux, des ministres même, finirent par protester

contre la conduite et les paroles de M. Tarte qui riposta vivement.

On se demandait ce qu'allait faire M. Laurier. Il avait à choisir entre M. Tarte et ses collègues. Il n'hésita pas, il prétendit que M. Tarte avait violé les règles et les usages constitutionnels en formulant, en l'absence du premier ministre et sans entente préalable avec ses collègues, un programme politique, qu'il aurait dû chercher d'abord à mettre ses vues devant le cabinet, et dans le cas où il n'aurait pu les faire adopter, donner sa démission. M. Tarte essaya de justifier sa conduite en disant que ses opinions étaient bien connues du premier ministre, et qu'il les avait nettement exprimées en sa présence. Mais M. Laurier fut inflexible. M. Tarte fut forcé de sortir du cabinet.



L'INCIDENT DUNDONALD

L'incident Dundonald est un exemple frappant de la facilité avec laquelle l'esprit de parti peut, dans ce pays, soulever les préjugés nationaux.

Lord Dundonald avait été désigné, par les autorités impériales, pour commander et réorganiser la milice canadienne, et il avait été accepté par le gouvernement canadien. Il arrivait au Canada avec le prestige que donnent une longue et glorieuse suite d'aïeux et des services éclatants rendus à l'Empire, dans la carrière des armes, et spécialement dans la déplorable guerre du Transvaal. Mais il arrivait aussi avec une idée exagérée de ses droits et de ses pouvoirs, avec des projets de réorganisation militaire trop onéreux pour un jeune pays comme le nôtre et peu conformes aux goûts et aux intérêts de notre population.

La résistance que le gouvernement canadien opposa à ses projets l'exaspéra, et à propos de la nomination du colonel d'un régiment de volontaires, que le département de la Milice refusa de sanctionner, il s'emporta, et dans un banquet public, il exhala ses plaintes contre le gouvernement en termes amers, violents. Il protesta contre l'intervention des membres du cabinet dans la nomination des officiers de

milice, et les accusa de nullifier les efforts qu'il faisait pour mettre le Canada en état de se défendre.

Ses paroles produisirent un émoi que les journaux de l'opposition ne manquèrent pas naturellement d'exploiter.

Mais le gouvernement, ainsi mis en cause et si irrégulièrement traîné devant le tribunal de l'opinion publique, fit face à l'attaque du bouillant et imprudent général, et le destitua, après l'avoir mis en demeure d'expliquer ses paroles et sa conduite.

Sir Wilfrid Laurier rendit compte à la Chambre de l'incident et réclama avec énergie pour le gouvernement du Canada le droit de se gouverner, en matière militaire, comme sous tous autres rapports, et prouva, au milieu des applaudissements de la Chambre, que lord Dundonald avait, en portant ses griefs devant l'opinion publique, au lieu de s'adresser au département de la Milice ou au gouverneur, violé tous les usages constitutionnels, toutes les règles du code militaire. Mais dans le cours de ses remarques, voulant démontrer que le commandant général devait, dans l'intérêt même de la force militaire, recevoir les conseils du ministre de la Milice, qui devait naturellement mieux connaître les hommes du pays qu'un étranger, il se servit du mot "foreigner."

A ce mot, une tempête éclata dans tous les journaux conservateurs du pays. C'était la première fois que l'impeccable Laurier laissait échapper de ses lèvres toujours si prudentes, un mot qui permettait à ses adversaires de soulever contre lui les préjugés

nationaux. Il avait osé traiter de "foreigner" un Dundonald, le descendant d'une des plus illustres familles de l'Empire, l'envoyé de l'Angleterre, l'un des représentants les plus distingués de l'armée anglaise ! Quelle audace ! Quel crime ! Les journaux de l'opposition faisaient feu et flamme contre l'homme qui avait osé dire qu'un Dundonald était un "foreigner" dans une colonie anglaise, l'accusaient presque de trahison et faisaient voir le danger qu'il y avait d'avoir à la tête du pays un Canadien-français.

Laurier refusait de parler, de s'excuser, il disait qu'il avait immédiatement retiré le mot, lequel d'ailleurs était souvent employé comme synonyme de "stranger", sans signification abusive. Mais les instances de ses amis triomphèrent de son obstination, et il se décida, un jour, à répondre aux attaques de ses adversaires, sur une motion faite par le chef de l'Opposition pour blâmer la destitution de Dundonald.

Il démontra qu'au Canada comme en Angleterre, l'armée devait être gouvernée par un ministre responsable au Parlement, que le commandant en chef de la milice était nommé par le gouvernement canadien, en vertu d'un décret de l'Exécutif, et lui devait respect et obéissance. Il cita des autorités et des exemples pour établir que lord Dundonald ne pouvait constitutionnellement et convenablement que faire des représentations au gouvernement et donner sa démission, s'il n'était pas satisfait et voulait en appeler à l'opinion publique. Puis il termina en disant qu'il regrettait d'être obligé de faire allusion à un incident

personnel, au bruit étrange que l'on faisait, à propos d'un mot, d'un "lapsus linguae", auquel on s'acharnait à donner une signification malveillante. Il demanda avec une chaleur, une vivacité et une vigueur inaccoutumées s'il était juste, honorable même, pour un mot aussitôt retiré que prononcé, de l'accuser d'avoir fait usage de ce mot avec intention, sous l'empire d'un sentiment de malveillance, lorsque toute sa vie était là pour repousser une pareille accusation, lorsque soixante années témoignaient de son respect pour les institutions britanniques.

Dans ma province, dit-il, les alliés de ceux qui m'accusent aujourd'hui de manquer de loyauté, me reprochent d'être un ennemi de ma race et de ma religion. Mais leurs appels aux préjugés n'ont pas eu de succès jusqu'à présent, et ils sont obligés d'inventer quelque chose de nouveau. Je ne crains pas plus les dénonciations des uns que des autres. Mon expérience m'apprend que dans notre bon pays du Canada, dans toutes les provinces et parmi toutes les nationalités dont il est composé, les appels aux préjugés peuvent bien un moment exciter les esprits, mais qu'ils finissent toujours par engendrer des sentiments de mépris dans le coeur des honnêtes gens.

Lorsque Laurier reprit son siège, tous les députés ministériels se levèrent comme mus par le même ressort et ne cessèrent pendant cinq minutes d'applaudir, de pousser des hourras frénétiques, de lancer en l'air leurs chapeaux et tout ce qui leur tombait sous la main. Un député âgé et généralement bien paisible, un Écossais flegmatique, se trouva tout à coup juché sur son pupitre et criant comme un forcené. Il eut honte d'un pareil écart et se demanda comment il avait pu s'oublier ainsi.

“ Je ne croyais pas, dit-il, que l'éloquence pouvait produire de pareils effets.”

L'incident Dundonald n'eut pas d'autre résultat que de fournir à Laurier l'occasion de remporter l'un de ses plus beaux triomphes oratoires, et de prouver, une fois de plus, que le gouvernement du Canada savait faire respecter ses droits et ses prérogatives.



LE GRAND-TRONC PACIFIQUE

Parmi les oeuvres de Laurier, il faut mettre au premier rang l'immense réseau de chemin qui, sous le nom de "Grand-Tronc Pacifique", reliera, d'un océan à l'autre, toutes les provinces du Canada.

C'est lui qui, dans le cours d'une conversation avec M. Hays, le président de la Compagnie du Grand-Tronc, lui donna l'idée de cette immense entreprise. M. Hays fut d'abord effrayé par la grandeur du projet, mais Laurier lui en fit voir les aspects grandioses et pratiques, les résultats immenses pour la compagnie et le pays, et l'invita à y penser sérieusement.

M. Hays y pensa, consulta et annonça à Laurier qu'il croyait le projet réalisable. Le travail d'enfancement fut long, pénible, il fallait passer à travers les difficultés les plus graves, concilier les intérêts les plus divers et les plus puissants. Le moindre des obstacles n'était pas le mauvais vouloir du Pacifique qui voyait surgir un rival dangereux. Mais Laurier était convaincu que ni le Pacifique, ni l'Intercolonial ne souffriraient sérieusement de la concurrence d'un chemin de fer qui vivrait du commerce et de la richesse qu'il développerait dans des régions éloignées de leur centre d'action.

Il croyait que la construction d'une nouvelle ligne était devenue aussi nécessaire que l'était celle du Pa-

cifique en 1875, et que même les deux réunies ne suffiraient pas avant longtemps à transporter les produits des riches et immenses régions où les flots pressés de l'immigration se précipitent, et qui semblent destinés à être l'un des théâtres les plus grandioses de l'activité humaine, le grenier, comme on le répète souvent, du monde.

Il déploya une énergie que l'état de sa santé rendait pénible, afin de briser tous les obstacles, de vaincre toutes les hésitations, toutes les résistances et de pouvoir mettre le projet devant les Chambres, à la session de 1903.

Lorsque, le 30 juillet 1903, Laurier se leva pour présenter le nouveau-né sur les fonts baptismaux de la Chambre, tous les députés étaient à leurs sièges et les galeries étaient remplies. Comme il paraissait un peu affaibli et fatigué depuis quelques jours, ses amis étaient inquiets, mais, cette fois encore, il fut éloquent, en dépit de la sécheresse du sujet, et fit une magistrale exposition de la grande entreprise.

Après avoir fait voir les grands aspects de la question et démontré l'importance d'avoir à travers le Canada une voie ferrée absolument indépendante des États-Unis, il fit, dans les termes suivants, la description des régions que la nouvelle ligne traverserait :

Il est établi qu'il est facile de construire ce chemin de fer à travers les montagnes Rocheuses, soit par la voie de la rivière de la Paix, soit par celle de la rivière aux Pins. Il est prouvé que, sur le parcours de ces rivières se rencontrent de riches prairies comparables, sous le rapport de la fertilité, aux meilleures terres des vallées de la rivière Rouge et

de la Saskatchewan. Il est acquis que ce chemin de fer, construit, soit par la voie de la rivière aux Pins, soit par celle de la rivière de la Paix, nous mettrait en communication avec le célèbre district d'Omineca, justement renommé pour ses mines d'or. Si ces mines restent encore inexploitées, c'est qu'elles sont inaccessibles au mineur chargé de ses outils et de ses provisions ; mais, du moment que nous pourrions y avoir accès, ces mines prendront une grande valeur et se transformeront en un nouveau Klondyke. Il est prouvé que la région entre Winnipeg et Québec est une zone d'argile fertile, riche en bonnes terres, en bois, en forces hydrauliques et qui offre toutes les ressources d'un beau pays agricole et industriel. Il y a quelques semaines à peine, un journal qui fait autorité en matière de commerce de bois, le *Lumberman*, de Chicago, affirmait que cette région-là est destinée à fournir au monde entier de quoi alimenter l'industrie de la pâte de bois et du papier.

En présence de ces faits, quelle est la conclusion qui s'impose ? C'est que, évidemment, il faut pourvoir sans retard à l'établissement d'un chemin de fer qui pénètre dans ces riches et fertiles territoires.

Il est inutile d'appuyer davantage sur des faits connus de tout le monde. Nos fertiles prairies sont en pleine voie de colonisation, et les nouveaux établissements marchant à grandes enjambées dans la voie du progrès. Des milliers d'immigrants, que dis-je ! des centaines de mille les envahissent d'année en année. Pendant deux ou trois générations et, peut-être plus, ces nouveaux colons se livreront à la production des céréales, et probablement, à l'exclusion de toute autre culture. Ils auront besoin de tout ce qui est en usage chez les hommes civilisés. Il leur faudra des vêtements, des meubles et des articles fabriqués de tout genre. Alors, que faut-il faire, M. l'Orateur ? Permettons-nous à nos voisins, les Américains, de subvenir aux besoins de ces colons, ou bien construirons-nous un chemin de fer qui mette nos fabricants d'Ontario et de Québec en mesure de répondre aux demandes de ces populations ? Parmi ces besoins il en est un qui prime tous les autres, c'est celui du bois de construction. Il faut, à ces populations, du bois pour la construction de leurs maisons d'habitation, de leurs granges, de leurs étables et de tous les bâtiments. Ce bois, où se le procureront-ils ? Ce n'est certes pas dans la partie du pays qu'ils habitent et qui

est le théâtre de leurs travaux, puisque, dans cette contrée, le bois de construction manque.

Mais, heureusement pour nous, les autres parties du chemin, celle qui se trouve comprise entre Moncton et Québec, et celle qui traverse les montagnes Rocheuses, sont riches en essences de tout genre ; et du moment que le chemin sera en exploitation, il s'établira un commerce important entre toutes les régions qu'il traversera. Ce n'est pas tout. Il y a un autre genre de commerce qu'on semble mettre en oubli ou passer sous silence, à l'heure qu'il est, quoiqu'il soit de la plus haute importance : c'est le commerce des bestiaux. J'ai à peine besoin de le dire, les terrasses des montagnes Rocheuses sont peut-être aujourd'hui les meilleures terres à pâturage du monde entier, et les troupeaux de bestiaux domestiques dans ces districts à pâturage deviennent aussi nombreux que l'étaient jadis les troupeaux de bisons. Il faut à ce commerce un débouché vers l'Océan. La nouvelle ligne, si courte, si directe, et favorisée par le climat du pays qu'elle est appelée à desservir, est une ligne idéale au point de vue de cette grande industrie. L'expéditeur, quand il débarquera ses bestiaux à Québec, à Saint-Jean ou à Halifax, se trouvera en mesure de réaliser le véritable idéal du trafic, puisqu'il pourra les transborder immédiatement sur les vaisseaux, sans perte de poids.

Il est une autre considération, encore plus importante, à certains égards, c'est celle du commerce avec l'Orient. Toutes les nations se disputent le commerce du Japon et de la Chine, et il n'y a pas un pays aussi bien situé que le Canada, pour l'accaparer.

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur la carte pour comprendre que la route, d'Europe aux ports canadiens, est la plus courte de toutes les routes ouvertes au commerce européen. Etudiez le tracé de la nouvelle ligne et vous constaterez qu'elle est la plus courte de toutes celles qui traversent le continent américain. Etudiez sur la carte la route de Port Simpson à la côte du Japon et vous verrez qu'elle est la plus courte de toutes les lignes entre ce dernier pays et le continent américain. Toutes ces considérations nous ont convaincus du devoir impérieux de ne pas temporiser, mais de pourvoir immédiatement à la construction d'un che-

min de fer comme celui que je viens d'indiquer, s'il nous est possible de l'obtenir à des conditions raisonnables. . .

A le voir et à l'entendre parler avec tant d'énergie et de chaleur, on n'aurait pas dit que sa santé souffrait depuis quelque temps. Il termina par une péroraison qui souleva les applaudissements de la Chambre :

M. l'Orateur, on peut dire à bon droit que, de toutes les découvertes qui ont illustré le siècle dernier, c'est celle de la locomotive et du chemin de fer qui a le plus puissamment contribué à répandre les bienfaits de la civilisation. Dans son "History of our own times", Justin McCarthy dit que rappelé de Rome pour aller occuper, à Londres, la charge de premier ministre, sir Robert Peel dut faire le voyage de la même manière que l'avait fait Constantin 1,500 ans auparavant, lorsqu'il se rendit de York à Rome pour devenir empereur. L'écrivain fait observer que les deux voyageurs n'avaient pu compter que sur la rapidité de leurs coursiers et de leurs voiliers, mais que si sir Robert Peel avait eu à effectuer ce voyage, quelques années plus tard, le chemin de fer lui aurait permis de franchir la même distance en à peu près quarante-huit heures. Le chemin de fer a été le plus important instrument de civilisation du siècle dernier ; plus que tout autre intermédiaire humain, il a contribué à resserrer l'union entre les nations. Il a donné le coup de mort aux vieux préjugés en permettant aux peuples de se mieux connaître les uns les autres ; il a aussi établi le règne de l'harmonie là où, sans lui, l'ignorance aurait continué d'entretenir la discorde et les querelles.

Le pacte fédéral serait resté lettre morte si le Grand-Tronc, le Pacifique et l'Intercolonial n'étaient venus réunir les diverses parties du pays et leur apprendre à associer leurs sentiments, leurs aspirations et leurs efforts. Le nouveau chemin de fer sera un autre chaînon d'union. Il ne servira pas seulement à donner accès à un territoire resté jusqu'ici inculte et improductif et à assurer le passage du trafic canadien par

les routes canadiennes ; il ne servira pas seulement à resserrer les liens qui unissent les citoyens de l'ancien et du nouveau Canada, mais il aura encore pour effet de nous assurer notre indépendance commerciale et de nous affranchir à jamais de l'obligation de transiter nos marchandises. A mon sens, cette seule raison devrait suffire à justifier non seulement tous les sacrifices qui nous sont à présent demandés, mais à en justifier d'autres encore beaucoup plus considérables.

Quelques VOIX : Très bien ! Très bien !

Le PREMIER MINISTRE : C'est donc avec le plus grande confiance, M. l'Orateur, que je présente ce projet à mes amis et à mes adversaires, c'est avec la plus grande confiance que je le présente au peuple canadien.

Quelques VOIX : Très bien ! Très bien !

Le PREMIER MINISTRE : Je le sais, tous ne le verront pas du même oeil que moi ; il va alarmer les timorés et effrayer les irrésolus ; mais, M. l'Orateur, je prétends que tous ceux qui sentent battre dans leur poitrine un coeur vraiment canadien, l'accueilleront comme un projet digne de cette jeune nation déjà assez forte pour répondre aux exigences des plus grands devoirs et pour assumer les plus sérieuses responsabilités.



L'organisation des Territoires du Nord-Ouest en deux provinces et la question des écoles

La division des territoires du Nord-Ouest en deux provinces devait le mettre aux prises avec la question des écoles, avec les difficultés et les passions qu'elle soulève. Il avait résolu de prévenir les complications et les conflits qu'elle pourrait susciter plus tard en la réglant pour toujours. Étant donné que les écoles séparées existaient dans les territoires du Nord-Ouest avant leur admission dans l'Union comme provinces, il s'appliqua à démontrer que d'après l'Acte fédéral de 1867 et l'Acte des territoires du Nord-Ouest de 1875, elles devaient y être maintenues.

Le sujet était plus ou moins aride et peu favorable, en apparence, aux grands mouvements oratoires, mais il en tira des considérations, des rapprochements historiques et des aperçus de haute portée.

La Chambre était au complet, tous les sièges étaient occupés, les galeries remplies. Le coup d'oeil était superbe, le spectacle imposant. Laurier élégamment vêtu comme de coutume, grand, droit, la tête un peu rejetée en arrière, la figure animée, parlait avec une énergie et une chaleur peu ordinaires. Le silence était complet, tous les yeux étaient fixés sur

lui, toutes les oreilles étaient tendues pour entendre chacune de ses paroles.

Lorsqu'il termina, au milieu des applaudissements chaleureux de ses amis, tous disaient que ses arguments étaient irréfutables.

Cependant, les applaudissements qui avaient salué ce grand succès oratoire avaient à peine cessé, qu'on entendait les cris du fanatisme religieux. Le bill présenté par Laurier avait un côté religieux, il contenait, par conséquent, les explosifs les plus dangereux. Les loges orangistes partirent en guerre, accusant Laurier de vouloir imposer des écoles séparées aux nouvelles provinces, des journaux libéraux même prirent feu et contribuèrent à augmenter l'excitation publique.

M. Sifton, l'un des membres les plus intelligents du cabinet, donna sa démission, et d'autres menaçaient de suivre son exemple.

Jusqu'aux représentants du Nord-Ouest qui regimbaient après avoir acquiescé au projet de loi; ils prétendaient qu'on y avait inséré des clauses qui violaient les arrangements intervenus.

C'était 1896 qui recommençait en sens inverse.

En 1896, c'étaient les catholiques qui arboraient l'étendard religieux contre Laurier, cette fois, c'étaient les protestants.

Laurier aimait les situations corsées, les crises aiguës, qui le forçaient de déployer toutes les ressources de sa diplomatie.

Pourtant, non, cette fois, il eut de la peine à s'expliquer cette explosion de fanatisme autour d'une législation si clairement basée sur la loi et la justice et qui ne faisait en réalité que consacrer l'ordre de choses existant.

Mais à côté des fanatiques qui voulaient profiter de l'occasion pour faire disparaître tout ce qui était de nature à empêcher le Nord-Ouest de devenir un pays essentiellement anglais et protestant, il y avait des libéraux anglais qui reprochaient au projet de loi d'aller au delà de l'ordre de choses existant.

Ils disaient que d'après la section 93 de l'Acte Fédéral, les nouvelles provinces devaient entrer dans l'Union avec le système d'écoles séparées alors en vigueur. Or, ils affirmaient que les ordonnances adoptées par le gouvernement du Nord-Ouest, n'ayant été ni désavouées ni contestées devant les tribunaux, faisaient légalement partie du système des écoles et ne pouvaient être mises de côté sans porter atteinte au principe de l'autonomie provinciale.

Laurier admettait qu'il n'avait pas voulu aller au delà de l'ordre de choses existant et que les seules clauses des ordonnances incompatibles avec les dispositions du bill, seraient affectées. Les adversaires du bill disaient que cette question de compatibilité serait un nid de procès, une source de froissement et de complications.

Bref, les deux groupes du parti libéral crurent que la différence entre eux n'était pas assez profonde

pour qu'ils ne pussent s'entendre, et ils résolurent d'adopter un amendement qui assurerait pour toujours l'existence des écoles séparées dans le Nord-Ouest, conformément à la section 93 de l'Acte Fédéral et suivant les ordonnances 29 et 30 adoptées par le gouvernement du Nord-Ouest.

Laurier avait longtemps hésité, il était humilié, et il se demandait s'il ne devait pas profiter de l'occasion pour prendre sa retraite. Il avait même offert de démissionner en faveur de M. Fielding, si celui-ci voulait entreprendre de faire passer le bill tel qu'il était. M. Fielding avait refusé en disant que personne ne pouvait, sans Laurier, entreprendre de gouverner le pays, que sa retraite, dans les circonstances, serait désastreuse pour la paix religieuse et nationale du Canada.

Laurier aurait refusé d'accepter toute modification qui aurait pu être considérée comme une reculade, comme un abandon du principe des écoles séparées. Mais il ne pouvait laisser le pays à la merci des éléments dangereux qu'il avait déchainés, lorsque les libéraux anglais, un moment égarés, ne lui demandaient que de rendre plus claire la clause du bill qui consacrait le maintien des écoles telles qu'elles existaient.

Il ne pouvait exposer les catholiques du Nord-Ouest à perdre les avantages dont ils jouissent, sur une querelle de mots, sur une différence d'interprétation qui ne portait pas sur le fond de la question.

L'opposition acharnée que les loges orangistes et les tories d'Ontario ont continué de faire à la loi amendée, donne l'idée de ce qui serait arrivé si le sort des écoles séparées était entre leurs mains. Elle jette aussi un jour éclatant sur les motifs qui les décidèrent, en 1896, à accepter le bill remédiateur, sur la manière dont cette loi aurait été mise à exécution.

L'abrogation des ordonnances, seule, aurait rendu pleine et entière justice aux catholiques du Nord-Ouest, or, elle était impossible, elle aurait provoqué une guerre civile.

En acceptant l'amendement, il mettait fin à une crise terrible et sauvait ce qui pouvait être sauvé.

Il l'accepta et le proposa à la Chambre, dans un discours plein de dignité et de fermeté. Mais la tempête de fanatisme continua, la presse tory dénonça l'amendement comme un leurre destiné à tromper la Chambre et le pays et les nationalistes accusèrent Laurier de faiblesse.

M. Monk, chef de l'opposition québécoise, porta un coup mortel à la croisade des intransigeants, dans un discours superbe où il dénonça leur violence, et démontra avec une impartialité admirable, que le seul effet de l'amendement, à son point de vue, était de mieux assurer les droits des catholiques du Nord-Ouest.

Ce discours eut pour effet de justifier la position prise par Laurier, de faire éclater une fois de plus sa clairvoyance et sa sagesse et de démontrer aux fanatiques que les Canadiens-français ont des hommes as-

sez courageux, assez indépendants pour s'élever au-dessus de l'esprit de parti et faire entendre le langage de la vérité.

Le discours de M. Monk fut non seulement un beau morceau d'éloquence, mais ce fut, de plus, un acte de courage et de patriotisme.

Cette crise démontra bien toutefois que la Confédération est semée d'écueils, remplie d'éléments de conflits religieux et nationaux, et que l'oeuvre de conciliation et de pacification entreprise par Laurier était construite sur un volcan, dont les éruptions sont inquiétantes.

Elle donna l'idée des difficultés que Cartier dut traverser et nous apprend à être plus justes pour lui, moins sévères pour quelques-uns de ses actes politiques.

Mais, aussi, à qui la faute, si nous sommes dans une situation si difficile ?

Qui a fait la Confédération ?



1903-1907

Sir Wilfrid Laurier était revenu malade de Londres en 1903. Tous ceux qui le virent, à son retour, furent alarmés. Il paraissait vieilli, affaîssé, incapable de continuer sa carrière politique. Cette fois encore, les pronostics les plus sombres sur la durée de sa vie ne manquèrent pas. Lui-même était inquiet et se demandait s'il ne devait pas renoncer à la direction du parti libéral. Un jour même, pendant une session du Conseil privé, il se sentit si mal qu'il se hâta de se rendre à sa chambre pour se reposer, et alors, après avoir réfléchi quelques minutes, il crut qu'il ne pourrait plus efficacement exercer les fonctions onéreuses qui incombent à un premier ministre. Sous l'empire de cette pensée, il résolut de faire parvenir immédiatement à ses collègues une lettre leur annonçant sa démission. Il allait remettre sa lettre à son messenger afin qu'il la portât sur le champ à ses collègues du Conseil, lorsque M. Fielding entra vivement dans sa chambre pour lui demander comment il était.

“Tenez, dit Laurier, lisez”, et il lui passa la lettre.

“Vous n'enverrez pas cette lettre aujourd'hui, dit M. Fielding, attendez à demain et réfléchissez, pensez aux conséquences de votre démission. Votre santé

n'est pas aussi ébranlée que vous le pensez, un peu de repos la rétablira."

Laurier remit au lendemain l'envoi de sa lettre et crut qu'avant de prendre une décision, il devait s'assurer si sa santé ne s'améliorerait pas. Il eut raison d'attendre, car ses forces revinrent et il put continuer sa glorieuse carrière politique.

C'était la deuxième fois que M. Fielding empêchait Laurier de donner sa démission, pourtant il avait raison de penser alors qu'il serait appelé à le remplacer. Il n'est pas étonnant que Laurier ait été si sensible à la désertion de son ami sur la question de conscription, ni qu'il lui ait pardonné si facilement.

De 1903 à 1910, le tarif de faveur à l'égard de l'Angleterre, la construction du Grand-Tronc Pacifique, l'impérialisme, les écoles du Nord-Ouest furent le principal objet des délibérations du Parlement et de la discussion dans la presse du pays et dans les élections de 1904 et 1907.

Laurier se prodigua pendant ces élections ; il parcourut le pays d'un bout à l'autre et défendit sa politique avec une vigueur et une éloquence qui partout produisirent le plus grand effet. La prospérité dont le pays jouissait depuis son avènement au pouvoir, les progrès du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, le bien-être de toutes les classes de la société, donnaient à sa parole une autorité incontestable et lui permettaient de démontrer la sagesse de sa politique.

Son point faible était le Grand-Tronc Pacifique, mais, à cette époque, jusqu'à la guerre, les développements merveilleux du Nord-Ouest, les flots d'immigration qui s'y dirigeaient permettaient de croire qu'une autre ligne transcontinentale ferait pour les régions qu'il traverserait, ce que le Pacifique avait fait pour la prospérité de toutes les provinces. Il n'y a pas de doute que ce chemin de fer a coûté plus cher, beaucoup plus cher que M. Laurier et ses amis ne prévoyaient. Mais les directeurs de la Compagnie du Grand-Tronc n'auraient pas contracté des obligations qu'ils se disent aujourd'hui incapables de remplir, s'ils n'avaient pas partagé la confiance et les espérances du gouvernement.

La construction du Canadian Northern, du chemin de fer de la Baie d'Hudson sont le résultat de cette confiance illimitée dans l'avenir du Nord-Ouest. On croyait ne pouvoir trop faire pour le développement de ces vastes régions, pour donner à leurs produits des voies de transport, on ne prévoyait pas que la guerre ferait de ces entreprises un fardeau onéreux pour le gouvernement et une source d'embaras pour les finances du Canada, qu'elle enlèverait au pays les bras et les millions dont il avait tant besoin pour assurer son progrès, sa prospérité. Mais qui, à cette époque, n'a pas été victime de cet excès de confiance, dans le monde des affaires comme dans le monde politique et municipal ?

Les conservateurs agitèrent naturellement la question du tarif et reprochèrent au gouvernement de

faire trop de concessions aux partisans du libre-échange. Mais comme les modifications apportées au tarif ne mettaient pas en danger les industries qui avaient besoin de protection, leurs plaintes trouvèrent peu d'écho dans la population.

Quoique libres-échangistes en principe, M. Laurier et ses amis disaient qu'ils ne pouvaient ignorer les intérêts de l'industrie et la livrer à la concurrence dangereuse des produits américains. Il élevèrent même les droits sur certaines industries, les lainages, par exemple, accordèrent des boni aux fers et aux aciers et empêchèrent certains produits américains, vendus à sacrifice, de noyer le marché canadien, en les frappant d'un impôt suffisant pour protéger le manufacturier canadien.

On essaya bien, dans la province d'Ontario, de soulever contre Laurier les préjugés religieux et nationaux, mais les élections de 1904 n'en donnèrent pas moins une majorité de soixante voix au gouvernement.



LAURIER A LONDRES

En 1907, Laurier se rendit à Londres pour assister à la Conférence coloniale et fut, comme dans les conférences précédentes, le représentant le plus brillant des colonies anglaises. Ses discours continuèrent d'intéresser l'opinion publique et de faire sensation. Mais son attitude énergique en faveur de l'autonomie des colonies et son opposition à tous les projets qui pouvaient la mettre en danger, déconcertèrent les partisans de l'impérialisme et détruisirent leurs illusions. Il continua de faire l'éloge de la constitution anglaise, des libertés dont le Canada jouissait à l'ombre du drapeau anglais, mais il affirma avec véhémence qu'il n'y a pas lieu de modifier nos relations avec l'Angleterre.

Lorsque le docteur Smart, représentant du gouvernement du Cap, proposa que les colonies fussent appelées à contribuer au maintien de la marine anglaise, Laurier s'y opposa en disant qu'il était impossible d'avoir une politique uniforme sur cette question, que le Canada avait besoin de toutes ses ressources pour son développement et ne pouvait consentir à la contribution demandée, sans danger pour les grandes entreprises et les travaux publics nécessaires à ce développement. Son opposition empêcha le docteur Smart de mettre aux voix cette proposition. Il s'op-

posa aussi énergiquement au projet dangereux de convertir la Conférence coloniale en un Conseil impérial où la représentation du Royaume-Uni noierait nécessairement celle des colonies, mais il approuva l'idée de la désigner à l'avenir sous le nom de Conférence Impériale.

Il combattit également la création d'un Conseil de guerre impérial et l'établissement d'une Cour d'Appel impériale, et ses collègues furent de son avis, mais il fit adopter unanimement une résolution en faveur de l'établissement de communications plus faciles et plus directes entre l'Angleterre, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, par la voie du Canada.

La question d'un tarif de faveur réciproque entre l'Angleterre et ses colonies fut aussi vivement discutée. Les représentants du gouvernement anglais prétendirent que la population du Royaume-Uni verrait d'un mauvais oeil tout arrangement qui aurait pour effet de hausser le prix du pain et des choses nécessaires à la vie. M. Asquith exprima l'opinion que les colonies étaient parfaitement libres d'adopter les tarifs les plus propres à favoriser leurs industries, et il les remercia d'avoir jugé à propos d'établir des tarifs préférentiels en faveur de l'Angleterre, mais il affirma énergiquement que le libre échange était la politique nécessaire aux intérêts du Royaume-Uni.

M. Laurier dit que si l'Angleterre jugeait à propos d'accepter une politique de préférence mutuelle avec ses colonies, il en serait heureux, mais que le Canada n'exigeait rien en retour de la faveur faite à ses produits.

Son plus grand succès, à la conférence de 1907, fut la reconnaissance du droit des colonies de négocier, avec les autres nations, leurs traités de commerce.

Depuis longtemps, nos hommes publics se plaignaient de la façon dont le Canada était traité dans ses relations commerciales avec les autres pays et du peu d'importance accordé à ses représentants dans ces circonstances. Mais leurs plaintes étaient vaines et les autorités anglaises persistaient à réclamer le droit de négocier, par l'entremise des ambassadeurs anglais, les traités de commerce qui intéressaient les colonies. Il n'était pas facile d'induire l'Angleterre à modifier sa politique à ce sujet, à renoncer à des traditions, à des privilèges qu'elle possédait de temps immémorial, à permettre à ses colonies de faire un pas aussi considérable dans la voie de l'émancipation. Laurier réussit néanmoins à faire triompher ses vues, et c'est après avoir obtenu la consécration de cette concession inestimable, par une lettre de sir Edward Grey et un décret impérial, qu'il chargea MM. Fielding et Brodeur d'aller en France négocier un traité de commerce qui ouvrait le marché français à plusieurs de nos produits.

Il est juste de reconnaître le rôle utile joué par ces deux ministres et par Sir Frederick Borden dans les conférences impériales de 1907 et de 1911 et de louer le zèle avec lequel ils secondèrent les vues et les projets de Laurier. Dans les procès-verbaux de ces conférences on voit figurer avec honneur le nom de M. Brodeur, et Laurier se plaisait à rendre justice

à l'habileté dont il avait fait preuve dans la discussion des questions les plus importantes. Laurier a toujours su faire un choix judicieux de ceux qui étaient chargés de représenter son gouvernement à l'étranger. Il en donna la preuve lorsqu'il confia à l'honorable Rodolphe Lemieux la mission délicate d'aller au Japon régler la question irritante de l'immigration japonaise au Canada.

Comme en 1903, les partisans de l'impérialisme eurent recours aux séductions les plus puissantes pour le convertir à leurs idées, tous les honneurs, tous les titres les plus recherchés lui furent offerts, même la pairie. J'ai lu la lettre par laquelle un grand personnage d'Angleterre se disait autorisé par le gouvernement à lui offrir ce témoignage d'estime. Il ne voulut pas l'accepter afin de rester fidèle à ses principes et de conserver sa liberté de pensée et d'action. Comme on le voit, l'appât des honneurs ne le fit pas dévier de la ligne de conduite qu'il s'était imposée.

Pourtant, siéger à la Chambre des Lords, lui avait paru être, à une certaine époque, le but suprême de l'ambition d'un homme politique, et il faut bien avouer qu'il avait raison de se croire capable de faire bonne figure dans ce milieu illustre. Mais rien, rien ne put l'empêcher de rester fidèle à sa politique canadienne avant tout.

Au déjeuner offert aux représentants des colonies par les membres du Parlement, Laurier, le premier appelé à prendre la parole, ne craignit pas de dire :

Il y a quelques années, sous l'empire des sentiments que les traditions du Parlement anglais inspirent à tout sujet britannique, j'avais un moment pensé que je pourrais avoir un siège à Westminster ; je suis arrivé depuis à la conclusion que c'était un beau rêve tout de même. Toutefois nous allons retourner dans nos pays plus convaincus que l'unité impériale doit être basée sur l'autonomie locale.

Il avait bien raison d'être content du rôle qu'il avait joué à la Conférence de 1907, d'être content de lui-même, ainsi qu'il l'écrivait à un ami, dans les termes suivants :

La Conférence est terminée et pensant à tout ce qui s'est passé depuis les dernières conversations que j'ai eues avec toi avant mon départ. je suis surpris des résultats obtenus. J'ai échappé à tous les dangers ; toutes mes idées ont été acceptées sur toute la ligne, ma politique l'a emporté. Il me paraît certain que ce voyage plein de périls a en somme très bien tourné. Mais ceci est entre nous, car je ne veux pas avoir l'air de battre la grosse caisse.

Laurier revint au Canada plus populaire que jamais, aux yeux de ceux spécialement qui connaissaient le courage et le désintéressement avec lesquels il avait défendu les intérêts du Canada et fait avorter tous les projets funestes à son autonomie. Mais les mauvais jours arrivaient où il aurait à faire face à l'hostilité des nationalistes et des impérialistes, où les premiers lui reprocheraient d'avoir trop fait pour l'Angleterre et les autres de n'avoir pas fait assez.

Toutefois les élections de 1908 lui furent favorables, sa majorité réduite d'une quinzaine de voix dans les provinces anglaises, lui resta fidèle dans la province de Québec qui lui donna 54 sièges sur 65.

Il avait ouvert la campagne électorale, le 5 septembre, à Sorel où 10,000 électeurs étaient venus de



Résidence de sir Wilfrid Laurier à Arthabaska

partout pour le voir et l'entendre. Il ne manqua pas l'occasion de rappeler les événements glorieux que les lieux évoquaient dans son esprit, de parler des grandes luttes politiques dont ils avaient été le théâtre.

C'est sur les bords de la rivière Richelieu, dit-il, que nos pères, au temps de Papineau, plantèrent l'arbre de la liberté. Je suis sûr que vous avez hérité de l'esprit patriotique qui les animait. Les neiges de la vieillesse ont blanchi ma tête, mais mon cœur est resté jeune et il bat encore pour le bien de notre commune patrie. Inutile de vous dire que le sang qui coule dans mes veines est le même sang qui coule dans vos veines, que comme vous je suis né dans la province de Québec, de parents canadiens-français. Mais je n'ai jamais demandé à mes compatriotes de voter pour moi à cause de ma nationalité. Rejetez-moi si je n'ai pas fait mon devoir. Seulement je puis bien vous demander de ne pas me rejeter parce que je suis comme vous canadien-français.

Inutile de dire que des acclamations enthousiastes accueillirent ces paroles patriotiques.

Quelques jours plus tard, dans une assemblée monstre, au parc Sohmer, à Montréal, il disait, commentant la devise adoptée par les organisateurs de la campagne électorale : "Laissons Laurier finir sa tâche."

Il reste beaucoup à faire et je songe souvent à ce que je voudrais faire pour compléter ma tâche, mais malheureusement les années s'accablent sur ma tête, et c'est probablement la dernière fois que je fais appel à mes compatriotes. Oui, si j'étais de vingt ans plus jeune, il est plusieurs projets que je soumettrais au pays, mais je le répète, je vieillis, c'est une erreur, mais une erreur dont je ne puis espérer qu'il me sera donné de solliciter encore une fois l'appui de mes concitoyens. C'est donc mon dernier appel que vous fais en ce moment et je ne crois pas me tromper en disant que cet appel sera entendu.

“Oui, oui”, s’écria la foule profondément émue par ce touchant appel.

Ce ne fut pas son dernier appel, car deux fois encore, en 1911 et en 1917, il devait solliciter l’appui de ses concitoyens, mais avec des résultats bien différents.

Les événements devaient bientôt fournir aux forces coalisées des nationalistes, des impérialistes et des orangistes l’occasion et les armes qu’elles attendaient pour le renverser.



LES MAUVAIS JOURS

L'ardeur et la hâte avec lesquelles l'Allemagne augmentait ses forces navales alarmaient l'Angleterre et lui faisaient craindre de perdre sa suprématie maritime. Des voix autorisées annonçaient que l'Allemagne se préparait activement à faire consacrer par la force des armes, sa prépondérance et sa suprématie en Europe.

Les hommes d'État anglais crurent qu'il fallait, à tout prix, faire face au danger qui menaçait l'Angleterre en donnant à sa flotte toute la force possible. Déjà, comme nous l'avons vu, ils s'étaient efforcés de décider les colonies à contribuer à cette oeuvre de protection mutuelle. Elles ne pouvaient rester indifférente au danger qui menaçait la mère-patrie ; elles se hâtèrent de répondre à ses désirs, de contribuer à sa défense.

Pendant la session de 1909, Laurier proposa une série de "résolutions" qui après avoir été amendées par M. Borden, furent unanimement adoptées. Elles reconnaissaient l'obligation du Canada de venir en aide à la mère-patrie, mais affirmaient que le moyen le plus constitutionnel et le plus pratique de le faire n'était pas une contribution monétaire, mais la création d'une marine canadienne devant agir de concert avec la marine anglaise. La Chambre ne paraissait

alors n'avoir qu'un sentiment, qu'une opinion sur l'opportunité d'organiser une marine canadienne.

Pourtant, lorsqu'au mois de janvier 1910, Laurier, afin de donner suite aux résolutions adoptées à la session précédente, soumit au Parlement la loi du service naval, conformément au plan approuvé par l'Amirauté anglaise, il rencontra une opposition à laquelle il ne s'attendait pas. M. Monk, chef des conservateurs de la province de Québec, se faisant l'interprète de la politique nationaliste, se prononça contre tout projet de contribution et d'organisation de marine de combat, à moins qu'il ne fût approuvé par le vote populaire.

M. Borden et ses amis opérant un changement de front peu recommandable, déclarèrent le projet de loi insuffisant, inacceptable et se prononcèrent en faveur du référendum suggéré par M. Monk. Toutefois la loi fut adoptée et le gouvernement se prépara à la mettre à exécution en construisant les dix vaisseaux dont la flotte canadienne devait se composer. Mais comme cette flotte devait, en cas de guerre, faire partie de la marine anglaise et reconnaître l'autorité et accepter la direction de l'Amirauté, les nationalistes reprochèrent en termes violents à Laurier de poursuivre la politique qu'il avait adoptée dans la guerre du Transvaal, et de continuer d'orienter le Canada dans la voie de l'impérialisme militaire. Ils entreprirent une campagne dont les résultats furent néfastes au gouvernement dans l'élection qui eut lieu, au mois de novembre 1910, dans le comté de Drum-

mond-Arthabaska, dont le siège, dans la Chambre des Communes, était devenu vacant par la nomination de M. Lavergne au Sénat. Tous ceux qui voulaient abattre Laurier, les conservateurs, les tories, les impérialistes et les orangistes furent heureux de saisir l'occasion qui s'offrait de le terrasser en s'alliant aux nationalistes et en les aidant de toute façon. C'était une alliance étrange qui ne pouvait produire rien de bon.

La politique de Laurier fut dénoncée avec une violence incroyable, comme une trahison nationale, l'oeuvre d'un homme vendu à l'Angleterre, un crime même dont l'auteur devait être puni si les électeurs voulaient échapper aux horreurs de la guerre et protéger leurs fils menacés de servir de chair à canon au profit de l'Angleterre. Toute participation aux guerres de l'empire fut condamnée par des hommes qui devaient bientôt approuver une politique dix fois plus onéreuse, plus contraire aux vues et aux sentiments qu'ils avaient exprimés.

Le candidat du gouvernement fut défait et cette défaite donna aux ennemis de Laurier, dans les provinces anglaises, un avant-goût des succès qu'ils pourraient avoir avec l'aide des nationalistes. Il faut dire, pour être juste, que les nationalistes purent apporter à l'appui de leurs opinions les déclarations de libéraux importants tels que les sénateurs Choquette et Legris qui, eux aussi, avaient, au Sénat, combattu la politique de Laurier et prétendu qu'elle constituait un précédent généreux.

La question de la réciprocité commerciale avec les États-Unis devait bientôt leur fournir des armes d'un autre genre pour combattre le gouvernement. Pourtant, les chefs conservateurs, à maintes reprises, s'étaient prononcés en faveur d'une réciprocité des produits naturels et même, lorsque M. Fielding, pendant la session de 1911, soumit à la Chambre des Communes le projet qu'il avait apporté de Washington, les députés conservateurs hésitèrent à le combattre et on crut un moment qu'ils allaient l'accepter.

Sur cette question comme sur celle de la marine, les conservateurs ne tardèrent pas à faire volte-face et à subir l'influence des manufacturiers et des impérialistes qui affirmèrent, les premiers, que la réciprocité des produits naturels conduirait à la réciprocité des produits manufacturés, et, les derniers, qu'elle était le premier pas vers l'annexion du Canada aux États-Unis, et ils citaient à l'appui de leur opinion des déclarations inopportunes faites par M. Taft, le Président des États-Unis, et par M. Clarke, l'Orateur du Congrès.

L'Opposition, encouragée par l'hostilité que le projet suscitait dans le monde commercial et industriel du pays et même dans le parti libéral, décida de le combattre à outrance et d'avoir même recours à l'obstruction afin d'en empêcher l'adoption.

Il y avait quatre mois que la discussion rageait dans la Chambre des Communes, lorsque le Canada fut invité à se faire représenter au couronnement du roi George V, dans le mois de mai. Le gouverne-

ment anglais avait jugé opportun de profiter de l'occasion pour réunir les membres de la Conférence Impériale et inviter les représentants des colonies à y assister. Les partisans de l'impérialisme crurent naturellement que l'occasion serait favorable à l'adoption de leurs projets. La Chambre consentit à suspendre les séances, pendant deux mois, afin de permettre à sir Wilfrid Laurier et à ses collègues, MM. R. Borden et Brodeur, de se rendre à Londres.

Dans les cérémonies grandioses et les réunions imposantes qui jetèrent tant d'éclat sur le couronnement de George V, où figurèrent tant de rois, de princes et de représentants les plus éminents de l'aristocratie de l'Empire et de l'Europe, personne ne parut plus distingué que Laurier, disent ceux qui l'accompagnaient. Et lorsqu'il fut appelé à prendre la parole, les journaux firent comme autrefois l'éloge de son éloquence, mais ils ne manquèrent pas de manifester leur désappointement lorsqu'ils eurent connaissance de l'opposition énergique que, cette fois encore, comme en 1907 et en 1902, il avait faite dans la Conférence à tous les projets d'impérialisme. Cette fois aussi, il lui fallut un grand courage et de fortes convictions pour résister aux influences et aux séductions du milieu, pour se décider à froisser les sentiments des grands personnages qui le comblaient d'égards et de prévenances et faisaient les appels les plus émouvants à son loyalisme.

Il avait d'autant plus de mérite à être énergique que rien ne lui répugnait comme de causer des ennuis

à ceux qui lui étaient sympathiques. Il s'efforça de convaincre ces grands personnages que le meilleur moyen de servir l'Angleterre et de lui conserver le respect et l'attachement de ses colonies, était de respecter leur autonomie, leur liberté d'action.

La principale conquête, à la conférence de 1917, fut la consécration de son projet de marine nationale, indépendante de la marine anglaise, sauf en temps de guerre, de lui attribuer sur l'océan Pacifique comme sur l'océan Atlantique des zones où elle aurait pleine autorité et pourrait même hisser sur ses vaisseaux le drapeau canadien.

On ne peut lire les rapports des conférences de 1897, 1903, 1907 et 1911 sans admirer le travail accompli par Laurier et l'importance nationale des résultats obtenus dans l'intérêt du Canada. Je me propose d'en faire plus tard une analyse complète.

Lorsqu'on songe à la force des traditions britanniques, au culte des Anglais pour leurs institutions politiques, on se rend compte des résistances que Laurier eut à vaincre. Les vétérans de la politique impériale ne virent pas sans stupeur le chef d'une colonie porter une main sacrilège sur l'arche sainte de l'impérialisme et arborer le drapeau de l'émancipation. Aussi ceux qui, comme M. le juge Brodeur, ont vu Laurier à l'oeuvre, aux prises avec les sommités de l'Empire, font les plus grands éloges de l'énergie, de l'habileté et de l'éloquence qu'il déploya pour faire accepter l'évangile nouveau. Ils ajoutent que son prestige, sa courtoisie et sa finesse diplomatique, ainsi que la sympathie et le respect dont il jouissait dans le grand monde anglais, ont grandement contribué à son succès. Les Chamberlain, les Asquith, les Lloyd

George le considéraient comme un des leurs, le traitaient comme leur égal.

Si les fauteurs de l'impérialisme ne virent pas sans frayeur le triomphe d'idées si contraires à leur programme, ceux qui croient que le Canada ne pourra rester éternellement dans les langues de l'état colonial, et que tôt ou tard il voudra prendre rang parmi les grandes nations, ne purent s'empêcher de le voir entrer si glorieusement, sous la direction de Laurier, dans la voie de ses destinées.

L'agitation et le résultat des élections de 1911, ainsi que les préoccupations de la guerre, ont empêché l'opinion publique de réaliser l'importance des conquêtes de Laurier aux réunions de la Conférence Impériale. Et pourtant, c'est par le grand rôle qu'il a joué dans ces circonstances mémorables et par les concessions qu'il y a obtenues que l'Histoire le jugera spécialement et appréciera ses qualités d'homme d'Etat. Comme je l'ai déjà dit, c'est dans la discussion des grands problèmes de la politique qu'il donnait toute la mesure de son talent et de la hauteur de son caractère.

A son retour de Londres, les foules, dans la province de Québec, l'acclamèrent avec enthousiasme. A Québec, répondant à l'adresse qui lui fut présentée par le maire, il dit qu'il n'avait pu plaire aux impérialistes et aux nationalistes, mais qu'il avait été heureux de voir, à la Conférence de Londres, le triomphe du principe le plus propre à assurer la sécurité de l'Empire, à savoir que tous les peuples qui le composent soient libres de se gouverner à leur guise, suivant leur volonté.

Lorsque le gouvernement Borden, abandonnant le projet d'une marine canadienne, offrit à l'Amirauté anglaise deux dreadnoughts, elle fut heureuse de revenir à ses premières amours et de voir tomber un projet qu'elle n'avait pas accepté sans répugnance.

Mais, pendant qu'à Londres Laurier combattait si vaillamment pour l'autonomie du Canada, afin de la faire échapper à une politique funeste à ses destinées, ses adversaires au pays soulevaient contre lui l'opinion publique, les nationalistes en lui reprochant de sacrifier les intérêts du Canada à ceux de l'Empire, et les conservateurs et toriens en l'accusant de manquer à ses devoirs envers la mère-patrie.

Lorsqu'il reprit son siège à la Chambre des Communes, le dix-huit juillet, il trouva l'Opposition plus hostile que jamais au traité de réciprocité et décidée à continuer sa politique d'obstruction. Le 28 juillet, il crut que le seul moyen de mettre fin à une lutte qui paralysait les affaires du pays, était de dissoudre le Parlement et de soumettre au peuple la politique du gouvernement, dans des élections générales.

Laurier n'était pas sans inquiétude sur le résultat de ces élections ; la désertion d'un bon nombre de ses partisans dans les provinces anglaises, la violence avec laquelle on soulevait contre lui tous les préjugés religieux et nationaux, étaient bien de nature à l'effrayer. Mais il crut que sa politique de réciprocité rangerait sous son drapeau la classe agricole et ouvrière. Il oubliait qu'en 1878 MacKenzie avait cru, lui aussi, compter sur l'appui de ces deux classes pour lutter contre les forces coalisées du commerce, de

l'industrie et du monde financier, et que les cultivateurs et les ouvriers s'étaient facilement laissé convaincre que leurs intérêts étaient intimement liés à ceux des manufacturiers. Il ne pouvait croire non plus que la province de Québec lui serait infidèle après la réception enthousiaste qu'elle lui avait faite, à son retour de Londres. Mais le travail, dans la province de Québec, des nationalistes unis aux conservateurs et des partisans de l'impérialisme, de l'orangisme et de la protection dans les provinces anglaises, devait triompher de sa popularité personnelle et de son éloquence.

Il se jeta dans la mêlée avec toute l'ardeur et la vigueur de la jeunesse, parcourut toutes les provinces du Canada, prit la parole dans une quarantaine d'assemblées publiques et fut partout l'objet des manifestations les plus sympathiques. Dans la province de Québec, il dénonça l'alliance des nationalistes avec les tories et proclama énergiquement qu'au milieu des préparatifs qui se faisaient dans toutes les colonies anglaises afin d'aider la mère-patrie à conjurer les dangers qui la menaçaient, la province ne pouvait rester indifférente, isolée, sans manquer à son devoir, sans trahir ses intérêts les plus sacrés, sans soulever contre elle tout le monde anglais.

Il s'appliqua à démontrer que l'établissement d'une marine canadienne était le mode le plus pratique, le plus constitutionnel de concilier les intérêts de l'empire avec ceux du Canada, qu'elle ouvrirait une carrière honorable à nos jeunes gens, créerait une

industrie importante, protégerait nos pêcheries, ferait la police dans les eaux canadiennes et au besoin défendrait nos côtes et nos villes contre toute agression; que le Canada devait, en tout cas, tôt ou tard avoir une marine, tel que prévu dans la loi de milice proposée par le gouvernement conservateur et adoptée par le Parlement en 1866.

Il est vrai que cette marine, en cas de guerre, ferait partie de la marine anglaise, mais seulement lorsque le gouvernement canadien jugerait à propos, et il était obligé, dans un court délai, d'obtenir l'assentiment du Parlement. Le principe de l'autonomie du Canada et de la responsabilité ministérielle était sauvegardé.

Il eut raison de dire que si ses adversaires arrivaient au pouvoir, ils imposeraient une politique beaucoup plus impérialiste. On sait si les événements se chargèrent de lui donner raison, de justifier ses prévisions.

Quant à la réciprocité, il fit ressortir les avantages qu'elle procurerait à la classe agricole en lui donnant pour ses produits le marché américain, le marché depuis si longtemps désiré par les chefs conservateurs eux-mêmes. Mais ses adversaires répondaient que le marché le plus avantageux aux produits agricoles comme aux produits manufacturés, était le marché canadien, que le projet soumis à la Chambre s'appliquait spécialement, il est vrai, aux produits naturels du pays mais qu'ils ne tarderait pas à s'étendre aux produits manufacturés suivant le désir des

Américains et d'orienter le Canada vers l'annexion, et ils faisaient les appels les plus violents au loyalisme des électeurs anglais et les suppliaient de mettre fin à une politique qui mettait en danger nos relations politiques et commerciales avec l'Angleterre. Ajoutons à cela, les appels enflammés des loges orangistes au fanatisme protestant et on comprendra pourquoi les élections de 1911 furent fatales à Laurier.

Lorsque dans la soirée du 21 septembre, il fut constaté que le gouvernement était battu par une majorité de 45 à 50 voix, les amis et les admirateurs de Laurier, dans la province de Québec, furent consternés et l'on en vit plusieurs verser des larmes.

La province de Québec n'avait donné que onze voix de majorité à Laurier pendant que la province d'Ontario le battait par une majorité de près de soixante voix.

Quelques jours après les élections, Laurier donnait sa démission et M. Borden était appelé à former un nouveau gouvernement.

Avant de mourir, Laurier put voir ses adversaires adopter en partie sa politique relativement à l'établissement d'une marine canadienne et à la réciprocité et s'il avait été vivant, à la dernière session du Parlement, il aurait vu le gouvernement continuer d'orienter sa politique dans cette direction. On lui avait fait un crime d'avoir voulu faire accepter par le Parlement le traité négocié par M. Fielding avec les États-Unis, et, néanmoins, dès les débuts de la guerre, le cabinet Borden était en instances auprès

du gouvernement américain afin d'obtenir la franchise du blé et de quelques autres produits naturels. Négocier avec les États-Unis n'était plus un crime, un acte antibritannique et anticanaïdien. Et pour satisfaire les fermiers de l'Ouest, le cabinet Borden se prépare à faire d'autres sacrifices aux idoles du libre-échange.

Quant à la marine, je me contenterai de reproduire ce que le "Canada" vient de publier à ce sujet :

"Les conservateurs unionistes en sont encore à se chercher une politique navale ; mais quoiqu'ils fassent, ils ne peuvent rien trouver de meilleur pour le Canada que la politique qu'avait préconisée le parti libéral, sous le nom de "Marine Laurier".

"Le gouvernement Laurier avait, avant l'élection de 1911, demandé des soumissions pour plusieurs croiseurs canadiens du type anglais "Bristol"; mais le changement de gouvernement mit fin à ce projet et les soumissions furent sans résultat.

"Le gouvernement Laurier avait aussi fait l'acquisition de deux croiseurs de service, le "Niobe" et le "Rainbow", qui furent l'objet, durant la campagne de 1911, des quolibets les plus ridicules et des attaques les plus furieuses.

"Et pourtant ces deux croiseurs, tant décriés en 1911, devaient nous rendre de précieux services aux débuts de la guerre.

"Notons d'abord qu'après l'échec du fameux tribut de trente-cinq millions, projet que M. Borden

abandonna sans oser en appeler au peuple, son gouvernement ne songea nullement à rappeler la loi de la marine ; et même, le 18 mai 1914, il avait adopté un Arrêté en Conseil instituant un service naval au Canada et pourvoyant à l'enrôlement de cadets devant être formés sur les navires-écoles achetés par le gouvernement libéral.

“Mais ce fut la guerre qui montra d'une façon évidente et parfaite la sagesse de la politique libérale en la matière.

“Quand elle éclata, en août 1914, il y avait encore sur les deux océans quelques croiseurs allemands qui menaçaient nos côtes.

“On n'a pas oublié avec quelle frénésie le gouvernement Borden se hâta d'équiper le “Niobé” et le “Rainbow”, — les deux croiseurs achetés par Laurier, — pour les mettre en service immédiat.

“Au même moment, il achetait à Seattle deux sous-marins qui avaient été construits pour le gouvernement du Chili.

“Le “Niobé” sur l'Atlantique rendit de grands services en se joignant aux croiseurs anglais qui protégeaient nos côtes ; le “Rainbow” sur le Pacifique, fit aussi du service. Mais combien plus effective eut été l'oeuvre d'une marine complète, telle que demandée par le gouvernement Laurier !

“Aujourd'hui on revient au projet de marine canadienne ; et on a parfaitement raison.

“Les événements vengent la mémoire de Laurier.”

RESULTAT DES ELECTIONS DE 1911

Au risque de me répéter, je crois devoir insérer dans ce livre ce que j'écrivais le lendemain des élections de 1911, "sur les causes et les résultats de ces élections".

L'élection qui vient d'avoir lieu est un événement considérable dont la portée politique et nationale mérite considération. Elle sera dans l'histoire de ce pays une date mémorable, car elle marquera la fin d'un régime et le commencement d'une nouvelle ère pleine d'incertitudes, grosse de problèmes inquiétants. La défaite d'un habile homme d'État, comme celle d'un grand guerrier, change souvent les destinées d'un pays. Ce n'est pas seulement un homme qui tombe, dans ces circonstances mémorables, c'est un système, tout un ordre de choses qui tombent, qui s'écroulent avec lui.

Laurier avait donné au Canada quinze années de progrès, de prospérité, il arrivait de la Conférence impériale où il avait, une fois de plus, fait éclater sa sagesse et son éloquence, et le peuple canadien l'avait acclamé et remercié d'avoir si vaillamment combattu pour ses droits et son autonomie, — et, le lendemain, il tombait, écrasé par le verdict populaire.

Pourquoi ce changement subit ? Pourquoi, après



Sir Thomas White, sir Robert Borden, sir Wilfred Laurier, sir George Foster à l'Exposition centrale du Canada, Ottawa

une apothéose aussi brillante, une chute aussi retentissante ?

On est toujours porté à chercher la cause, le pourquoi de ces revirements subits d'opinion. Comment cela a-t-il pu arriver ? disait-on, de tous côtés.

On soupçonne avec raison que les causes apparentes n'étaient pas seules responsables de l'événement.

C'est vrai, il y a d'autres causes, et pour en parler pertinemment il faut faire un retour sur le passé.

Je n'ai pas l'intention de discuter l'opportunité de l'établissement de la Confédération, je veux uniquement constater le fait incontestable et important que la Confédération mettait la province de Québec et ses 65 députés, dont 50 canadiens-français, à la merci d'une majorité qui irait toujours s'accroissant et dans la nécessité, par conséquent, de pratiquer la conciliation, de chercher des alliances afin d'exercer quelque influence dans le nouveau régime et d'éviter des conflits désastreux.

C'était pour nos hommes publics une situation pleine d'ennuis et de périls ; ils étaient condamnés à jouer un rôle ingrat, toujours entre deux dangers, celui d'être trop exigeants et celui de ne l'être pas assez, de se voir accuser de fanatisme d'un côté ou de faiblesse de l'autre ; d'être sans cesse exposés aux attaques d'hommes remuants qui, sincèrement ou de mauvaise foi, les accuseraient de pousser l'esprit de conciliation ou d'opportunisme jusqu'à la trahison des

intérêts religieux ou nationaux de leurs compatriotes.

Les hommes d'État représentant la province de Québec, dans le gouvernement fédéral, ne mirent pas de temps à ressentir les conséquences du nouvel ordre de choses et à comprendre que la minorité ne pouvait espérer exercer un peu d'influence que par le jeu des partis et un système de compromis, de concessions mutuelles, et que lorsque la majorité serait remuée par un sentiment national ou religieux, ils se croiraient forcés de faire des concessions qui les rendraient impopulaires.

Ils eurent bientôt l'occasion de réaliser cette vérité, lorsque surgirent la question des écoles du Nouveau-Brunswick et celle plus émouvante de l'insurrection des métis du Manitoba.

Lorsque le gouvernement Macdonald refusa, en 1872, de désavouer la loi adoptée par la législature du Nouveau-Brunswick afin d'établir des écoles communes et d'en bannir l'enseignement religieux, les catholiques protestèrent énergiquement contre ce qu'ils prétendaient être une injustice et une violation de la constitution. Le gouvernement, placé entre la majorité anglaise et protestante qui repoussait le désaveu, et la minorité catholique qui le réclamait, trouva le moyen d'échapper à l'orage en faisant adopter une proposition inoffensive. Et lorsqu'il fut requis, en 1873, de désavouer de nouvelles ordonnances qui rendaient la loi des écoles encore plus inique, il se sauva au moyen d'une proposition qui soumettait la question aux autorités judiciaires de l'Angleterre.

Dans ces deux circonstances, les hommes d'État canadiens, les Cartier et les Langevin avaient cru devoir se soumettre aux exigences de la majorité plutôt que de se démettre, afin d'éviter un conflit dangereux dans la province de Québec.

La popularité des ministres canadiens-français, de M. Cartier surtout, souffrit beaucoup de l'agitation créée sur cette question par la fraction du parti conservateur qu'on appelait le parti des Castors.

Les deux insurrections du Nord-Ouest de 1870 et de 1884 furent, comme on le sait, des sources d'effervescence nationale. Il n'y a pas de doute que le refus du gouvernement Macdonald d'accorder aux chefs Métis l'amnistie qui leur avait été promise contribua beaucoup à l'affaiblir et à préparer l'avènement du parti libéral en 1873. Mais la voix d'Ontario grondait et empêchait sir John Macdonald de reconnaître les engagements pris au nom du gouvernement par des hommes autorisés. Les ministres canadiens-français obligés de se soumettre ou de se démettre, se soumirent. Et lorsque M. Mackenzie arriva au pouvoir, malgré les promesses faites par les libéraux de la province de Québec, il eut peur des loges orangistes en feu et ne put accorder aux chefs Métis, Riel et Lépine, qu'une amnistie partielle. Les représentants de la province de Québec, dans le cabinet, crurent bien qu'ils avaient obtenu de la majorité tout ce qui était possible, mais les conservateurs leur reprochèrent avec succès d'avoir manqué à leurs promesses.

Et lorsque les Métis, poussés à bout par les injustices et les affronts dont ils étaient victimes, prirent de nouveau les armes, et lorsque Riel fut arrêté, emprisonné et condamné à mort, on sait quelles clameurs s'élevèrent des provinces anglaises, d'Ontario surtout, pour réclamer l'exécution de l'inique sentence, pendant que la province de Québec, à genoux, demandait grâce.

Cette fois encore, les loges orangistes l'emportèrent, triomphèrent ! Riel fut pendu comme un simple assassin. Et la province de Québec était représentée par trois ministres dans le cabinet ! Ils dirent pour s'excuser de n'avoir pas résigné plutôt que de porter la responsabilité de cette sanglante injustice qu'ils avaient eu peur de la guerre civile, que les loges orangistes auraient commis des actes de violence si Riel n'avait pas été exécuté. Mais cet acte de cruauté fit arriver Mercier au pouvoir et fut la principale cause de la démolition du parti conservateur dans la province de Québec.

Laurier était à peine arrivé au pouvoir qu'il se trouva aux prises avec les mêmes difficultés, les mêmes complications religieuses.

D'abord ce fut la question des écoles du Manitoba. Il avait promis de la régler par la voie de la conciliation en s'adressant à l'esprit de justice du gouvernement de cette province, et il réussit à obtenir des concessions qui ruinèrent le cabinet Greenway dans l'esprit des protestants, et déchaînèrent contre Laurier, dans les milieux catholiques, une tempête qui

aurait été désastreuse pour le parti libéral sans l'intervention du Souverain Pontife.

Puis ce fut la guerre du Transvaal. Laurier avait dit que le Canada ne bougerait pas avant que le Parlement fût consulté, mais si vingt-quatre heures après la déclaration de la guerre, Laurier n'avait pas promis de donner aux volontaires les moyens de voler au secours de l'Angleterre, il n'aurait pu garder le pouvoir. Et pourquoi aurait-il refusé de se soumettre au désir, à la volonté, clairement exprimée de la majorité de la population ? C'eut été la plus grande erreur de sa vie ; elle eut mis fin à sa carrière politique et compromis grandement et inutilement pour toujours la province de Québec aux yeux du monde anglais. Ce fut le point de départ du nationalisme, son origine, une origine malheureuse, il faut l'avouer. Il est né d'une conception erronée et dangereuse de nos obligations comme sujets anglais, de notre situation nationale et politique. Les chefs du nationalisme pouvaient croire de bonne foi que la participation à la guerre du Transvaal était le premier pas dans la voie de l'impérialisme militaire, mais ils oubliaient que vu notre situation politique, il nous faut entre deux maux choisir le moindre.

Le bill d'autonomie des provinces du Nord-Ouest avec sa question des écoles, vint ensuite allumer les feux du sentiment religieux et placer Laurier entre les prétentions exagérées des protestants outrés et des catholiques intransigeants. Il avait mis devant la Chambre un projet de loi qui donnait satisfaction au

sentiment catholique mais heurtait les convictions protestantes. Le "Globe" refusa d'approuver le projet, Sifton, l'un des membres les plus importants du Cabinet, donna sa démission afin de protester contre cette législation et plusieurs députés libéraux anglais manifestaient leur mécontentement. Laurier, justement effrayé, offrit à M. Fielding de donner sa démission s'il voulait prendre sa place et faire adopter la loi. M. Fielding refusa. Laurier crut alors qu'il pouvait sauver la situation et prévenir une crise et un conflit funestes, au moyen d'un amendement qui, d'après M. Monk lui-même, améliorerait la loi au lieu de l'empirer. Cependant les nationalistes n'ont cessé de reprocher à M. Laurier d'avoir, en cette circonstance, sacrifié les droits des catholiques du Nord-Ouest. Pourtant ceux-ci se déclarèrent satisfaits des concessions obtenues, et, dans les provinces anglaises, on l'accusait d'avoir trop cédé aux exigences du clergé catholique.

Pendant que les loges orangistes, les jingoes et les tories déploraient le malheur d'avoir à la tête du pays un Canadien-français et un catholique, et dénonçaient en termes violents l'influence de la province de Québec dans le gouvernement du pays, pendant qu'ils représentaient Laurier comme l'instrument du Pape et du clergé et l'ennemi de l'empire, le parti nationaliste lui reprochait de sacrifier les intérêts nationaux et religieux de ses compatriotes et l'accusaient de lâcheté, de trahison.

Laurier réussissait à tenir tête aux éléments dé-

chainés contre lui, grâce à son éloquence, à sa sagesse et à une diplomatie qui aurait brillé dans les conseils des plus grandes nations. Il avait pour le soutenir le parti libéral anglais, le parti de tolérance, de la modération, de la justice qui perdait du terrain dans la province d'Ontario, à cause de sa libéralité, mais restait fidèle à notre grand compatriote. Et la province de Québec continuait de lui donner sa confiance et son appui.

Vint la question de la marine.

L'Angleterre menacée d'une guerre avec l'Allemagne, demandait à ses colonies de l'aider à garder sa suprématie sur les mers afin d'être plus capable de se protéger et de les protéger elles-mêmes. Elle leur demandait de l'argent et des vaisseaux, elle voulait les faire participer à toutes les guerres. Toutes les colonies répondaient à son appel et lui offraient des vaisseaux et de l'argent. Le Canada pouvait-il seul rester sourd à cet appel ? Non, la majorité des habitants de ce pays ne l'auraient pas permis. Mais Laurier, fidèle à son programme, à ses principes relativement à l'autonomie du Canada, lança le projet de l'établissement d'une marine canadienne que le gouvernement et le parlement canadiens, lorsqu'ils le jugeraient à propos, mettraient au service de l'Angleterre en temps de guerre. C'était l'oeuvre d'un maître en diplomatie. Mais au Canada comme en Angleterre, on voulait plus que cela et les chefs du parti conservateur, dans le pays, offraient davantage, ils offraient une contribution de 25 millions de piastres et une

marine qui en temps de guerre ferait partie de la flotte anglaise et tomberait automatiquement sous l'autorité de l'Amirauté anglaise.

Laurier réussit cependant à faire accepter par la majorité de la Chambre son projet qui consacrait si clairement l'autonomie du Canada. Ce n'est pas lui qui réellement faisait des concessions, c'étaient les hommes d'État anglais, c'étaient les libéraux anglais du Canada qui se rendaient à ses vues, à ses raisonnements, et, pourtant, ce qui aurait dû accroître sa popularité, dans sa province, devint entre les mains des nationalistes une arme meurtrière contre lui et donna naissance à une campagne déplorable.

A la question de la marine vint s'ajouter celle de la réciprocité.

Si Laurier n'avait consulté que son intérêt et celui de son parti, il aurait dû, peut-être, refuser les offres du gouvernement des États-Unis. Mais pouvait-il le faire sans être accusé de manquer à son devoir envers le pays, pouvait-il repousser un projet que tous les hommes d'État canadiens avaient vainement désiré depuis quarante ans ?

Le fait est que lorsque M. Fielding mit devant la Chambre le traité de réciprocité conclu avec les États-Unis, ce fut du côté libéral une explosion d'enthousiasme et sur les bancs de l'Opposition un atterrement. Plusieurs députés conservateurs dirent qu'ils ne pourraient jamais voter contre un projet destiné à faire la fortune du pays.

Mais la réciprocité comme la marine, permit de soulever le cri national, de coaliser contre Laurier, dans les provinces d'Ontario et de Québec, tous les éléments qui cherchaient sa déchéance. Pendant que l'on criait, dans la province de Québec, que la marine était le triomphe de l'impérialisme, on proclamait dans les provinces anglaises que la réciprocité était le marche-pied de l'annexion, un coup fatal porté à l'unité de l'Empire. Le vieux fantôme de l'annexion ressuscitait. Mais le facteur le plus puissant des élections de 1911 fut le fanatisme religieux, national et impérialiste.

C'est au cri de "A bas le Pape", "A bas la domination française", "Sauvons l'Empire", "Sauvons le protestantisme" ; c'est en distribuant partout des feuilles empoisonnées par le fanatisme qu'on souleva contre Laurier la province d'Ontario. Et c'est en l'accusant d'être trop anglais, trop impérialiste et pas assez catholique qu'on le démolit dans la province de Québec. Ce double jeu, ce double travail de destruction, était commencé depuis longtemps, il se faisait plus ou moins discrètement dans les deux provinces, dans les loges orangistes d'Ontario, comme dans les associations catholiques et nationales de la province de Québec ; il devait nécessairement un jour ou l'autre produire ses fruits. Il n'est pas un homme capable de tenir tête à de pareilles influences, et c'est vraiment miracle que M. Laurier ait pu y résister si longtemps.

Il croyait au triomphe de la raison, de la justice, de l'esprit de tolérance et de conciliation, des idées de

paix et d'harmonie, des sentiments nobles et généreux ; il croyait à la formation d'un esprit canadien, d'une patrie canadienne. Il était fier de démontrer qu'un Canadien français et catholique de la province de Québec pouvait, grâce à ces hautes idées, à cet idéal séduisant, gouverner le pays et faire fonctionner, dans la paix et l'harmonie, une constitution tant redoutée à son début.

Mais ses adversaires ne cessaient de l'épier, espérant pouvoir un jour le trouver assez en faute pour entreprendre de le terrasser.

On était fatigué, dans les provinces anglaises, de voir à la tête du pays un homme de Québec, canadien-français et catholique, et on le rendait responsable de tout ce qui choquait leurs sentiments religieux et nationaux. On invoquait contre lui le Congrès Eucharistique, on lui reprochait d'y avoir figuré et d'avoir permis que l'Orateur de la Chambre y figurât dans son costume officiel et qu'un détachement de miliciens servit de garde d'honneur au Délégué apostolique portant l'hostie sainte ; on l'accusait presque d'être l'auteur de la fameuse encyclique "Ne Temere" qui déclarait nuls les mariages entre catholiques et protestants ; on disait qu'il était l'instrument du Pape, l'exécuteur de ses volontés. On disait encore que le meilleur moyen de combattre Bourassa et ses enseignements était de détruire Laurier et de mettre un solide Ontario derrière un premier ministre anglais et protestant. O ironie des choses humaines ! On punissait Laurier pour les péchés de Bourassa et de

son école. Ajoutons à cela l'influence néfaste de l'argent que les manufacturiers et les grandes compagnies de transport ne manquèrent pas de fournir pour mener à bonne fin la campagne contre Laurier.

La province de Québec, malgré tout, donna une majorité à Laurier, mais l'ennemi eut raison de compter sur la division que les nationalistes promettaient d'y faire.

Le résultat a été dramatique et on put en saisir la signification dans les cris de joie, dans les chants de triomphe qui s'élevèrent des loges orangistes, de tous les centres, de tous les milieux où s'agite le fanatisme religieux, national et impérialiste. Comme ils étaient heureux de proclamer que la défaite de Laurier était le triomphe de la province d'Ontario, le triomphe du protestantisme et de l'impérialisme, la déchéance de la province de Québec !

Ils n'y ont pas mis de forme. Le lendemain même des élections, le "Citizen", le "Journal", l'"Orange Sentinel" et autres conseillaient à leurs amis les conservateurs et nationalistes de Québec d'être bien sages et modérés dans leurs demandes, que le règne de la province de Québec était fini, qu'elle n'imposerait plus ses volontés au reste du pays.

Leurs cris de joie, leurs chants de triomphe résonnèrent comme un glas aux oreilles des catholiques et des Canadiens-français qui les avaient aidés à accomplir leur tâche. C'était bien, en effet, le glas de l'influence française et catholique dans la Confé-

dération. Les nationalistes et les libéraux de bonne foi ne purent l'entendre sans remords, et ils ne tardèrent pas à se demander ce qu'ils avaient gagné en contribuant à la défaite de Laurier.



LAURIER ET LE CABINET BORDEN

Lorsqu'on demandait à Laurier les causes de sa défaite, il disait : "Dans la province de Québec : la marine, et dans les provinces anglaises, dans l'Ontario spécialement : l'impérialisme et l'hostilité à la province de Québec." Il ne déniait pas aux manufacturiers leur part dans le succès, mais il ne croyait pas que la réciprocité avait influé autant qu'on le disait sur le résultat des élections. Il fut naturellement sensible à la défaite de son parti et de quelques-uns de ses amis, il souffrit de constater l'échec de sa politique de tolérance et de conciliation, mais il analysa froidement les résultats de la lutte et arriva à la conclusion qu'il ne pourrait plus tenir tête aux éléments fanatiques ligués contre lui. Il attribuait aux nationalistes la défaveur de sa politique dans la province de Québec depuis 1910 jusqu'à 1917, et pourtant il les excusait, il disait que les théories de M. Bourassa et le talent avec lequel il les proclamait, avaient des côtés séduisants pour la jeunesse

qui, faute d'expérience, disait-il, pensait de bonne foi que je poussais trop loin l'esprit de conciliation, ce qu'on appelait mon *opportunisme*, que j'étais assez fort pour faire accepter par mes amis, les libéraux anglais, tout ce que je voudrais. La question de conscription leur a ouvert les yeux et démontré que je n'étais pas aussi puissant qu'ils croyaient, et alors ils m'ont rendu justice en votant pour mes candidats aux élections de 1917. Mais les conséquences de leur erreur ont coûté cher à la province de Québec, au pays en général.

Lorsqu'on lui demandait ce qu'il aurait fait s'il avait été au pouvoir pendant la guerre, il disait :

J'aurais, dès le début de la guerre, démontré au gouvernement anglais que vu le grand besoin d'hommes et d'argent que le Canada avait, pour son développement et sa production agricole et industrielle, nous ne pouvions faire pour l'Empire autant que nous l'aurions voulu, et je suis convaincu qu'une contribution d'une couple de cent mille hommes et de quelques centaines de millions l'aurait satisfait.

Il serait resté fidèle à la politique qu'il avait énoncée dans les conférences impériales, à savoir : Participer aux guerres de l'Empire, lorsque nous l'aurions jugé à propos, mais dans la mesure de nos forces et de nos moyens, sans mettre en danger la situation financière et les destinées du Canada.

Quel est l'homme raisonnable qui, en face des résultats désastreux de notre générosité exagérée, en face des impôts qui nous accablent et des soulèvements populaires qui menacent de nous faire tant de mal, ne rend pas hommage à la politique prévoyante de Laurier ?

Il crut devoir conseiller à ses amis, les libéraux anglais, de songer à choisir parmi eux un chef dans l'intérêt du parti et du pays, afin de mettre un frein au fanatisme religieux et protestant qui menaçait d'être partout une cause de trouble, de discorde. Mais ils refusèrent de suivre son conseil et déclarèrent qu'il était, malgré tout, le chef le plus populaire, le plus capable de ramener le parti au pouvoir. Laurier consentit à rester à la tête du parti, mais à la condi-

tion qu'ils le remplaceraient aussitôt qu'ils pourraient s'entendre sur le choix d'un autre chef.

Dans les sessions de 1911, 1912, 1913, il remplit ses fonctions de chef avec son zèle et son activité habituels et lorsque le gouvernement proposa, en 1912, de voter une somme de 35 millions afin de fournir à la marine anglaise trois "dreadnoughts", il combattit avec énergie cette proposition. Il avait eu raison de prédire que si ses adversaires arrivaient au pouvoir, ce n'est pas une marine canadienne qu'ils créeraient mais que ce serait une marine absolument impériale. La discussion fut vive, violente parfois et le gouvernement ne réussit à faire voter sa loi, le 15 mai, qu'en amendant la règle 17 de la Chambre de façon à mettre fin aux débats à la volonté de la majorité.

De tous les conservateurs et nationalistes qui avaient promis de voter contre toute contribution aux guerres de l'Empire, quatre seulement, MM. Achim, Guilbault, Boulay et Bellemare votèrent pour l'amendement de M. Laurier demandant le rejet de la loi. La loi fut votée par la Chambre des Communes mais rejetée au Sénat par une forte majorité ; les plus acharnés à la combattre furent les sénateurs Choquette et Legris qui avaient voté contre la marine de Laurier.

Le Sénat fut ouvertement réprimandé pour avoir donné la mort à la marine des "dreadnoughts" et il fut même menacé de mort pour expier son crime.

Dans les intervalles des sessions, M. Laurier prit la parole dans un grand nombre d'assemblées et dé-

fendit avec succès sa politique ; il n'eut pas de peine à démontrer aux électeurs combien sa marine canadienne était préférable à la marine impérialiste du gouvernement Borden, et il aurait réussi à faire accepter sa manière de voir par le peuple canadien si la guerre de 1914 n'avait pas bouleversé l'opinion publique.





L'honorable L.-O. David

LES ECOLES D'ONTARIO

Outre la guerre, la question qui agita le plus l'opinion publique, pendant le 12ème Parlement, fut celle des écoles d'Ontario. Les catholiques se plaignaient avec raison d'être privés par la Législature du droit qu'ils avaient toujours eu de faire apprendre à leurs enfants le français dans les écoles de cette province. Comme toujours, la province de Québec prit fait et cause pour eux et protesta en termes énergiques contre l'injustice dont ils étaient victimes. M. Bourassa et ses amis nationalistes se jetèrent dans la mêlée avec l'ardeur qui les caractérise et proclamèrent que les Canadiens-français hésitaient à croire à la bonne foi de ceux qui les invitaient à aller se battre en Europe pour les peuples et les minorités persécutées, lorsque, ici, au Canada, les droits d'une minorité française et catholique étaient si injustement violés.

Les violents, les orangistes spécialement d'Ontario, firent feu et flamme contre l'intervention de la province de Québec qu'ils dénoncèrent comme une atteinte à leurs droits, un défi à l'autorité de leur Législature. Comme toutes les questions d'un caractère religieux ou national, la lutte prit des proportions alarmantes et funestes à la paix et à l'harmonie publiques.

M. Ernest Lapointe, député de Témiscouata, crut

devoir la porter devant la Chambre des Communes en proposant, dans un excellent discours, que la Législature d'Ontario fût priée de faire en sorte que les enfants d'origine française ne soient pas privés du privilège de recevoir l'instruction dans leur langue maternelle.

Dans le cours de la discussion, Laurier prit la parole en faveur de cette proposition, et mettant de côté le point de vue strictement légal et constitutionnel, il s'appliqua à démontrer la justice des réclamations des Canadiens-français d'Ontario. "Je ne fais pas, dit-il, appel à la passion ou au préjugé, je m'adresse au jugement, à la raison de mes concitoyens de toute origine, je me lève uniquement pour plaider devant le peuple d'Ontario la cause de citoyens canadiens-français sujets de Sa Majesté, qui se plaignent d'avoir été dépouillés par un statut de cette province, de droits dont leurs ancêtres comme eux-mêmes n'ont pas cessé de jouir depuis que le Canada est devenu une possession de la Couronne britannique." Il dit que sans vouloir discuter le point de vue constitutionnel, il fallait bien reconnaître que d'éminents jurisconsultes étaient d'avis que la langue faisait partie des droits civils dont le Traité de Paris accordait la jouissance aux Canadiens-français. Il termina sa brillante philippique en disant : "Dans tous les endroits du monde où l'Angleterre a arboré son drapeau, elle a respecté les lois, le langage et la religion de ses sujets."

Plusieurs députés libéraux anglais et la plupart

des conservateurs et nationalistes de la province de Québec voterent contre cette proposition qui fut rejetée par une grande majorité.

Quelques semaines plus tard, le sénateur Landry, président de l'Association, donnait sa démission comme président du Sénat, afin de protester contre le refus d'intervention du gouvernement et afin d'être plus libre d'agir et de parler en faveur de la minorité persécutée.

Cet acte d'indépendance fit sensation et fut l'objet des félicitations de tous les amis de la cause française.

Il n'y a pas de doute que l'attitude de Laurier sur cette question contribua à l'affaiblir dans les provinces anglaises, mais il n'en continua pas moins à soutenir la cause de ses compatriotes d'Ontario.



LEGISLATION MILITAIRE

De 1914 à 1917, il n'y eut qu'une opinion dans tout le Canada, dans les provinces anglaises spécialement : c'est que le Canada ne pouvait trop faire, qu'il n'en ferait jamais assez pour aider l'Empire à triompher. Un membre important du Cabinet ne craignit pas de dire que le devoir du Canada était de se ruiner en hommes et en argent pour assurer ce triomphe. Laurier et ses amis acquiescèrent à toutes les mesures proposées par le gouvernement pour donner des soldats et des millions à la cause des alliés et ils firent tout ce qu'ils purent pour induire leurs compatriotes à prendre les armes. Mais c'était le temps où, dans la province d'Ontario, le gouvernement provincial légiférait de façon à paralyser l'enseignement du français dans les écoles de cette province et soulevait l'indignation des Canadiens-français. Et il n'y avait pas longtemps que partout dans les élections de 1911, les conservateurs et les nationalistes avaient proclamé avec succès que la participation aux guerres de l'Empire était une grave erreur, une trahison nationale. Pour beaucoup d'autres raisons bien connues, les Canadiens-français ne mirent pas d'abord à s'enrôler autant de zèle que leurs concitoyens d'origine anglo-saxonne.

Ce fut alors, dans tous les centres anglais, un

déchaînement d'accusations injustes et de provocations furieuses contre la province de Québec ; on rivalisait de zèle pour soulever contre les Canadiens-français le monde entier. Heureusement des voix anglaises se firent entendre pour expliquer, justifier la conduite des Canadiens-français, pour rectifier les calculs erronés et rendre hommage au courage et à la vaillance de leurs compatriotes sur les champs de bataille de la France.

Toutes les explications, toutes les justifications furent inutiles et le flot des injures, des accusations les plus blessantes continua à couler à tel point qu'on a donné raison de croire que la loi de conscription en fut le résultat.

L'enrôlement volontaire avait déjà procuré aux Alliés plus de 400,000 soldats canadiens, lorsque le gouvernement, dans la session de 1917, soumit à la Chambre son projet de conscription qui devait bouleverser notre monde politique et causer tant de mal pour si peu de bien.

C'est alors, afin d'obtenir l'assentiment unanime de la Chambre à ce sujet, que tant d'efforts furent faits, que les influences furent mises en mouvement pendant un mois pour décider Laurier à faire partie d'un ministère de coalition. Mais de même que les honneurs les plus désirés, que l'offre de la pairie et d'un siège à la Chambre des Lords n'avaient pu lui faire accepter l'impérialisme, ainsi les offres les plus séduisantes, les instances de quelques-uns de ses amis et la rupture de son parti ne purent lui faire

accepter la conscription. Il vit avec peine un si grand nombre de ses amis libéraux l'abandonner sur cette question, mais il resta ferme, inébranlable, et il déploya toutes les ressources de son éloquence pour empêcher l'adoption d'une loi qu'il considérait injuste, oppressive, inutile et contraire à l'esprit de notre constitution, à nos traditions politiques, funeste au pays qui avait tant besoin de tous ses bras pour produire les vivres nécessaires au Canada, au monde entier. Il affirma avec énergie que le volontariat appliqué avec zèle et jugement fournirait les soldats requis pour compléter les 500,000 si imprudemment promis par M. Borden. Il proposa qu'au moins la loi ne fût pas votée avant d'avoir été soumise au peuple par voie de referendum. Plusieurs autres amendements furent proposés, mais ils furent tous rejetés et la loi fut votée par une grande majorité, grâce à l'appui d'une vingtaine de libéraux anglais.

Il fut ainsi de la loi concernant la franchise, la loi la plus draconienne, la plus injuste, et la plus contraire à l'esprit de notre constitution qui ait jamais été adoptée, qui enlevait la franchise à des milliers d'électeurs naturalisés depuis longtemps, et le donnait à des milliers de femmes et de filles et de soeurs de soldats et même à des soldats non-résidents. On connaît les fraudes auxquelles a donné lieu cette loi qui a permis à des soldats venus de partout de voter où leur vote pouvait le mieux servir la cause du gouvernement.

Le Sénat ne pouvait plus étouffer cette législa-

tion anti-démocratique. Malheureusement lorsque M. Laurier et ses amis avaient consenti, en 1916, à prolonger la vie du Parlement, ils avaient oublié de stipuler qu'au Sénat comme à la Chambre des Communes, rien ne serait fait pour altérer la composition des partis. Le gouvernement, prétendant que l'entente intervenue entre les deux partis ne s'appliquait pas au Sénat, avait rempli toutes les vacances existant dans cette Chambre de façon à avoir la majorité requise pour faire adopter sa législation.

Lorsque le Parlement fut prorogé le 20 septembre après une session orageuse de huit mois, le parti libéral était disloqué et l'on s'attendait, dans les cercles politiques, à la formation, avant les élections, d'un cabinet de coalition ou d'union. M. Borden tint la promesse qu'il en avait faite devant la Chambre et les journaux annonçaient, dans le mois d'octobre, que ce cabinet était organisé et que plusieurs des principaux lieutenants de Laurier en faisaient partie. M. Borden crut alors qu'il pouvait soumettre sa politique au peuple, dans des élections générales.



LES ELECTIONS DE 1917

Laurier était forcé de faire la lutte avec un parti décimé, contre des forces que les préjugés, le fanatisme, l'exaltation impérialiste et toutes les influences industrielles et financières du pays rendaient invincibles.

Toujours courageux, il entreprit de lutter contre tous ces éléments formidables et de démontrer que la politique du gouvernement serait une source de désordre, de malaise, de mécontentement et mettrait en danger les intérêts les plus chers du Canada. Il affirma que la conscription n'était pas nécessaire, que le gouvernement ne devait la mettre en vigueur qu'après avoir épuisé toutes les ressources du volontariat et après l'avoir soumise au peuple par referendum.

Mais comme dans les élections de 1911, ses adversaires, dans les provinces anglaises, ne se contentèrent pas de s'adresser aux sentiments patriotiques des électeurs — ce qui était légitime — ils firent les appels les plus enflammés à leurs préjugés et leur demandèrent de sauver l'Empire et le Canada en écrasant la province de Québec. Ils proclamaient sur tous les tons que Laurier, malgré ses talents et ses bonnes dispositions, était l'esclave des "rebelles" de la province

de Québec et l'exécuteur de leurs volontés, l'instrument de leur hostilité à tout ce qui était anglais et protestant, qu'il fallait à tout prix mettre à la tête du pays un homme dévoué aux intérêts de l'Empire.

Dans la province de Québec, il n'y eut réellement qu'une voix pour l'acclamer et reconnaître le courage et l'énergie dont il avait fait preuve en refusant de faire partie du gouvernement, en souffrant l'abandon d'un si grand nombre de ses partisans afin de rester fidèle à ses convictions et aux sentiments de ses compatriotes. M. Bourassa et ses amis rendirent hommage à son désintéressement et à la sagesse de sa conduite et se firent un devoir de réparer leur erreur de 1911 en soutenant ses candidats.

Mais, malgré la prudence avec laquelle M. Bourassa crut devoir favoriser la politique de M. Laurier, on n'en continua pas moins, dans les provinces anglaises, à ameuter l'opinion publique en disant que le triomphe de Laurier serait le triomphe des idées nationalistes.

Toutefois les sympathies et les réceptions enthousiastes dont il fut l'objet dans les provinces anglaises, dans le Nord-Ouest spécialement, lui firent croire un instant au triomphe de sa politique. Comme en 1911, ces témoignages de sympathie étaient tout à fait personnels ; on admirait le talent, le caractère et l'éloquence de l'homme, mais on était contre le chef de la province de Québec :

Le vote des femmes d'origine anglo-saxonne contribua considérablement au succès des candidats

du gouvernement, et elles ne furent pas les moins ardentes à faire appel à tous les préjugés de race et de religion.

Les 115 députés ministériels élus comprenaient 38 libéraux unionistes.

Bref, le gouvernement l'emporta par une majorité d'environ 50 voix. La province d'Ontario seule lui en donnait 74, le Nord-Ouest et la Colombie 36 et les provinces maritimes 12, mais dans la province de Québec il ne réussissait à faire élire que trois députés sur 65.

Dans l'intimité, Laurier avait avoué qu'il avait peu d'espoir dans le succès de son parti dans des élections où le gouvernement avait, pour agir sur l'opinion publique, presque toute la presse conservatrice et libérale du pays, toutes les influences les plus actives, les plus puissantes. Il avait plus d'une fois depuis 1911 déclaré à ses amis anglais et canadiens-français qu'ils devaient, afin d'assurer le succès de leur parti, choisir un chef d'origine anglaise. "Mais qui ?" lui disaient-ils. Ils discutaient la question, délibéraient et finissaient par conclure que, malgré tout, il était l'homme le plus fort, le plus populaire du parti libéral, que personne autre n'avait son prestige.

Il crut bien que sa carrière politique était finie et il avertit ses amis de se préparer à choisir un autre chef au commencement de la prochaine session. Toutefois arrivant à Ottawa avec presque toute la députation de Québec derrière lui, sans avoir rien perdu

de son activité et de son prestige, il n'y eut qu'une voix pour le forcer à rester chef du parti libéral.

La session de 1918 le trouva aussi fort, aussi éloquent, aussi populaire que jamais. Plusieurs jeunes gens de talent avaient été élus ; il fut plein d'égards et de prévenances pour eux et se les attacha pour toujours.

Les libéraux anglais qui l'avaient abandonné ne le voyaient pas, sans émotion, sans quelque remords, reprendre son siège à la Chambre, avec l'air distingué et bienveillant qui le caractérisait. A plusieurs il aurait pu dire : "Tu quoque".

Laurier prit part à toutes les discussions importantes et dénonça avec véhémence les fraudes commises dans les dernières élections, ainsi que les rigueurs de l'application de la loi du service militaire, reprocha à ses anciens amis devenus membres du Cabinet, d'en avoir assumé la responsabilité, plaida avec chaleur la cause de sa province si injustement outragée et fit les appels les plus émouvants à l'esprit de conciliation, aux sentiments de bienveillance et de tolérance si nécessaires au bonheur et à la prospérité du Canada.

Après une session où il avait peu ménagé ses forces, il sentit le besoin de les retremper en passant une partie des vacances dans l'atmosphère vivifiant de la campagne qu'il aimait tant. Il passa plusieurs jours à Sainte-Agathe, à Val Morin et à Knowlton, sur les bords enchanteurs du lac Memfremagog.

Dans ses causeries avec ses amis, parlant du résultat des dernières élections, il disait que ce résultat aurait été bien différent si ses lieutenants anglais étaient restés fidèles au drapeau et s'étaient efforcés de démontrer à leurs électeurs que la politique de son gouvernement était aussi favorable aux intérêts de l'Empire qu'à ceux du Canada. Il disait :

La dislocation du parti libéral a porté un coup funeste à cette politique, mais il faudra bien y revenir si l'on veut que le Canada poursuive ses glorieuses destinées. Si j'étais plus jeune, je suis convaincu que je pourrais reconstituer le parti libéral et le guider dans la voie large où autrefois il marchait à la suite des Baldwin, des Blake, des Mowatt et des MacKenzie. Mais à d'autres incombera cette tâche patriotique, car je commence à souffrir des atteintes de la vieillesse, le travail commence à me fatiguer, j'éprouve par moment une faiblesse qui m'inquiète. Je n'ai pas le droit de me plaindre de la Providence, car je me demande comment j'ai pu vivre si longtemps malgré une santé qui tant de fois a menacé de mettre fin à ma carrière.

C'est vrai, sa santé déclinait, dans les premiers jours de son séjour à Sainte-Agathe, il pouvait à peine marcher, et, le matin, il se sentait faible et portait la main à son cœur en disant : "Il y a là quelque chose qui va mal."

Il attribuait son malaise à l'inflammation de la plèvre, de l'enveloppe du poumon gauche, dont il souffrait depuis longtemps et vu les hémorragies qui avaient failli terminer ses jours, lorsqu'il était jeune, il craignait les résultats du progrès de ce mal. Mais sa vieille maladie dont il avait toujours redouté le retour ne fut pas la cause de sa mort ; ce fut l'hé-

morrhagie du cerveau, et non celle des poumons, qui devait le terrasser.

Les témoignages de sympathie et d'admiration ne lui manquèrent pas dans la dernière année de sa vie. Dans le mois de mai, une cérémonie touchante avait lieu dans l'église du Sacré-Coeur, à Ottawa: M. Laurier et sa digne épouse célébraient le 50ème anniversaire de leur mariage en entendant la messe.

Les télégrammes, les lettres de félicitations, les fleurs et les plus riches cadeaux leur arrivèrent de toutes les parties du pays. Peu de temps après, le 21 octobre, jour anniversaire de sa naissance, Laurier fut encore l'objet des sympathies les plus vives, des souhaits les plus sincères de longue vie. Le fait est qu'à le voir et l'entendre on pouvait croire qu'il vivrait encore plusieurs années. Mais les apparences sont parfois trompeuses chez les hommes qui ont su conserver, à force de soins et de prudence, un corps maladif et usé par une vie laborieuse.



LA FIN D'UN GRAND HOMME

L'émotion fut grande, dans le pays tout entier, lorsque, le 17 février 1919, les journaux annonçaient que sir Wilfrid Laurier avait été frappé de paralysie et que sa mort était proche et certaine.

Rien ne faisait prévoir un dénouement aussi subit, car l'avant-veille, samedi le 15, il était à son bureau comme d'habitude et même, à une heure, il assistait à un déjeuner donné par le "Canadian Club", et disait quelques mots avec sa facilité ordinaire. Cependant, dans l'après-midi, vers cinq heures, un étourdissement l'avait fait tomber à côté de son pupitre et, dans sa chute, il s'était blessé au front ; ayant recouvré ses forces, il prit le tramway pour se rendre à sa demeure. Il ne dit pas un mot, avant le lendemain matin, de ce qu'il lui était arrivé, mais on remarqua, dans la famille, qu'il avait l'oeil hagard et qu'il paraissait affaîsé.

Ce fut le lendemain, dimanche matin, vers midi, en s'habillant, qu'il eut la forte attaque qui le jeta dans le coma et le laissa sans connaissance pendant plusieurs heures. Dans l'après-midi et au commencement de la soirée, il se sentit mieux et put parler à Soeur Marceline lorsqu'elle fut appelée à son chevet. C'est la religieuse qui l'avait soigné lors de l'opération qu'il avait subie deux ans auparavant, et il lui était

fort reconnaissant des services qu'elle lui avait rendus dans cette circonstance. Lorsqu'il l'aperçut, il la regarda en souriant et lui dit : "Tiens, c'est l'épouse du Divin Époux qui vient assister un grand pécheur."

Plus tard, vers 11 heures, entendant dire qu'on voulait faire venir un prêtre, il ouvrit les yeux et dit : "C'est bien, mais je ne suis pas aussi malade que vous pensez, seulement je me sens faible." Ce furent ses dernières paroles, sauf ce qui a pu se passer entre lui et le prêtre qui lui administra les derniers sacrements. Un peu après minuit, une forte hémorragie du cerveau le jetait dans le coma et, quelques heures plus tard, il expirait au milieu des larmes de ceux qui l'entouraient.

Le télégraphe annonça partout la fatale nouvelle et partout éclata une immense douleur, le deuil fut universel et tous les journaux du pays, sans exception, exprimèrent les regrets les plus vifs et firent, en termes émus, l'éloge du défunt. Riches et pauvres, grands et petits, amis ou adversaires, jeunes et vieux, manifestèrent leur chagrin de la façon la plus touchante et proclamèrent que la patrie venait de perdre le plus grand, le plus noble, le plus aimé de ses fils.

De partout, de la France, de l'Angleterre et des États-Unis comme de toutes les parties du Canada arrivèrent par centaines des télégrammes et des lettres de condoléance, des témoignages de regret, d'estime et d'admiration, des tributs floraux et des offrandes de messes par milliers.

Tous les journaux du Canada sans exception,

anglais et français, libéraux, conservateurs, unionistes et nationalistes rendirent hommage aux talents, aux qualités de coeur et d'esprit du défunt, à la dignité et à la probité de sa vie, aux services qu'il avait rendus au Canada, à l'éclat qu'il avait jeté sur le nom canadien.

Jamais homme public au Canada ne fut l'objet d'une manifestation aussi universelle et éclatante de regrets et de sympathie.

La mort le révélait dans toute sa grandeur et faisait voir le vide qu'elle créait au sein de la nation.

Cinquante mille personnes défilèrent autour du cercueil qui contenait la dépouille mortelle du défunt, soit à sa demeure ou à la Chambre des Communes, où elle fut transportée et exposée en chapelle ardente au milieu de tributs floraux dont la disposition artistique fut fort admirée. Nuit et jour la foule à flots pressés ne cessa d'envahir le museum afin de contempler, une dernière fois, les traits si populaires du grand homme.

Le gouvernement, voulant répondre au désir du peuple et rendre au défunt un hommage public de son estime, résolut de lui faire des funérailles d'État et de l'inhumer dans le cimetière catholique de la capitale. Les citoyens de Montréal, de Québec, de Saint-Lin et d'Arthabaska réclamèrent l'honneur de posséder le corps du défunt, mais le projet de l'inhumer à Ottawa finit par l'emporter pour plusieurs raisons qu'il n'est pas nécessaire de faire connaître.

“Au nom de la France, j'offre ces fleurs comme tribut de respect et d'affection au grand homme d'Etat
canadien dans les veines duquel coulait le sang de notre race.”



Le général Pau à la tombe de sir Wilfrid Laurier

LES FUNÉRAILLES

J'emprunte au "Droit", d'Ottawa, le récit des funérailles :

" Si jamais la capitale mérite son nom ce fut bien ce matin. De tous les endroits du pays les représentants de toutes les associations gouvernementales, professionnelles, de toutes les classes de la société, sont venus rendre un dernier hommage à sir Wilfrid Laurier et recueillir la dernière leçon du maître, la leçon de la mort. Il serait difficile d'apprécier le chiffre de la population qui a pris part aux funérailles. On peut dire que personne, qui n'était pas empêché par les plus graves raisons, ne s'est privé d'assister au dernier triomphe du grand disparu. Sur tout le long du parcours les foules se massaient en rangs compacts sur le bord des rues, maintenues par les agents de service. Le cortège lui-même constituait une foule qui couvrait plusieurs rues du parcours.

" Comme au jour des grands triomphes toutes les rues étaient pavoisées, mais de noir, presque toutes les demeures portaient le drapeau, mais en berne, plusieurs fenêtres montraient son portrait, mais cerné de deuil.

" Sur le parcours on remarquait des femmes qui voulaient montrer à leurs mioches le cercueil de celui qu'ils n'auront pas connu mais dont ils entendront

parler et dont le nom restera dans toutes les bouches, pendant des siècles. Des vieillards courbés par le temps, les contemporains du défunt, avaient traîné leurs vieux membres pour "le" voir passer une dernière fois.

"La pompe des cérémonies, l'affluence de toutes les têtes dirigeantes et de toute la population autour du cercueil de cet homme marquaient quelle perte le pays a faite et correspondaient à la grandeur de l'homme qui vient de disparaître. Depuis les chefs de l'État, le représentant de Sa Majesté, jusqu'au plus humble enfant de l'école tous se sont donné la main autour de cette mort et ont conduit ensemble le défunt à sa dernière demeure.

LA FOULE

"Dès avant huit heures la foule des spectateurs se pressait déjà le long du parcours afin de se procurer une bonne place pour voir passer le cortège funèbre. La ville était remplie de visiteurs amenés par les convois spéciaux, et cela dès la veille et le maire Fisher dut lancer un appel à tous ceux qui avaient des chambres disponibles, et, afin de faire la distribution de ces chambres, on établit un bureau spécial à l'hôtel de ville. Toutes les fenêtres des bâtisses le long du parcours étaient bondées de spectateurs. A dix heures, tout était prêt pour le départ du cortège composé de groupes marchant à pied et de groupes suivant en voitures.

ASSISTANCE ENORME

Son Excellence le Duc de Devonshire, gouverneur-général du Canada; sir Charles Fitzpatrick, lieutenant-gouverneur de la province de Québec; l'honorable sénateur Bostock, représentant du gouvernement de la Colombie Britannique; l'honorable M. Rowell, président du Conseil; sir Thomas White, ministre des Finances; l'honorable M. Reid, ministre des Chemins de fer; l'honorable Carvell, ministre des Travaux Publics; l'honorable Blondin, ministre de l'Intérieur; l'honorable Crerar, ministre de l'Agriculture; l'honorable Burrell, secrétaire d'État et ministre des Mines; l'honorable Crothers, ministre du Travail; l'honorable Calder, ministre de la Colonisation et de l'Immigration; sir James Lougheed et l'honorable McKlean, ministre sans portefeuille; l'honorable Hugh Clark, secrétaire parlementaire aux Affaires Étrangères; l'honorable McCurdy, secrétaire parlementaire à la Milice. ”

Le “Droit” donne ensuite les noms des principaux personnages présents :

“ Sir Lomer Gouin et la plupart des membres de son cabinet; une dizaine d'évêques, une centaine de prêtres, soixante-dix membres de la Législature de Québec; une centaine de membres du Parlement fédéral, etc., etc.

“ Les porteurs étaient: sir Thomas White, sir James Lougheed, sir William Mulock, l'hon. Sydney Fisher, l'hon. N.-A. Belcourt, sir Allen Aylesworth,

l'hon. Rodolphe Lemieux, l'hon. Charles Murphy, l'hon. R. Dandurand, l'hon. Edwards, sénateur; l'hon. L.-O. David, sénateur; l'hon. Jacques Bureau, sir Lomer Gouin, le maire Lavigueur, Québec; l'hon. Frank Oliver, M. J.-A. Robb, M.P.

A LA BASILIQUE

“A onze heures presque précises, le cercueil de l'illustre défunt, porté par huit policiers, traverse le parvis de la basilique. Le R. P. Laflamme, O.M.I., curé du Sacré-Coeur, paroisse de sir Wilfrid, assisté de MM. les abbés Myrand et Pauzé, va au-devant du défunt et fait la levée du corps. Puis le cortège entre dans l'église, tandis qu'au jubé les chantres font entendre les accents déchirants du “Miserere”. La façade et l'intérieur de la basilique sont tendus de noir. Le corps est déposé sur un magnifique lit d'honneur, entouré de cierges.

“Le gouverneur-général occupe la première place près de la balustrade, puis les lieutenants-gouverneurs, ensuite les parents du défunt. En arrière et autour du catafalque se pressent les porteurs d'honneur, les ministres, les juges, les députés, les sénateurs et tous les invités. Les galeries sont remplies de dames. Un nombreux clergé emplit les stalles et déborde dans la nef.

“Les officiants font leur entrée et la cérémonie commence; elle sera d'un bout à l'autre imposante et solennelle. Cet appareil extérieur, cette grandeur

impressionnante, l'Église les déploie non seulement comme un hommage à la douleur des parents et aux regrets de tout un peuple, mais encore et surtout comme un hommage au caractère sacré du chrétien et à la dignité du corps purifié par l'eau du baptême.

“ Venez au-devant de nous, saints de Dieu”, ont entonné tout à l'heure les chantres, sur une mélodie d'une allure de tristesse adoucie par l'espérance. “ Accourez, anges du Seigneur, venez recevoir cette âme et la présenter aux regards du Très-Haut ! Qu'Il t'accueille, le Christ qui t'a appelée, et que les anges te transportent dans le sein d'Abraham !”

LA MESSE

“ La messe est commencée. Mgr Pietro di Maria est monté à l'autel, revêtu des habits pontificaux et coiffé de la mitre. Le chœur de chant entonne le “Requiem”, parole qui reviendra souvent au cours de la cérémonie : “Seigneur, donnez-lui le repos éternel !” Cette âme, que vous avez faite noble et belle a lutté ; elle a connu les difficultés de la vie ; elle a été plus que les autres en butte à la tentation. Donnez-lui, Seigneur, le repos éternel. Ce corps a souffert ; souvent il a plié sous les lourds soucis que réserve la chose publique et les destinées d'un peuple, il a expié ainsi les fautes qui ont pu être commises ; il porte encore l'empreinte de la douleur.

“La prose terrible du “Dies irae” est entonnée. Ce chant fait une profonde impression sur l'auditoire.

Dans cette prose, l'Église met devant nos yeux l'inexorable justice à laquelle il faudra rendre compte de tout. Pendant la vie, miséricorde; après la mort, justice. On voit "le jour de colère, ce jour où Dieu fait entendre les arrêts d'une justice impitoyable et les cris de douleur de ceux qui seront les éternels damnés".

" Si le "Dies irae" est terrible, l'Église raconte la scène touchante de la résurrection de Lazare. Ce ne sont pas seulement des chants que l'Église prodigue pour consoler. L'acte de religion par excellence va s'accomplir. Le Christ lui-même va intervenir en s'offrant en victime propitiatoire pour celui que l'on pleure. La clochette s'agite; un silence solennel règne dans la basilique; les têtes s'inclinent dans l'adoration. Celles qui ne s'inclinent pas, parce qu'elles n'appartiennent pas à la foi catholique, sont visiblement impressionnées et émues; tant de grandeur, tant de pompe les fascine.

" Puis, le "Pater", cette prière commune à tous les chrétiens, et la communion de Celui dont il faut avoir mangé la chair et bu le sang pour ressusciter au dernier jour.

" La messe est dite et l'absoute commence.

" Mgr Pietro di Maria se rend avec le clergé devant le catafalque. Tous portent des cierges; le célébrant récite une émouvante prière: "N'entrez pas, Seigneur, en jugement avec votre serviteur." Il supplie la divine miséricorde. Puis les chantres en-

tonnent le "Libera"; "Délivrez-moi, Seigneur, de la mort éternelle en ce jour redoutable..."

"L'officiant répand l'eau bénite sur les restes mortels de l'illustre défunt et fait monter autour la vapeur odoriférante de l'encens.

"L'absoute se termine par quelques versets et une oraison où l'on demande à Dieu "que son serviteur soit dégagé de tout lien de péché, pour qu'en la résurrection, ressuscité à la gloire, il vive parmi les saints et les élus." Et ce magnifique souhait forme l'adieu final: "Qu'il repose en paix! Amen!"

"Aux accents de la "Marche funèbre" de Chopin, le cercueil est lentement levé de son lit d'honneur, emmené vers la porte de l'église et remis sur le corbillard. L'assistance s'écoule et le cortège reprend sa marche vers le cimetière, au milieu d'une foule respectueuse et de rues endeuillées.

LES OFFICIANTS

"Son Excellence Mgr Pietro di Maria, délégué apostolique, officiait, assisté de Mgr J.-O. Routhier. La levée du corps a été faite par le R. P. Laflamme, curé de la paroisse du Sacré-Coeur. Agissaient comme diacres d'honneur, les chanoines Campeau, curé de la basilique, et Plantin; comme diacre d'office, M. le curé Myrand; comme sous-diacre d'office, le représentant du collège de l'Assomption, où sir Wilfrid a fait ses études, le chanoine Pauzé. MM. les abbés Martin et Hébert agissaient comme maîtres des cérémonies.

“ La chorale de la basilique, assistée de quelques chantres des diverses paroisses de la ville et de Hull, a rendu, sous la direction de M. Champagne, la messe de Perosi et le “Dies irae” d’une messe inédite de M. Amédée Tremblay. Les solistes étaient MM. Paul-G. Ouimet, Gustave Gosselin, Miville Belleau, Armand Lacroix, M. Beaudet et J. Tremblay. M. Joseph Saucier, de Montréal, a rendu les “Adieux” de Schubert. M. Amédée Tremblay touchait l’orgue. La bénédiction a été donnée au cimetière par le R. P. Lejeune, O.M.I.

AU CIMETIERE

“ Le retour au cimetière se fit en voiture. Le défilé suivit les rues Guigues, Dalhousie et Rideau. La foule, quoiqu’en nombre moins grand que le matin, se pressait sur les trottoirs pour assister au dernier passage de sir Wilfrid. La ville d’Eastview avait orné ses demeures du portrait de l’illustre défunt. Le conseil municipal avait fait draper de noir le frontispice de l’hôtel de ville et un arc composé d’immortels et de fleurs funéraires, aux drapeaux alliés, et portant l’inscription: “Requiescat” encadrait la rue.

“ Le frontispice de l’église de Notre-Dame de Lourdes, près du cimetière, était aussi drapé de noir.

“ Le cortège funèbre arriva au cimetière à 2 heures 15. Lady Laurier, accompagnée de M. Robert Laurier, de Mme Hamilton et de la révérende soeur Saint-Valère, de la Congrégation des Soeurs Grises, attendait en automobile près de la tombe.

“Lady Laurier, qui n’avait pas assisté au service funèbre à la basilique, attendait au cimetière, près de la tombe creusée, les restes mortels de son cher époux. Elle avait voulu assister à son dernier voyage. Le R. P. Lejeune, O.M.I., assisté de MM. les abbés Myrand et Thériault, récitèrent les dernières prières liturgiques: “Que les anges vous conduisent dans le paradis.” Le cercueil est ensuite descendu lentement dans la tombe, tandis que les parents et les amis de l’illustre défunt jettent un suprême regard sur ce qui contient les restes de celui qui “aima passionnément son pays” et qui était parmi nous “le survivant d’un autre âge”. Laurier est dans la tombe. Il n’appartient plus au présent; il appartient au passé et à l’avenir.”



ORAISONS FUNEBRES

L'évêque de Régina, Mgr Mathieu, ami intime de Laurier, avait été chargé de faire en français l'oraison funèbre du défunt. Il fut à la hauteur de sa tâche; il sut faire ressortir sans exagération, avec un tact parfait, les qualités dominantes de l'illustre homme d'État et la grandeur du rôle qu'il avait joué dans notre monde politique. L'un des plus jolis passages de son discours fut le suivant :

Depuis près de cinquante ans, il était le député de Québec, de cette ville qu'un écrivain, qui sait donner à sa plume la puissance du pinceau, nous montre comme un écrin de pierres précieuses, une chaise de reliques historiques, un musée de peintures dont tous les tableaux sont signés par le divin Artiste, un plant de France cultivé par Albion. Cette ville, il l'aimait et il y était aimé.

Mais il aimait aussi tout son pays, le Canada auquel Dieu a prodigué ses dons et je me rappelle l'avoir entendu un jour citer, avec autant de plaisir que de conviction, ces vers de notre poète :

“J'ai vu le ciel de l'Italie
Rome et ses palais enchantés ;
J'ai vu notre chère Mère-Patrie,
La noble France et ses beautés.
En saluant chaque contrée,
“Je me disais au fond du coeur
Chez nous, la vie est moins dorée,
Mais on y trouve le bonheur.”

Il aimait le Canada si riche de tous les dons de la nature. “Beau en toute perfection”, pour me servir de la pittoresque expression de notre

grand Champlain. Il savait comme son sol est fertile, comme ses sources sont fraîches et pures ses aurores ; il se plaisait à redire le charme et la splendeur de ses sites.

Il avait constamment au coeur ce sentiment qu'exprimait un jour un illustre personnage, après sa première visite à Naples. Après avoir contemplé cette baie unique au monde, cette ville échelonnée sur le penchant de la montagne, toutes ces flèches d'églises qui semblaient là pour faire monter vers le ciel la prière de ceux qu'elles couvraient de leur ombre, la fumée et les flammes du Vésuve qui disent la puissance de ce Dieu si bon, ce personnage s'écria : "Mon Dieu ! quelle doit être la beauté du ciel, si les beautés de la terre sont déjà si grandes !"

Et cette affection pour son pays, il l'a prouvée par son travail incessant, par l'action et le dévouement ; à ce pays, il a consacré sa vie toute entière.

L'auditoire a prêté une oreille attentive aux paroles qui suivent :

Personne n'a mieux compris que lui qu'il y a des centaines de questions sur lesquelles les honnêtes gens ont le droit d'être divisés et le devoir de se pardonner ces divisions ; que les questions politiques sont si compliquées, surtout dans un pays comme le nôtre, que leur solution dans la pratique dépend de tant de circonstances diverses, qu'il arrive fréquemment que les hommes, animés du même désir de servir leur patrie, peuvent n'être pas d'accord sur les moyens à rendre pour atteindre ce but ; que les nationalités diverses qui se disputent l'influence et la prépondérance sur ce continent, ne sont pas tenues d'être adverses les unes aux autres ; car la concurrence n'implique pas la rivalité, encore moins l'antipathie ; la concorde ne signifie pas la fusion.

Pourquoi alors ne pas nous unir sans nous assimiler ? Pourquoi ne pas vivre côte à côte, préservant dans toute sa pureté, améliorant même le sang des deux belles nations qui ont écrit les pages les plus glorieuses de notre histoire ?

Pourquoi ne pas vivre dans l'harmonie, nous rappelant que la plu-

part des nations ont été formées d'éléments hétérogènes, comme leurs drapeaux sont formés de lambeaux de soie ou de laine, cousus ensemble ?

La pierre et la brique ne sont pas homogènes et toutes deux sont employées dans les constructions les plus monumentales et les plus solides. Que faut-il pour les unir ? Un peu de ciment.

Le ciment qu'il faut dans un pays comme le nôtre, ce sont les grands principes de charité, de fraternité, de tolérance, de justice qui ont été apportés sur la terre par l'Homme-Dieu, qui ont régénéré l'humanité et qui peuvent produire l'unité là où il y a diversité, le calme là où il y a trouble, l'harmonie là où il y a discorde.

Puis vint le Rév. P. Burke qui prit pour texte les paroles suivantes des Saintes-Écritures relatives à la mort de Judas Macchabée :

Comment a-t-il pu tomber le vaillant homme qui a délivré Israël ?

Le P. Burke, appliquant ces touchantes paroles au défunt, termina un discours vraiment éloquent, émouvant et parfois dramatique par cet appel touchant à ceux qui devaient porter en terre le corps du défunt :

Portez-le doucement, oh ! si doucement ! Il vous est cher, il est le bien-aimé de la nation. Lorsque vous serez arrivés à la fosse, descendez-le tendrement, car la terre a rarement couvert un coeur plus tendre que celui de sir Wilfrid Laurier.

Des voix éloquentes firent, dans le Parlement, l'éloge de l'illustre défunt. Sir Thomas White, qui exerçait les fonctions de premier ministre en l'absence de M. Borden, fut vraiment éloquent ; son discours fait autant d'honneur à son talent qu'à son esprit de

justice. Ancien libéral et ami de Laurier, il l'avait abandonné en 1911 sur la question de réciprocité. A son chagrin se mêlait peut-être un certain remords, un souvenir attendri de ses relations si agréables avec son ancien chef. Sa désertion avait peiné Laurier qui appréciait sa valeur et il se demandait même s'il avait fait tout ce qui était nécessaire pour le garder dans le parti libéral.

Voici quelques-unes des pensées exprimées par M. White :

Laurier était un canadien convaincu et ardent. Il avait une foi solide dans le Canada, dans l'avenir de son pays. Son désir principal fut d'établir l'harmonie entre les diverses nationalités de ce pays. Il avait le respect des droits des minorités. C'était un démocrate modéré, un admirateur de la constitution anglaise ; une personnalité gracieuse et pittoresque douée d'un charme remarquable ; un orateur formé par l'étude des classiques et des chefs-d'oeuvres de l'éloquence parlementaire. Sa vie a été simple et sans reproche, il laisse derrière lui une carrière qui n'a pas été souillée par l'ambition personnelle ni par l'appât du gain. Bien des années passeront avant que nous retrouvions une figure comparable.

M. D.-D. McKenzie, le nouveau chef de l'opposition, dit :

Sir Wilfrid Laurier s'était élevé à la plus haute charge qu'il soit donné à un pays de conférer à un de ses citoyens, et s'il eût vécu en tout autre pays du monde civilisé, il aurait obtenu, je le crois, le même honneur. Si le sort l'eût fait naître dans la grande république voisine et au milieu de ses cent millions de population, il aurait partagé dans le coeur de ces multitudes une place égale à celle de Washington, de Lincoln et de Grant. S'il eût vu le jour en France, patrie de ses ancêtres,

il est devenu, je crois, président de la république. S'il fût né dans notre bien-aimée mère patrie, la Grande-Bretagne et l'Irlande, je n'en doute nullement et l'ai souvent entendu dire, il aurait occupé une situation égale à celle de lord Chatham, de John Bright, de Gladstone et de Disraeli. Certains députés à cette Chambre, encore qu'ils ne partageassent pas ses opinions politiques, ont souvent affirmé que, si sir Wilfrid Laurier eût vécu en Grande-Bretagne, rien ne l'aurait empêché de s'élever au poste de premier ministre.

L'honorable Rodolphe Lemieux, l'un des disciples les plus fidèles et les plus aimés de Laurier, parla avec l'éloquence la plus touchante; il termina son émouvant panégyrique par les paroles suivantes :

Adieu et Merci. . . . Merci d'avoir convié les tiens, les hommes de ta race, les descendants de ces anciens Canadiens, derniers lutteurs de la lutte dernière, qui, l'âme angoissée par la défaite, escortèrent le marquis de Montcalm des portes du vieux Québec jusqu'au château Saint-Louis, le soir de la bataille des plaines d'Abraham ; Merci de les avoir haussés jusqu'à toi en les conviant à partager ta gloire.

Adieu et Merci. . . . Merci du souvenir lumineux que tu lègues à la grande histoire ; sa flamme ne s'éteindra plus, elle sera le phare lointain que le nautonnier regardera dans la tempête. Elle sera la colonne de feu guidant la marche des Canadiens enfin reconciliés dans l'Union Sacrée, vers la terre promise d'une meilleure patrie.

Adieu. . . . près de ton mausolée encadré d'érables et de peupliers que les sèves prochaines feront reverdir, nous viendrons nombreux et souvent prier dans la langue de tes ancêtres. La terre où tu reposes et dont tu reçois le tendre embrassement te sera légère, car c'est un morceau de cette patrie trois fois séculaire dont le sein maternel couvrira un jour notre petitesse de sa grandeur, notre néant de son immortalité. Adieu !

Au Sénat, sir James Loughheed dit en terminant son discours :

C'était un grand canadien, une figure frappante, un chef de parti puissant et il n'y a qu'une voix pour proclamer qu'un des grands hommes de l'Empire est disparu.

Les sénateurs Dandurand et Poirier énumérèrent en termes émus les qualités de coeur et d'esprit du défunt.

M. Dandurand dit :

L'histoire parlementaire de l'Angleterre n'avait pas de secrets pour lui. Lord Grey, ancien gouverneur du Canada, disait que lorsqu'il conversait avec Laurier, il s'imaginait parfois être en compagnie de Gladstone, tant il y avait de ressemblance dans la mentalité de ces deux hommes.

Le sénateur Choquette dit, avec l'éloquence énergique qui le caractérise :

L'oraison la plus touchante et la plus juste à la fois, qui a été faite de lui ce n'est pas dans cette Chambre cependant que je l'ai entendue ; je ne l'ai pas entendue non plus tomber du haut de la Chaire de la Basilique, je ne l'ai pas recueillie dans les livres et les journaux ; je l'ai entendue simplement tomber l'autre soir de la bouche d'un enfant du peuple qui regardait, ému, les géantes proportions de son cercueil et disait tout bas à son compagnon : " Je ne le pensais pas si grand ". N'est-ce pas un peu et beaucoup même l'impression que nous avons ressentie en ces jours lugubres.

Certes, oui, nous savions bien quelle place immense il a tenue pendant près d'un demi-siècle dans la politique de notre pays ; nous ne nous doutions pas qu'il en tiendrait une encore plus grande dans l'histoire ; nous ne le pensions pas si grand quand, jeune député, il commençait dans le parlement de sa province à jeter la base de l'oeuvre d'unification et de grandeur nationale à laquelle il a consacré ses constants efforts ; nous ne

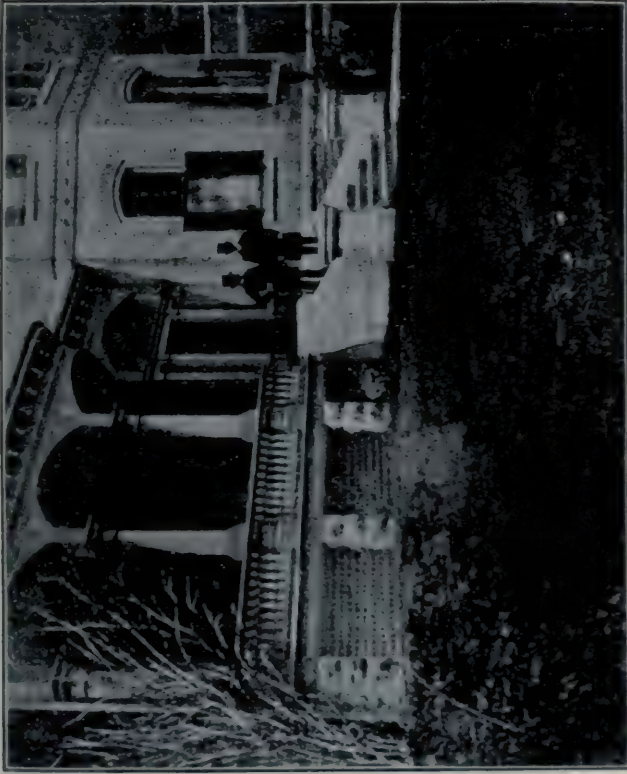
le pensions pas si grand quand après avoir consolidé notre système fédératif, charpenté une armure d'autonomie et de liberté à notre colonie, il la proclamait orgueilleusement une nation. Nous ne le pensions pas si grand quand au palais de Buckingham, revêtu de sa simple couronne de cheveux blancs, il opposait sa majesté aux autres couronnes et aux autres Majestés ; nous ne le pensions pas si grand, et ce n'est seulement que d'hier devant l'apothéose funèbre que le peuple canadien est accouru en torrents lui faire, que nous comprenons la place énorme qu'il occupait au sein de notre pays, et je pourrais dire du monde entier.

Paroles de M. le sénateur Béique :

Dans l'apothéose populaire et incomparable qu'a provoqué sa mort, ce qui a été le plus remarquable et le plus touchant c'est le caractère spontané et universel qu'ont pris les manifestations. L'émotion la plus vive en a marqué toutes les phases. Elles ont été l'expression des sentiments de tout un peuple, de respect pour la personne de l'illustre défunt, d'admiration pour ses qualités d'esprit et de cœur, de foi dans la sûreté de sa direction, de profonde reconnaissance pour toute une vie de dévouement intègre et éclairé, consacré entièrement au bien public.

Je n'entreprendrai pas de publier tous les témoignages de sympathie offerts à la mémoire du défunt. Un volume considérable ne suffirait pas à contenir tous les discours, les sermons, les articles de journaux, les "résolutions" des conseils municipaux et des associations nationales, par lesquels le sentiment public s'est exprimé dans toutes les parties du Canada et spécialement dans la province de Québec.

Avant de partir pour Rome, Mgr Bruchési, qui avait déjà adressé une lettre touchante à Lady Laurier, fit célébrer dans sa cathédrale un service funèbre et y prononça des paroles sympathiques à l'égard du défunt.



Résidence de sir Wilfrid Laurier à Ottawa
Laurier et David, sur le portique

1704

Mgr Émard donna à la jeunesse la vie du défunt comme modèle, comme exemple de travail, de dignité et d'énergie.



PRINCIPAUX TEMOIGNAGES D'ES- TIME ET DE SYMPATHIE

Sa Majesté le roi d'Angleterre

J'ai appris la mort de Sir Wilfrid Laurier avec un profond chagrin. Le Canada va pleurer la perte d'un homme qui aimait tant son pays et se souviendra avec orgueil et gratitude des talents, du génie dont il a fait preuve dans l'administration et la politique du Canada.

Son Altesse Royale le duc de Connaught

Je regrette profondément d'apprendre la mort de Sir Wilfrid Laurier. Le Canada et l'Empire pleurent le grand vétéran et une personnalité charmante dont le Dominion qu'il aimait se souviendra toujours.

L'ex-Président des Etats-Unis, M. Taft

C'était un homme remarquable. A la tête du gouvernement pendant quinze ans, il a accompli la tâche de garder un parti solide composé de Canadiens-français et d'Anglais sous le drapeau libéral, et il a beaucoup fait pour le progrès du Canada. Il a su s'attacher un grand nombre d'amis qui le suivaient avec une loyauté intime et la plus grande admiration. Il sera grandement regretté non seulement au Canada, mais partout.

Extraits de quelques-uns des grands journaux d'Angleterre

Le "Times", Londres, écrit :

"Dans Laurier, le Canada perd l'un des fils les plus illustres, un homme qui a laissé sa marque sur la vie du Canada, beaucoup plus en raison de ses qualités si remarquables qu'en raison de la structure politique réalisée par son oeuvre ou de tout achèvement législatif accompli. Il fut un grand Canadien et non pas seulement à cause de sa grande personnalité, mais aussi à cause de ses convictions et de ses méthodes qui provoquèrent constamment des controverses."

Le "Daily Mail" écrit :

"Le nom de Laurier sera associé de façon permanente avec certaines des phases les plus importantes du développement du commonwealth britannique. Non seulement le Canada le comptera éternellement parmi les grands constructeurs de sa nationalité, mais il aura aussi sa place dans l'histoire mondiale."

Le "Daily News" :

"Nul homme n'eut une carrière politique plus délicate à traverser, nul n'eut à parcourir ce chemin difficile avec une science politique et une sagesse plus avisée.

"Il fut loyal à son lien britannique comme à celui l'attachant à son peuple et si cette qualité de loyauté parfois l'exposa à des incompréhensions, il fut tou-

jours sincère et inspiré par un amour désintéressé pour son pays.”

Le “Times”, New-York

“Le souvenir bienveillant, adouci par la mort, ne rappellera pas la figure engageante et brillante de sir Wilfrid Laurier comme celle du guerrier attristé, fameux par ses combats et qui tombe, vaincu, après mille victoires. Si sa bonne fortune avait égalé le charme de son éloquence, de son savoir littéraire et de sa personnalité, il serait mort en 1911, à la fin de son règne de 15 ans, comme premier ministre. Aucun autre homme public en Canada n’a fait autant pour son commerce, pour son agriculture, pour le développement du sentiment national canadien, avec des visées impériales imprécises mais fortes.

“Le point marquant de la carrière de sir Wilfrid Laurier, en dehors de son pays, fut le jubilé de diamant, en 1907, et aussi sa présence au couronnement d’Édouard VII et de Georges V. Aucun autre homme d’État des colonies ne fit une telle impression sur les Anglais. Ce Canadien-français, le premier chef d’État canadien-français, cet orateur bilingue, cette personnalité marquante, suave, digne et distinguée, n’a laissé aucun successeur semblable, après lui. C’était un “debater” plein de ressources et subtil ; c’était un maître de la discussion, un chef sans pareil des libéraux. Il semblait appartenir à la génération de Disraëli, de Pelmerston et de Gladstone. Et s’il

a été en opposition avec l'opinion publique qui a prévalu, sur la conscription, il a aussi été en opposition avec cette opinion, au sujet de la réciprocité. On devrait lui donner le crédit de l'honnêteté de son opinion, sur une politique comme sur l'autre."

La "Tribune", New-York

"Parmi les hommes d'État canadiens de nos jours, sir Wilfrid Laurier s'était facilement élevé au premier rang. Il fut premier ministre du Dominion de 1896 à 1911; et, avant 1896, il avait servi neuf ans comme chef de l'opposition, au parlement. Le Canada d'aujourd'hui est, en grande mesure, son œuvre.

"Le plus grand peut-être des services qu'il a rendus à ses concitoyens a été de modérer les antagonismes qui avaient divisé le Canada, avant l'Union, et qui ont persisté longtemps après. Il était originaire de la province de Québec et né de parents catholiques, parlant la langue française. Il était aussi le premier Canadien-français qui se fût élevé au poste de premier ministre. Mais son horizon était large. Sa loyauté à sa propre race, à sa religion et à sa province ne l'empêcha pas d'avoir une politique large et nationale."

Le "Globe", Toronto

"Les Canadiens pleurent aujourd'hui le plus grand Canadien de sa génération, frappé dans toute l'acti-

tivité de ses brillantes facultés. Sir Wilfrid est mort dans le harnais, représentant jusqu'au bout le peuple au service duquel il a dépensé presque 50 ans de sa vie."

Le "Mail and Empire" (conservateur)

"Sir Wilfrid Laurier demeurera comme une brillante figure de l'histoire canadienne. Parmi ses partisans, il n'y en a pas qui ait le don d'un chef autant que lui. C'était un travailleur énergique, un adversaire courtois, et tout en étant un aimable chef, il savait maintenir la discipline sévère."

Le "Journal-Press", Ottawa (conservateur)

"Si l'on se demande la place que sir Wilfrid Laurier occupera dans l'histoire, il ne faut pas oublier qu'il était surtout et avant tout un homme d'État de l'école constitutionnelle. Du jour où, bien jeune, il s'est adressé à un auditoire canadien-français, il a maintenu que les principes du libéralisme constituaient l'idéal qui devait inspirer le parti libéral de la province de Québec, et il s'est toujours déclaré ardent disciple des chefs illustres du parti libéral anglais. Bien qu'on ait pu l'accuser de s'être écarté parfois de cet idéal, il a toujours été partisan des doctrines constitutionnelles et de la liberté politique, et c'est en défendant ces principes qu'il a acquis sa grande popularité. Le fait que d'une naissance

obscur, privé de protection, il a pu occuper, dès l'âge de quarante ans, une position influente dans les affaires impériales et internationales, le désigne comme un des hommes les plus remarquables de son temps."

Le "Star" (conservateur)

"Le coeur du Canada souffre aujourd'hui; il pleure la fin de la noble carrière d'un de ses fils les plus chers. Sa présence mettait dans la vie publique de notre temps tout le charme d'un passé romanesque. Aucun dramaturge n'a jamais conçu une figure et un caractère rappelant mieux les vertus et les manières des hommes d'autrefois... Son don le plus précieux était de savoir se faire aimer... Sans lui notre politique canadienne sera plus pauvre, elle aura perdu celui qui lui donnait du ton et du charme."

La "Gazette" (conservateur)

"Sa vie est un exemple de la vérité de l'axiome qui conseille à l'homme d'être vieux dans sa jeunesse afin d'être jeune dans sa vieillesse... Sir Wilfrid Laurier possédait, à un haut degré, les qualités qui font le succès des hommes politiques... Dans les questions qui lui permettaient de déployer les ressources de son éloquence il n'avait pas de supérieur. Le charme et la distinction de ses manières contribuaient beaucoup à ses succès oratoires..."

"Sa mort enlève à notre monde politique le der-

nier survivant de la vieille école et la génération actuelle ne verra pas son pareil.”

L’“Evénement” (conservateur)

“Les vœux ardents de tout un peuple n’ont pas obtenu une heure de plus à sir Wilfrid Laurier et la date du 17 février 1919 restera lugubrement mémorable dans les annales du Canada, parce que celle de la mort du plus aimé et du plus admiré des hommes d’Etat canadiens. Le chef politique de la nationalité canadienne-française a passé de vie à trépas, hier l’après-midi, à 2.50 heures, entouré de ses plus proches parents et amis.

“C’est peut-être le plus brillant et le plus intéressant témoin de la Confédération qui disparaît avec cette belle figure, toute de noblesse, de finesse, et d’intelligence.

“La dignité morale de sir Wilfrid Laurier ne s’arrêtait pas à cette stricte frontière de la probité. Il était aussi naturellement distingué, de coeur, d’intelligence et de manières, que le sont peu, d’ordinaire, les champions de la démocratie. D’une sobriété exemplaire, ayant l’amour du travail à un degré élevé, très attaché à son foyer et à quiconque lui était proche par lesang, il a mené une vie pleine d’enseignements pour ceux qui en ont été les témoins immédiats ou éloignés. Et non content de se montrer toujours le gentilhomme impeccable, que de conseils affectueux il a donnés, à ce sujet, à la jeunesse de son

entourage ! Son influence, de ce chef, a été bienfaisante on ne peut plus."

Le "Devoir" (nationaliste)

"Devant le vieillard qui tombe sur le champ même de ses longs travaux, les dissentiments politiques feront un moment silence et ceux-là qui ont le plus vivement combattu le chef politique ne voudront se souvenir que de la noble vie, si digne, si discrètement charitable, de l'homme privé. De fait, M. Laurier avait tellement de qualités personnelles que beaucoup de ceux qui l'ayant connu crurent néanmoins devoir, pour des raisons de principe, s'opposer à sa politique, gardèrent de la rupture une inguérissable blessure.

"La note caractéristique de M. Laurier, c'était très probablement la bonté, une bonté qui se manifestait de la plus délicate façon, en attentions prodiguées aux plus petits, aux plus humbles, en secours directs, mais toujours très discrets, à ceux qui en avaient besoin. On ne saura jamais le nombre de ceux qu'il a ainsi aidés. Aucun autre homme public, chez nous, n'a peut-être du reste exercé sur ses partisans une emprise personnelle aussi profonde.

"La pensée de tous se portera respectueusement vers celle qui fut cinquante années durant la noble compagne du vieil homme d'État, dont l'inlassable dévouement l'entoura, de son étude de jeune avocat aux plus hautes fonctions du pays, dont la vigilante attention prolongea peut-être une vie qui semblait

précocement menacée. Le pays tout entier offrira à Mme Laurier l'hommage d'une universelle et profonde sympathie."

OMÈR HEROUX.

M. Bourassa, quelques jours après la mort de Laurier, rendait hommage au talent, à la sincérité, à la dignité, à la bonté et à la générosité de celui qu'il avait combattu avec tant d'énergie.

Le "Canada"

(Sous la signature de M. Fernand Rinfret)

Il n'est peut-être pas dans toute notre histoire de vie aussi droite, aussi digne, que fut celle de Laurier.

.....

* * *

"Tous ceux qui ont approché Laurier ont été frappés du magnétisme invincible qui se dégageait de sa personne..."

"Il n'est peut-être pas plus d'une demi-douzaine de grands hommes qui aient eu, de par le monde, dans ce dernier demi-siècle, un magnétisme égal à celui de Laurier.

"Sa seule vue inspirait plus que du respect, c'était une vénération admirative; et à ce point de vue, on le comparait volontiers à Léon XIII dont il avait d'ailleurs, avec la fine et aristocratique silhouette, la même physionomie pénétrante et le même geste d'une souveraine élégance.

"Il était la courtoisie même; sa politesse exquise

s'étendait aux plus humbles et il avait une extraordinaire mémoire qui lui faisait trouver pour chacun un trait de conversation ou une remarque aimable, qui ravissait son auditeur.

“Il y a partout, dans nos campagnes, de braves gens auxquels Laurier, en une seule parole, a laissé plus de bonheur, dans leur mémoire toute ensoleillée, qu'ils n'en pouvaient amasser par de longs labeurs. . .

“Il a été donné à certains d'entre nous de rencontrer, l'été dernier, quelques-uns des plus grands hommes de la guerre, chefs d'État ou généraux. Et nous étions revenus dans notre pays l'esprit encore tout remué de tout ce que nous avions vu. . .

“Mais nous n'oublierons jamais l'impression que nous fit, au retour, notre première visite à Laurier. Je revois encore sa haute stature, son attitude en quelque sorte impériale et la souveraine majesté de toute sa personne ; avec quelle courtoisie cependant, avec quelle douceur, avec quelle subtile et claire intelligence il causait de la guerre et de toutes les choses d'Europe.

“Et tandis que j'écoutais l'auguste veillard, que j'étais repris tout entier par le charme qui se dégageait de toute sa personnalité, je me disais à part moi, — comme ce souvenir me revient net et précis maintenant :

“— Certes, nous n'avons rencontré là-bas personne qui fut plus grand !

* * *

“Ce qui nous doit consoler de la mort de Laurier, c’est la survivance de sa pensée, de son inaltérable mémoire !

“Sorti de la vie matérielle et transitoire par où se manifeste la fragilité humaine, il entre tout entier dans la vie impérissable de l’histoire et de la légende même.

“Le nom de Laurier vivra aussi longtemps que celui de notre pays. Son souvenir refleurira dans tous les coeurs, comme son image s’immobilisera dans le marbre et dans le bronze des monuments; et dans la suite des armées de pieuses mères viendront, au pied des socles, montrer aux petits enfants attentifs le nom immortel et le geste figé dans la gloire de celui que nous pleurons aujourd’hui.

“Il restera comme le symbole de la paix, de la justice, de l’harmonie; son exemple sera un réconfort à tous les esprits de demain qui chercheront dans la vérité plus encore que dans le succès la vie de leur activité.

“A tous ceux qui aiment le beau, le vrai, l’idéal, la grande âme de Laurier sourira à travers les âges.”

Le “Soleil”

“Nous sommes surpris d’entendre exprimer déjà l’opinion que sir Wilfrid Laurier représentait, de façon exceptionnelle, le type du gentilhomme d’autrefois et qu’avec lui disparaît cet idéal.

“Le type qu’a si heureusement incarné par sa prestigieuse personnalité sir Wilfrid Laurier est un type éternel; c’est le type de l’homme supérieur aux contingences de la vie, de l’éternelle vie de lutte et de mesquineries; en tous temps c’est l’honneur, le rachat, la gloire de l’humanité que de produire de nouveaux exemplaires de ce type pour servir d’immortel exemple à l’humanité.

“Ceux-là s’abusent étrangement, ils font preuve d’une singulière incompréhension du véritable caractère de cette personnalité, qui semblent croire que nous ne reverrons plus pareil exemple surgir du sein de notre société moderne.”

Le “Droit”

(Sous la signature de M. Folsy)

“Cependant, ce que nous pouvons dire sans craindre la contradiction de l’histoire, c’est que sir Wilfrid Laurier a toujours été sincère. Si l’on a cru devoir critiquer les moyens qu’il préconisait, si l’on a cru devoir condamner certaines attitudes, on n’a pas mis en doute sa bonne foi et sa droiture d’intention.

“Qui a eu raison, de sir Wilfrid Laurier ou de ses contradicteurs ? C’est l’histoire seule qui le dira, car c’est elle qui, en définitive, fera voir à tous la conséquence d’une politique qui a creusé un sillon ineffaçable dans la vie de notre pays.

“Laissant l’homme politique à l’appréciation de l’histoire, nous pouvons poser un regard tranquille

sur la vie privée et le caractère personnel de cet homme d'État.

“Ce qui nous force à croire que sir Wilfrid Laurier a toujours été sincère, même dans les questions où il nous semblait se tromper, c'est la dignité constante de sa vie, l'élévation de son caractère et son horreur pour la cupidité et le lucre.

“Contemporain d'une phalange d'hommes de talent qui ont souvent oublié la haute position où la confiance populaire les avait placés, pour se laisser aller à des actions douteuses, sir Wilfrid Laurier, tout en gardant avec eux les relations de l'amitié, n'a jamais laissé ternir sa réputation par aucune faiblesse personnelle.

“Aussi, la belle figure de cet homme est-elle devenue la personnification de la distinction, de l'affabilité et de la gentilhommérie.”

La “Presse”

UN DEUIL NATIONAL

“C'est un peuple entier, et non pas seulement une faction politique ou même une race, qui se trouve atteinte par la mort soudaine du très regretté sir Wilfrid Laurier, hier encore, chef vigoureux et actif de l'opposition libérale à Ottawa. A tous les degrés de l'échelle sociale, dans les cercles politiques comme au sein des plus humbles foyers, une douleur profonde étreint les coeurs. Peu d'hommes politiques, dans tous les pays de l'univers, peuvent se vanter d'avoir

joui d'une popularité aussi grande et aussi soutenue que l'éminent citoyen que la mort vient de coucher dans la tombe. Dans le triomphe comme dans la défaite, car il connut l'un et l'autre, Laurier fut toujours l'ami des foules. Ceux qui par principe se croyaient tenus de voter contre lui aux élections ne le faisaient qu'après beaucoup d'hésitation et comme à regret, tant le prestige du vieux chef imposait à tous le respect et la sympathie."

La "Patrie"

"L'heure marquée par le destin a sonné, et, sans résistance, sans qu'ait eu le temps de s'effacer le sourire qui a illuminé toute sa vie, le géant fatigué s'est couché pour entrer dans l'éternel repos.

"Sir Wilfrid Laurier n'eût pas désiré autrement mourir. Ce fut son ambition de donner à son pays le labeur de sa vie entière : il n'en a point détourné une minute, même lorsque le poids des années pesa lourdement sur ses épaules en apparence frêles.

"Parmi les qualités maîtresses qui ont élevé Laurier au pinacle en est-il une qui l'ait aidé si puissamment que le magnétisme qui se dégageait de sa prenante personnalité et qui était comme une extériorisation de son âme sereine."

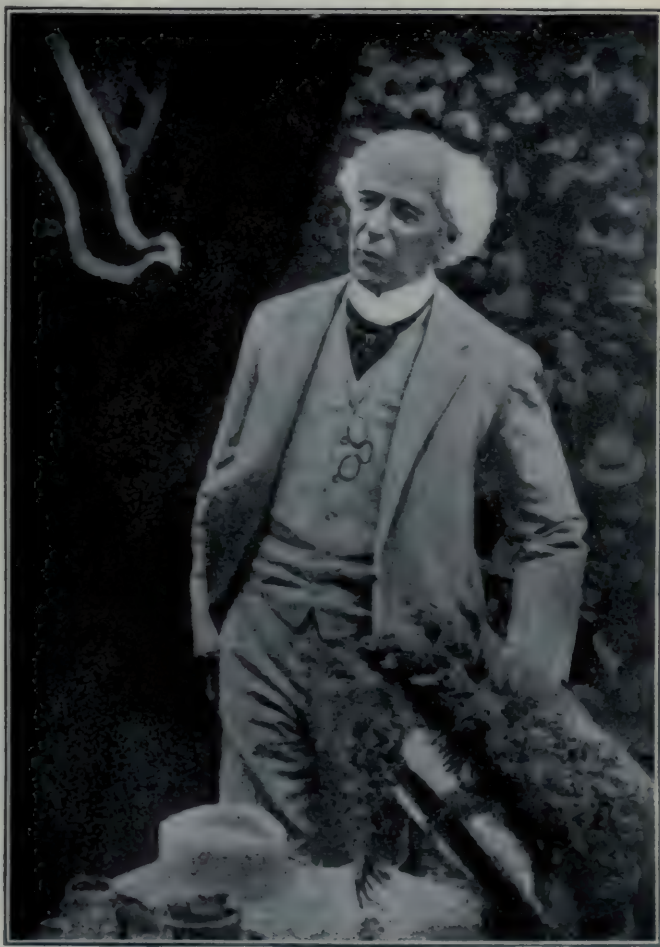
L'"Action Catholique" et toute la presse hebdomadaire des villes et de la campagne firent l'éloge du

défunt dans des articles qui mériteraient d'être publiés et conservés.

Si un prix était accordé à celui qui a le mieux parlé du défunt, le choix serait difficile.



1962



L'orateur acclamé des foules

LAURIER CHEF DE PARTI

Jamais chef de parti ne fut plus aimé de ses partisans et ne posséda davantage leur confiance et leur respect. Son autorité était douce, bienveillante, c'était l'autorité du bon père de famille unissant la fermeté à la mansuétude. Toujours prêt à leur être agréable, à leur rendre service, il savait néanmoins leur refuser ce qui était contraire aux intérêts du pays ou de son parti. Il recevait volontiers leurs conseils et savait en tirer parti même lorsqu'il n'avait pas d'abord paru y attacher une grande importance. Il écoutait aussi avec patience leurs plaintes et leurs remontrances, même lorsqu'elles manquaient de respect et de mesure. Un jour, cependant, il eut un moment d'impatience. J'avais cru devoir lui dire qu'on lui reprochait d'avoir négligé un ami dont le mérite était incontestable et j'ajoutai que je partageais leur opinion.

— Eh! bien, dit-il, en faisant un peu la moue, vous avez tous tort.

Un peu surpris, car c'était la première fois qu'il me parlait ainsi, je lui dis :

— Très bien! puisqu'il en est ainsi, puisque tu ne veux plus entendre des choses désagréables mais utiles, je saurai me taire.

— Eh! bien, dit-il doucement en me mettant la

main sur l'épaule, tu aurais tort ; d'ailleurs Dandurand est là."

Si Laurier manquait d'esprit d'initiative comme on l'a prétendu, il avait, en tout cas, un talent d'assimilation qui lui permettait de profiter de tout ce qu'il entendait ou lisait. L'oreille toujours ouverte à toutes les idées, à tous les projets, il savait, grâce à son discernement, séparer le bon grain de l'ivraie, les bons des mauvais éléments, les vrais des faux diamants.

Je demandais, un jour, à M. Tarte quel rôle Laurier jouait dans le Conseil Privé, dans ce milieu d'élite, il me répondit : "Il est impossible d'avoir plus de tact, de savoir mieux résumer une discussion et faire prévaloir ses opinions."

Comme tous les grands chefs de partis, il sut s'entourer de lieutenants de grande valeur, d'hommes de combat ou de bons conseils, tels que les Mowat, les Mulock, les Paterson, les Fielding, les Oliver, les Tarte, les Bureau, les Lemieux, les Fitzpatrick, les Brodeur, les Cartwright, les Scott, les Fisher, les Carroll, les Pugsley, les Davies, les Aylesworth, les Préfontaine, les Béland et plusieurs autres. Il eut aussi pour l'accompagner et l'aider dans ses brillantes campagnes des tribuns dont il savait apprécier le talent.

A la tête d'un parti puissant composé d'hommes de religions et de races différentes, il se disait obligé de tenir compte de leurs sentiments divers, de leurs préjugés, même au risque de froisser ceux qui, loin

de la mêlée politique, ne peuvent en comprendre les difficultés et les nécessités.

Il possédait, à un haut degré, le sens de la responsabilité et disait souvent qu'un premier ministre ou un chef de parti devait, dans sa vie publique comme dans sa vie privée, mériter l'estime de ses amis et de ses partisans, respecter l'opinion publique.

On peut lui appliquer sans restriction ce qu'il disait de Dorion, ancien chef du parti libéral :

Considéré comme chef de parti, M. Dorion fut lui-même et l'on ne saurait le comparer à nul autre. Dans ses vues, il était on ne peut plus démocrate ; mais il n'eut jamais recours à ces tactiques que l'on regarde quelquefois comme indispensables dans les gouvernements démocratiques. Homme aux manières d'une courtoisie exquise, il repoussait néanmoins toute approche familière. Il n'eut jamais recours à cette méthode facile d'acquérir de la popularité en se dépensant de tous côtés. Il ne chercha jamais à flatter les passions vulgaires ; il ne dévia point de la voie qui lui parut être celle de la vérité. Il ne courtisa jamais le succès pour l'amour du succès ; mais il combattit avec persévérance pour le droit tel qu'il le comprenait. Il fit face à la défaite sans aucune faiblesse et lorsque le succès lui vint, il resta modeste dans ce succès.

Laurier, comme je l'ai déjà dit, respectait les opinions et les sentiments de ses partisans et leur permettait volontiers de différer d'opinion avec lui et de voter suivant leur jugement et leur conscience. M. Charlton, député libéral anglais, en a donné la preuve dans une lettre publique. Il raconte qu'un jour, pendant les pourparlers relatifs à la coalition, il alla trouver Laurier dans le but de l'inciter à se joindre à Borden pour former un cabinet de coalition et que

Laurier lui dit : “Charlton, faites ce que vous croirez bon, quant à moi, je veux avant tout que la paix règne au Canada et pour cela je dois rester avec mes compatriotes et empêcher qu’ils ne soient livrés à des influences dangereuses.”

“Il aurait pu, dit M. Charlton, devenir premier ministre s’il avait accepté la conscription, mais il aime mieux tomber ou vaincre avec ses compatriotes à qui il devait ses succès et son élévation.”

Laurier était opposé à la conscription comme il l’avait été à la coercition dans la question des écoles du Manitoba, et en général à toutes les mesures draconiennes ; il ne voulait y avoir recours qu’après avoir épuisé toutes les ressources de la persuasion et du raisonnement. En toutes choses, la rigueur lui répugnait, dans la vie publique comme dans la vie privée. Si la lettre de M. Charlton donne la preuve de la liberté de pensée et d’action qu’il laissait à ses amis, elle jette aussi la lumière sur l’un des motifs qui l’ont induit à combattre la conscription : il avait voulu rester avec des compatriotes, garder son influence et son autorité dans sa province.

Il ne voulait voir chez les hommes, en général, chez ceux spécialement qui l’entouraient, que les bons côtés, les qualités. A un ami qui lui demandait s’il ne poussait pas trop loin cette indulgence, dans le choix de ses ministres, par exemple, il dit : “Un premier ministre doit utiliser les talents et les qualités d’un homme et fermer les yeux sur ses défauts jusqu’à

ce qu'ils deviennent un danger pour le pays et le parti."

Sa conduite envers M. Bourassa démontre le cas qu'il faisait du talent et la hauteur de ses sentiments. Il aurait pu s'éviter bien des ennuis s'il avait voulu lui donner un emploi qui aurait neutralisé son action politique. Il refusa en disant: "Ce serait une erreur d'enlever à la vie publique un homme de la valeur de Bourassa." Et, un jour, au cours de campagnes entreprises contre lui par le chef nationaliste, il disait en réponse à une question que lui faisait à ce sujet un ami: "Non, je ne regrette pas ce que j'ai fait."

Est-il possible de pousser plus loin le désintéressement, la condescendance et la largeur de sentiment?

Aux paroles de Laurier, je crois devoir en toute justice ajouter qu'en dehors de la politique, M. Bourassa et ses amis nationalistes, y compris les membres de l'Association de la jeunesse catholique, ont joué un rôle souvent utile, et que leur action dans l'ordre religieux, national et moral, a été bonne.

Ils travaillent, ils étudient; leur principal organe, le "Devoir", en fournit la preuve; on le lit avec intérêt, on y trouve des idées, des études sérieuses, et une certaine indépendance digne de considération. A part quelques exagérations, leurs campagnes en faveur de la langue française ont produit d'excellents résultats. Ils ont péché, mais à l'exemple de Laurier, il ne faut pas voir que les côtés faibles des hommes, on doit tenir compte de ce qu'il

y a de bon chez eux, on doit rendre justice à leurs qualités, aux motifs qui les animent.

Il croyait difficilement ce qui était de nature à contrarier son optimisme. Par exemple, convaincu que la raison était devenue toute-puissante dans le monde, il refusa jusqu'au dernier moment de croire à la guerre qui vient de ravager la terre et dont les horreurs affligèrent sa nature bienveillante.

A un ami qui lui demandait s'il ne craignait pas que la démagogie finît par tuer la bonne démocratie et jeter le monde dans de luttes sanglantes, il répondait: "Non, il y aura assez de gens raisonnables dans les classes ouvrières pour empêcher ce malheur."

A ceux qui demandaient quel serait l'homme qui pourrait le remplacer et serait capable de contenir les éléments d'antagonisme et de discorde qui menaçaient l'avenir du Canada, il disait: "Un homme se remplace toujours et les crises religieuses et nationales ne peuvent durer longtemps, à notre époque." Son optimisme, son opportunisme et sa confiance à la raison humaine ont exercé une grande influence sur ses actions. Il jugeait peut-être trop de la raison des autres par la sienne, de même qu'il était porté à croire qu'il y avait autant de sagesse et de conscience dans les masses que chez lui. Les abominations du bolchévisme lui ont donné une idée des dangers qui menacent l'avenir du monde, lorsque les éléments raisonnables de la démocratie seront débordés par la démagogie, par le socialisme le plus tyrannique auquel malheureusement l'entêtement, la

dureté et le faste des capitalistes auront donné des armes terribles.

L'optimisme, l'opportunisme et l'indulgence auraient pu lui jouer de mauvais tours, s'il n'avait pas eu l'énergie de faire ce que l'intérêt de son parti et du pays et son sens du devoir exigeaient.

On a dit qu'il avait manqué d'initiative comme législateur et qu'il n'avait attaché son nom à aucune législation importante. On pourrait faire le même reproche à beaucoup d'hommes d'État; il ne faut pas trop demander à ceux dont toutes les pensées sont absorbées par le souci des grands intérêts confiés à leurs soins.

J'ai indiqué les seuls reproches que, pendant une carrière politique de cinquante années, on ait pu lui faire, les seules restrictions apportées au concert d'éloges dont il a été constamment l'objet pendant sa vie et après sa mort. Quel est l'homme d'État, le chef de parti et d'un pays qui ait subi une critique aussi minime, dont les paroles, les actions, le caractère, la conduite publique et privée aient été aussi universellement admirés ?



LE TALENT DE LAURIER

J'ai introduit dans mon travail des extraits de quelques-uns des discours de M. Laurier, afin de donner une idée de son genre d'éloquence, mais il aurait fallu faire beaucoup d'autres citations pour lui rendre justice. Je n'ai pas parlé de ses fameux discours sur la question des biens des Jésuites, sur Gladstone, sur la mort de la reine Victoria, sur l'envoi des volontaires canadiens au Transvaal, sur le tarif et sur des questions nationales, ni de ses brillantes improvisations dans les banquets publics qui lui ont été offerts partout, depuis Halifax jusqu'à Vancouver.

Voici comment j'appréciais, il y a quelques années, l'éloquence de Laurier : Son éloquence est du meilleur aloi, de premier ordre, et peut être comparée à celle des grands orateurs du monde. Aussi, plusieurs de ses discours sont publiés dans des recueils ou répertoires qui contiennent les chefs-d'oeuvre de l'éloquence. Les hommes les plus compétents ont admis qu'il brillerait au premier rang dans le Congrès américain comme au Parlement anglais ou dans les Chambres françaises. Ses discours dénotent une haute culture intellectuelle, des connaissances variées, des études sérieuses, un jugement sain, un esprit lucide, droit, logique, une imagination brillante, une mémoire riche en souvenirs, un sentiment inné du

beau, du vrai et du juste, une dignité, un tact, une délicatesse et une modération admirables. Le fonds en est solide, la forme brillante, la diction captivante, le style clair, limpide, élégant et gracieux. Il met des rayons de soleil dans les sujets les plus sombres, des fleurs dans les épines, des diamants dans les cailloux, des filets d'or dans l'argumentation la plus serrée. Son éloquence plane dans une atmosphère illuminée, sur les sommets du monde intellectuel, s'inspire aux sources les plus pures, les plus fécondes de la vérité et de la justice. Son esprit dénote une heureuse combinaison du sens artistique de sa mère avec le positivisme de ses ancêtres paternels. On a dû remarquer qu'il est surtout fort et déploie toutes les ressources de son éloquence, lorsqu'il se fait l'avocat du droit et de la justice ; ses succès dans les questions du Nord-Ouest, des jésuites et de la démission de Letellier, en font foi.

L'âge, au lieu d'amoindrir son éloquence, l'avait développée, l'étude, la réflexion et l'expérience avaient élargi ses horizons et fortifié son argumentation.

Toujours maître de sa pensée comme de ses sentiments, il ne dit que ce qu'il veut dire et sort sain et sauf de situations où un mot malheureux aurait pu tout perdre. Il n'est peut-être pas au monde un pays comme le nôtre, où il soit aussi difficile à un homme public de dire ce qu'il pense ou ressent, surtout s'il est Canadien-français, d'exprimer ses sentiments nationaux ou religieux. Il faut que jamais il n'oublie qu'il parle à des auditoires où toutes les races, toutes

les religions sont représentées, à des assemblées plus ou moins prévenues contre lui.

Que de fois il est obligé de retenir le mot prêt à partir, de chasser une belle idée, de refouler un sentiment national ou religieux, de se torturer l'esprit pour voiler sa pensée, pour trouver l'expression inoffensive ! C'est une situation peu favorable aux mouvements oratoires, et dangereuse pour les caractères qui ne sont pas fortement trempés..

Ce besoin constant d'épier ses pensées, ses sentiments, de mettre de la diplomatie dans tous ses actes, dans toutes ses paroles, engendre naturellement la dissimulation, déforme les caractères chez les hommes faibles.

On se demande comment Laurier a pu, pendant si longtemps, jouer ce jeu dangereux, parler si souvent devant des assemblées si différentes, sur des questions si délicates, sans se compromettre et pourtant sans trahir ses convictions, sans violer la vérité.

Dans des circonstances critiques, il est allé à Toronto, la serre-chaude de tout ce qui est anglais et protestant, plaider la cause des jésuites et des Métis, et il a fièrement déployé le drapeau de ses croyances religieuses et nationales. C'était une entreprise hardie, téméraire même aux yeux d'un bon nombre de ses amis. Mais confiant dans ses forces et dans la justice de sa cause, il y est allé, il a parlé et il a vaincu.

Il eut d'abord à lutter plus d'une fois contre des interruptions tapageuses, mais ses appels émouvants au "fair play" britannique, ses explications lumineu-

ses et ses réponses franches, courtoises et vigoureuses aux interrupteurs, triomphèrent de toutes les résistances et calmèrent les flots irrités.

Lorsque de sa voix la plus agréable, dans le langage entraînant d'un Chatham ou d'un Fox, il revendique devant un auditoire britannique, au nom des principes immortels de la constitution anglaise, le droit de parler et de plaider la cause de la justice et de la liberté, la cause de ses compatriotes, les têtes les plus orgueilleuses se penchent, les oreilles les plus rebelles écoutent.

J'ai trouvé, dans un livre anglais, un portrait du célèbre Pitt qui ressemble singulièrement à Laurier. Que le lecteur en juge... le voici :

A son entrée au parlement, il se montra supérieur à tous ses contemporains sous le rapport de l'éloquence. Il pouvait débiter une longue suite de périodes riches et sonores d'une voix, d'un ton argentin. Sa phrase était châtiée, élégante, harmonieuse... Personne ne savait mieux que lui être clair ou obscur. Lorsqu'il voulait être compris, il s'exprimait dans des termes qui ne prêtaient à aucune équivoque. Il pouvait, avec aise, présenter à son auditoire un exposé, non pas, peut-être, toujours profond, mais lucide, populaire et plausible de la question la plus difficile et la plus compliquée... Par contre, lorsqu'il ne désirait pas être explicite — et l'homme d'Etat, qui est à la tête des affaires, ne désire pas toujours être explicite — il avait un merveilleux talent pour ne rien dire, dans un langage qui laissait à ses auditeurs l'impression qu'il avait dit beaucoup de choses.

Personne ne pouvait entendre Pitt sans acquérir la conviction qu'il était un homme d'un esprit élevé, intrépide et imposant, conscient de sa rectitude et de sa supériorité intellectuelle, incapable des honneux vices de la crainte et de l'envie. . . . L'irréprochabilité de sa vie

privée allait de pair avec la dignité de sa vie publique. Comme fils, comme frère, comme oncle, comme maître, comme ami, sa conduite était exemplaire. Dans l'étroit cercle de ses intimes, il était aimable, affectueux, enjoué. On l'aimait sincèrement et on le regretta vivement.

Personne ne niera que cette description de l'éloquence et du caractère de Pitt s'applique parfaitement à sir Wilfrid Laurier.

Il y a un autre point de ressemblance entre Pitt et Laurier. Pendant leur jeunesse, la faiblesse de leur santé inspira de vives inquiétudes à leurs amis, et leur fit craindre qu'elle ne fût un obstacle à leurs succès. Mais tous les deux, par des moyens différents, ont acquis la force nécessaire pour jouer un rôle brillant et justifier les espérances de leurs concitoyens.

Voyons maintenant ce que Lamartine dit des débuts de Cicéron.

Les premiers plaidoyers de Cicéron pour ses clients étonnèrent les orateurs les plus consommés de Rome. Sa parole éclata comme un prodige de perfection inconnu jusqu'à ce jeune homme, dans la discussion des causes privées. Invention des arguments, enchaînement des faits, conclusion des témoignages, élévation des pensées, puissance des raisonnements, harmonie des paroles, nouveauté et splendeur des images, conviction de l'esprit, pathétique du cœur, grâce et insinuation des exordes, force et foudre des péroraisons, beauté de la diction, majesté de la personne, dignité du geste, tout porta, en peu d'années, le jeune orateur au sommet de l'art et de la renommée.

Lamartine ajoute que l'orateur doit être poète.

Cicéron, dit-il, le fut de bonne heure, longtemps et toujours. Il ne fut si souverain orateur que parce qu'il était poète. La poésie est

l'arsenal de l'orateur. Ouvrez Démosthènes, Cicéron, Chatham, Mirabeau, Vergniaud : partout où ces orateurs sont sublimes, ils sont poètes. Ce qu'on retient à jamais de leur éloquence, ce sont des images et des passions dignes d'être chantées et perpétuées par des vers.

Ces dernières paroles de Lamartine s'appliquent à Laurier. Il n'a jamais écrit en vers, mais il est poète par l'imagination et la tournure artistique de son esprit, qui inspirent et décorent ses plus éloquents philippiques et les embellissent de figures, d'images et d'allégories si attrayantes.

A la mentalité latine du Français il joint l'esprit positif de l'Anglo-Saxon ; on remarque dans ses discours les qualités caractéristiques des deux grandes races dont il n'a cessé d'étudier les chefs-d'oeuvre.

Laurier a eu pour contemporains toute une pléiade d'hommes de talent, d'avocats habiles, d'écrivains et d'orateurs distingués. C'était une génération féconde, une constellation d'étoiles brillantes, où deux hommes surtout ont brillé dans le domaine de l'éloquence politique : Chapleau et Mercier.



LAURIER, CHAPLEAU ET MERCIER

Laurier, Chapleau et Mercier ont été les trois hommes les plus populaires de leur temps.

Tous les trois, ils sont parvenus par la force de leur talent et de leur volonté, aux positions les plus hautes, aux sommets les plus élevés. Chapleau et Mercier sont devenus les premiers ministres de leur province, et Laurier premier ministre du Canada tout entier.

Pendant quelque temps, Chapleau et Mercier l'emportèrent sur Laurier dans les assemblées populaires; le premier par sa verve, sa chaleur, sa vivacité d'esprit, sa diction entraînante, sa voix vibrante et mélodieuse, ses périodes ronflantes et enflammées; Mercier par la force et la précision de la pensée, la vigueur incomparable de l'argumentation, les ressources de sa logique admirable et l'énergie de ses sentiments patriotiques.

Ils avaient plus que Laurier le langage qui convient aux foules, flatte leurs sentiments ou leurs préjugés et soulève leurs applaudissements "per fas et nefas".

Leur soif de popularité et leur amour du pouvoir stimulaient leur talent, mais leur faisaient commettre des erreurs et des fautes, les empêchaient de se rendre

compte de la nature plus ou moins suspecte de leurs manoeuvres.

Aussi, pendant qu'ils jetaient aux quatre vents du ciel leurs philippiques entraînant, s'enivraient de leurs succès et se dépensaient imprudemment, Laurier se réservait, étudiait, emmagasinait, se contentant de tirer de temps à autre un coin du voile qui couvrait son talent, jusqu'au jour où il devint du premier coup l'orateur le plus éloquent de la Chambre provinciale et de la Chambre des Communes.

Laurier était physiquement et intellectuellement le plus grand des trois, Mercier le plus vigoureux, Chapleau le plus brillant, le plus séduisant.

Laurier était un républicain de l'ancienne école, sage comme Caton, Cicéron ou Washington; Mercier et Chapleau étaient des démocrates, des hommes de leur temps, de vrais fils de notre peuple qui admirait en eux son image, ses sentiments, ses passions.

Laurier est l'orateur parlementaire le plus complet, le plus classique, le plus parfait que notre pays ait produit.

Dans les questions abstraites de droit, de procédure et de finance il pouvait avoir de supérieurs, mais dans toutes les matières où il pouvait déployer les ressources de son éloquence il l'emportait sur les Papineau, les Lafontaine, les Dorion, les Chapleau et les Mercier, les Macdonald, les Blake et tous les autres, par la hauteur et la noblesse des pensées et des sentiments, l'arrangement méthodique et artisti-

que de ses arguments, l'élégance et la clarté du style, le charme du verbe, la perfection de la forme et la richesse des moyens oratoires, l'abondance et la justesse des rapprochements historiques.

Il était doué d'une heureuse mémoire qui alimentait constamment son éloquence et lui permettait de parler ou de causer sur tous les sujets, dans toutes les circonstances. Il avait la tête bondée de souvenirs, de connaissances inépuisables.

Le surintendant de la bibliothèque de Versailles eut l'occasion de constater l'excellence de la mémoire de Laurier, en 1897. Il faisait voir à Laurier des tableaux représentant les victoires de Napoléon Ier, et il disait :

— Voici la bataille de Marengo... Voici celle d'Austerlitz qui eut lieu à telle date...

— Pardon, dit Laurier, c'est le 2 décembre 1805, que la bataille d'Austerlitz fut livrée.

— Ah! dit le bibliothécaire, c'est vrai, il paraît qu'on connaît l'histoire de France au Canada.

Un jour, M. Chapleau, greffier du Sénat, faisait, en présence de Laurier, la description d'une bataille à laquelle il avait pris part, dans la guerre de Sécession, Laurier l'arrêta poliment, à un certain moment, pour lui dire :

— Pardon, capitaine, mais je crois que la charge de cavalerie du général X... n'eut pas lieu exactement comme vous le dites, et il raconta ce qui s'était passé.

— Diable, dit M. Chapleau! j'avais oublié... c'est vrai... c'est bien cela.

Quel don précieux que la mémoire pour l'orateur, pour l'homme qui aime la lecture, les livres !

C'est le temps de dire que, doué de toutes les facultés intellectuelles, Laurier serait devenu, s'il l'eût voulu, un écrivain de premier ordre. Ses premiers écrits dans les journaux, sa conférence sur le libéralisme et plusieurs autres essais en font foi. Comme historien, il aurait excellé. Il aurait écrit l'Histoire à la manière de Macaulay, sous le rapport du style et de la méthode.

Le choix des livres qui composent sa bibliothèque indique les tendances de son esprit. L'histoire, la politique et la haute littérature y sont largement représentées par les auteurs anciens et modernes les plus célèbres, les plus classiques.

Et il ne se contente pas de les regarder, bien admirer la reliure, il les lit et les relit, en extrait les sucs et la moële dont il nourrira son éloquence. Combien de fois je l'ai vu après une longue soirée remonter à sa bibliothèque, retourner à ses lectures et à ses études favorites ! Tard, très tard dans la nuit, la lumière qui brillait à sa fenêtre indiquait qu'il était là, approvisionnant son cerveau des connaissances les plus étendues.

Un écrivain anglais bien connu, M. Porritt, a fait l'appréciation qui suit du talent de Laurier :

Après avoir passé, dit-il, six ans à Westminster, je ne fus pas

moins de douze ans à Washington et très souvent, à différents intervalles, à des législatures d'Etats. J'ai vécu, toujours comme correspondant parlementaire, dans l'Afrique du Sud, et depuis 1896, je suis allé à Ottawa, pour assister aux séances du parlement, durant la semaine d'ouverture et chaque fois qu'une question présentant de l'intérêt en Angleterre y était débattue. Et avec toute mon expérience, si variée, je ne puis me rappeler aucun chef politique d'un attrait personnel aussi puissant que sir Wilfrid Laurier.

Je ne l'ai jamais rencontré en dehors de la Chambre des Communes.

Je le connais seulement pour l'avoir vu et observé au parlement ; mais il me parut toujours doué d'une fascination plus grande qu'aucun des chefs que j'ai pu voir et observer à la Chambre des Communes anglaise, de 1882 à 1892. De fait, je crois qu'il est impossible à quiconque fréquente un peu la tribune de la presse à Ottawa, de ne pas subir son charme attirant. J'ai vu plusieurs hommes politiques coloniaux ; mais sir Wilfrid Laurier est le seul qui aurait pu devenir une figure nationale, s'il se fût trouvé transporté dans la Chambre des Communes de Westminster. Il est né parlementaire. Jamais un Canadien n'a eu à un aussi haut degré les qualités d'un chef politique. La figure, la voix, les manières, le tempérament, la formation intellectuelle et l'éducation morale, tout cela se réunit pour faire de lui l'homme qui eût pu être l'un des parlementaires anglais contemporains les plus distingués.

Sir Wilfrid Laurier a une figure qui ressemble beaucoup pour l'expression, à celle de Gladstone. Il parle l'anglais (qui n'est pourtant pas sa langue maternelle), de manière à charmer au-delà de toute expression son auditoire. Sa conduite envers ses adversaires a toujours été chevaleresque. Nos parlementaires de Westminster, sans exception, pourraient l'étudier avec profit.

Rarement, sir Wilfrid Laurier parle à la Chambre plus d'une heure. Et il a l'art de faire tenir dans un discours très court une foule d'idées remarquables.

Jamais, je ne l'ai vu au parlement canadien sans souhaiter qu'il ne se trouvât plutôt sur les bancs de Westminster. Il serait alors facile de décider qui serait le chef des libéraux et prochain premier ministre d'Angleterre.

Tout dans son extérieur, dans son organisation physique contribuait au succès de son éloquence.

Ses traits étaient irréguliers et son teint pâle, d'une pâleur maladive même dans les dernières années de sa vie, mais de haute et belle taille, le crâne en forme de dôme encadré d'une chevelure soyeuse et blanche comme la neige, la physionomie empreinte de noblesse et de bienveillance, le geste gracieux, toujours vêtu avec élégance, la prestance imposante, il était beau à voir, à entendre spécialement lorsque la nature du sujet et les circonstances mettaient dans son débit une chaleur et une véhémence qui étonnaient ceux qui ne le voyaient qu'au repos.

L'Histoire des hommes est pleine d'anomalies.

Les trois principaux chefs canadiens-français de la démocratie, à savoir : Papineau, Dorion et Laurier, étaient d'apparence aristocratique; leur tenue, leurs manières et leur physionomie avaient un cachet de distinction peu ordinaire. Leur extérieur offrait un contraste frappant avec leurs idées démocratiques. Il est vrai que leur conception de la démocratie, dans l'ordre social spécialement, était empreinte de modération et de sagesse.



LE CARACTERE DE LAURIER

Le caractère de Laurier était à la hauteur de sa belle intelligence.

La plupart des hommes de talent ont une faculté dominante qui l'emporte sur les autres et les éclipe. Ces hommes sont forts, puissants et produisent des oeuvres admirables, lorsqu'ils restent dans leur élément; ils sont faibles, impuissants, quand ils en sortent. Chez l'homme d'État, tous les éléments constitutifs de l'esprit et du caractère doivent être équilibrés, mesurés et en parfaite harmonie, et il faut que la raison, une raison froide, les domine et les dirige. C'est ce qu'on remarque dans l'organisation intellectuelle et morale de Laurier. Le sentiment pouvait quelquefois sommeiller chez lui, la raison jamais, elle veillait toujours sur ses actes et ses paroles, toujours prête à lancer une douche d'eau froide sur un sentiment dont la vivacité ou la chaleur pourrait être dangereuse pour lui ou pour les autres. On aurait voulu le voir quelquefois plus chaud, plus vibrant, plus démonstratif. Son air de dignité, de froideur, intimidait ceux qui ne le connaissaient pas et leur faisait attribuer sa réserve à l'indifférence ou à la fierté. C'est une erreur, car ceux qui le connaissaient savaient qu'il n'avait aucun sentiment d'orgueil, que dans l'intimité il était modeste, doux,

bienveillant, charmant, le plus accueillant des hommes.

Mais cet homme à l'esprit si vif, si actif, avait toujours eu à son service un corps plus ou moins malade et indolent auquel il était obligé presque constamment de faire violence.

Cette indolence physique lui avait souvent joué de mauvais tours, mais elle lui avait souvent aussi rendu de grands services et il savait la vaincre, lorsque le devoir le lui commandait, et alors il déployait une énergie et une activité d'autant plus méritoires qu'elles étaient moins naturelles.

Et puis, c'est plutôt la modestie que l'orgueil qui était la cause de cette indifférence apparente; il ne semblait pas se rendre compte du plaisir et de l'honneur qu'un salut, une poignée de main ou une visite font à nombre de gens même haut placés.

Naturellement poli, courtois et bienveillant, il ne faisait pas plus d'effort pour être aimable que pour montrer son talent, excepté lorsque c'était nécessaire.

Les traits principaux de son caractère et les mobiles de ses actions étaient le sentiment du devoir, de l'honneur, de la justice, et le désir noble, l'ambition légitime de mériter la confiance de son parti, le respect de ses concitoyens et de laisser un beau nom dans l'Histoire.

Sa patience était inlassable, il se laissait torturer pendant des heures par les importuns, par les frélons qui entourent la ruche ministérielle, et il ne se plai-

gnait pas, il se contentait de dire qu'il devait accepter les conséquences nécessaires de sa situation, les épines comme les fleurs.

Il aimait les hommes et les jugeait indépendamment de leur religion et de leur nationalité. Il se défiait des opinions formées à la hâte, des jugements téméraires, des préjugés nationaux et religieux.

C'est ce qui faisait sa force dans la position qu'il occupait à la tête d'un gouvernement et d'une Chambre dont la grande majorité était anglaise et protestante. Il était exactement au physique comme au moral ce qu'il fallait qu'il fût dans un milieu où la chaleur des sentiments et l'ardeur du tempérament l'auraient empêché de contrôler aussi facilement ses actions et ses paroles.

Combien de temps Mercier, malgré son talent, serait-il resté premier ministre du Canada, si toutefois il eut réussi à le devenir ?

Il était religieux, il avait un grand respect de la divinité, de ses lois et de ses commandements, mais, sous ce rapport encore, l'exagération et l'abus le froissaient. L'inclination de son esprit à n'accepter que ce qu'il comprenait, à chercher la raison de tout, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, lui causa, dans sa jeunesse, beaucoup d'ennuis et de soucis. Les mystères et les problèmes de la religion tourmentaient sa raison. Mais l'étude, l'expérience et la réflexion ne tardèrent pas à le faire entrer dans la voie où l'on trouve la paix de l'âme, la tranquillité de l'esprit. Tout esprit droit arrive nécessairement à la

conclusion qu'il y a plus de paix et de bonheur, pour l'individu comme pour la société, dans la foi naïve et ardente du charbonnier, que dans les théories froides et délétères de la philosophie moderne.

La piété et les vertus domestiques qu'il avait remarquées dans certaines familles protestantes l'avaient fortement impressionné, mais il reconnaissait que le catholicisme intelligemment interprété et honnêtement pratiqué avait plus d'empire sur les âmes que toute autre religion et qu'elle offrait plus de sécurité à la famille, à la société.

Toutes les institutions d'origine divine ou humaine, administrées par des hommes, ont des côtés faibles, il faut les juger par l'ensemble de leurs oeuvres, de leurs résultats. Quelques pierres détachées des pyramides empêcheraient-elles d'admirer la grandeur de ces monuments et la puissance de ceux qui les ont construits ?

L'origine divine du christianisme devient de plus en plus évidente.

Il n'y a pas de doute que la sagesse dont Rome a fait preuve dans nos difficultés religieuses a eu un excellent effet sur lui comme sur bien d'autres. Combien j'en ai connu d'hommes de talent que leurs querelles avec le clergé, dans des matières politiques, éloignaient de l'autel et du confessionnal !

Un homme si bien fait aimait naturellement son pays, ses actes comme ses paroles en font foi.

Avec quelle éloquence il parlait des oeuvres im-

mortelles et des actions héroïques de nos ancêtres! avec quelle émotion il exaltait leurs sacrifices et leur dévouement pour la religion et la patrie! Mais comme tous les autres sentiments, le patriotisme chez lui était large, libéral, raisonné et comprenait dans ses affections et ses soucis, non pas seulement la province de Québec, mais tout le Canada.

Il voulait que notre patriotisme ne fût ni anglais, ni français, mais canadien. Il disait que le Canada était assez grand, assez beau, assez riche, pour qu'on l'aimât, qu'on s'y attachât, qu'on fût avant tout Canadien.

Il croyait que les Canadiens-français ont raison d'être fiers de leur origine, d'avoir foi en leur destinée, et d'espérer jouer un rôle brillant en Amérique, mais à la condition qu'au lieu de s'isoler, ils joignent leurs efforts à ceux de leurs concitoyens anglais, pour le bien commun et le progrès du Canada. La Providence ayant voulu que leur sort fût lié politiquement et matériellement à celui d'hommes d'origine différente, ils doivent accepter les conséquences de l'ordre de choses établi, faire respecter leurs droits et leurs sentiments, mais ne pas oublier qu'ils doivent aussi tenir compte des prétentions, des opinions et même des préjugés de la majorité.

Il répétait souvent que, quelles que soient les destinées politiques du Canada, les Canadiens-français brilleraient toujours au premier rang dans le monde des lettres et des beaux-arts, mais que pour jouer un rôle digne de leur origine et de leurs espérances, ils

devaient se rendre capables, par l'étude et le travail, de lutter contre les autres nationalités dans les sphères du commerce et de l'industrie, comme dans l'arène parlementaire.



LAURIER INTIME

Généralement, les hommes perdent à être vus de trop près. Il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre, dit-on. L'intimité est souvent dangereuse, compromettante, elle trahit des secrets et révèle des défauts et des faiblesses qu'un homme habile sait dissimuler aux yeux du public. Pour Laurier, c'est différent, il gagnait à être vu de près, à être connu intimement; plus on connaissait le fond de sa nature, plus on pouvait en admirer la richesse.

Il était grand dans la vie privée comme dans la vie publique.

A le voir chez lui, si doux, si modeste, si aimable pour tout le monde, si patient, si facile à approcher, on avait de la peine à se croire en face de l'homme le plus puissant du pays. Il était bon, charitable, bienveillant, sans ostentation, sans démonstrations exagérées, avec réserve, mesure, délicatesse et dignité. Il était plein de charité pour les fautes et les défauts des autres, toujours prêt à pardonner, même à des gens qui ne le méritaient pas. On se demandait si, dans la vie publique, cette condescendance, doublée d'opportunisme, n'était pas quelquefois exagérée. Il n'y a pas de doute que, grâce à cette condescendance, il se laissait circonvenir assez facilement par ceux qui savaient l'entourer et lui inspirer confiance, jus-

qu'au jour où le sentiment du devoir et l'intérêt public lui ouvraient les yeux et lui commandaient de se ressaisir. Il déployait alors une énergie dont on ne le croyait pas capable.

Il aimait à rendre hommage au talent, à la vertu, à la sobriété, au travail, à reconnaître le mérite de ses adversaires, de ses ennemis même. Il fuyait la calomnie, la médisance, il avait horreur de tout ce qui est vil, grossier, de tout ce qui offense la raison et amoindrit l'homme.

Il aimait la vie, il l'aimait surtout avant qu'il devint malade, il la voulait bonne, heureuse pour ses parents et ses amis, pour ses semblables.

Il y avait chez lui de l'artiste, du poète, du philosophe et du philanthrope, du grand seigneur et du bon bourgeois, tous les raffinements de l'esprit le plus cultivé et la bonhomie du caractère le plus aimable, les dehors de dignité du premier ministre et l'affabilité de l'homme le plus modeste.

Son esprit souple descendait facilement de la discussion des problèmes les plus élevés de la philosophie à la conversation la plus enjouée.

L'entendre rire et parler faisait du bien, sa voix était douce comme sa nature, sa parole gracieuse comme son caractère.

La compagnie des femmes d'esprit lui plaisait, et il était avec elles d'une délicatesse, d'une politesse exquises. Il aimait les enfants et n'en ayant pas à lui, il voulait avoir ceux de ses frères et de ses amis

autour de lui, à sa table; leur babil et leur naïveté l'enchantaient, il s'intéressait à eux, les amusait, les gâtait même. Malheur à ceux qui leur faisaient de la peine en sa présence! il avait une manière de dire: "Pauvre petit!" qui désarmait les coeurs les plus endurcis.

Aux enfants qui voulaient le voir et l'approcher, il faisait l'accueil le plus paternel et disait à ceux qui voulaient les écarter: "Laissez-les donc venir à moi."

Dans une de ses campagnes politiques dans l'Ouest, il vit, un jour, pendant qu'il parlait à une foule considérable, un petit garçon assis sur les rebords d'une fenêtre, les jambes pendantes en dehors. Il s'arrêta pour dire à ceux qui l'entouraient: "Cet enfant est en danger, voyez-y donc."

A Arthabaska, le dimanche après la messe, il donnait la main aux anciens de la paroisse, et ne manquait jamais, en retournant chez lui, d'arrêter les enfants qu'il rencontrait, de les appeler par leurs noms et de les embrasser.

Il s'intéressait à la jeunesse, aux jeunes gens de talent, à ceux qui travaillaient et dont la conduite était bonne, honorable. Il s'informait de ceux qui vont s'établir dans les centres anglais, et il était heureux lorsqu'il apprenait qu'ils se faisaient estimer; il disait que c'était le meilleur moyen de faire respecter sa nationalité.

"Je voudrais, disait-il souvent, voir un bon nombre de nos jeunes gens de talent, avocats ou médecins,

aller planter leur tente dans les provinces anglaises, et s'y faire, par le travail et la vertu, une belle position; rien ne contribuerait plus efficacement à détruire les préventions et les préjugés nationaux, à nous créer, dans toutes les parties du Canada, des sympathies précieuses."

C'est dans des questions de cette nature qu'il ne craignait pas d'affirmer son patriotisme et de manifester l'intérêt qu'il portait à l'avenir des nôtres.

On ne pouvait se lasser d'admirer ses égards pour son épouse et sa bienveillance inaltérable pour tous ceux qui le servaient soit à son domicile ou à son bureau. Aussi tous ceux qui ont vécu avec lui ou dans son entourage ne peuvent parler de sa bonté sans émotion, sans avoir des larmes dans les yeux.

Lorsqu'il parlait de sa mort, il disait que la chose qui l'inquiétait le plus était le mal qu'elle allait faire à sa femme à demi-aveugle, dont il guidait les pas avec tant de sollicitude. Aussi s'évertuait-il, depuis quelques années, à assurer l'existence de sa compagne dévouée, à lui fournir les moyens de vivre sans lui comme elle avait vécu avec lui, et à lui procurer tout ce qui pourrait rendre sa vie heureuse."

En 1912 il avait fait son testament en vertu duquel il lui laissait aussi longtemps qu'elle vivrait la jouissance de ses biens, et c'est depuis cette époque qu'il a fait des placements avantageux. Ses actions comme ses paroles démontrent que, depuis quelques années, il prévoyait que la fin de sa vie ne pouvait être très éloignée, et qu'il voulait pourvoir aux intérêts de

ceux qu'il aimait. Son testament n'offre rien de nature à piquer la curiosité publique; c'est le testament simple et concis d'un homme d'affaires. Il eut la bonne pensée de choisir comme exécuteurs deux amis dont il prisait le jugement et le dévouement: le sénateur Béique et le juge Brodeur.

Laurier est mort sans enfants; que de fois j'ai entendu dire: "C'est dommage qu'il n'ait pas laissé un fils!"

Qui sait ce que ce fils serait devenu? Il est des noms écrasants, difficiles à porter. De son premier mariage son père eut une fille, morte jeune; de son second mariage il eut quatre fils: Charlemagne, Henri et Ubalde, tous trois morts, et Carolus encore vivant, et une fille, Mme Lamarche.

Il ne les a pas oubliés dans son testament, mais ses principaux héritiers sont les enfants de Henri, Robert et Pauline.

Grâce à une sage économie et à des placements avantageux, il leur laisse un héritage qui n'est pas à dédaigner.



LAURIER HOMME D'ÉTAT

La conclusion de tout ce qui précède est claire : c'est que non seulement Laurier a été un grand orateur parlementaire, mais aussi un homme d'État de premier ordre.

Il avait la justesse et la souplesse d'esprit, le flair, le jugement, les connaissances, la fine diplomatie, les hautes conceptions et la maîtrise de soi-même qui constituent l'homme d'État.

Sa nature et son caractère le portaient peut-être trop, quelquefois, à compter sur le temps, sur l'imprévu, pour régler les difficultés, à ajourner les résolutions énergiques, à jouer le rôle patient de Fabius, mais il prétendait que la temporisation lui avait rendu de grands services.

C'est dans les grandes questions, dans les circonstances difficiles où il était forcé de faire appel à toutes ses facultés, de mettre en mouvement toutes les forces, tous les ressorts de son mécanisme intellectuel, qu'il fallait l'observer et le juger. Le terre-à-terre de l'administration, la cuisine de la politique le laissaient plus ou moins froid, indifférent ; les questions de patronage l'ennuyaient profondément. Mais plus une situation était corsée, hérissée de difficultés, plus elle exigeait un grand effort d'esprit et de volonté, plus ses ressources diplomatiques et ora-

toires se manifestaient de la façon la plus brillante. Son indifférence apparente faisait place alors à l'activité, à l'énergie, aux conceptions les plus habiles, aux résolutions les plus hardies, et rien ne pouvait le détourner de la voie qu'il s'était tracée, du but qu'il voulait atteindre.

De tous les hommes d'État qui ont illustré la politique canadienne, quel est celui qui aurait pu traverser et régler des difficultés religieuses et nationales si dangereuses, parler et agir avec autant de franchise, sans laisser aux épines du chemin des lambeaux de sa popularité ?

Qui aurait pu faire accepter ou excuser aussi facilement ses opinions ou sa manière d'agir, dans la guerre du Transvaal, par la province de Québec, et ses idées d'indépendance, dans la grande question de l'Impérialisme, par les Anglais du Canada et de l'Angleterre ?

Ses campagnes dans les provinces anglaises sur les questions du Nord-Ouest et des jésuites, et sa lutte contre les projets de Chamberlain démontrent que son courage et son talent étaient à l'épreuve de tous les dangers, de toutes les influences.

Dans tous ses discours, dans tous ses écrits comme dans ses conversations, il ne cessait de faire l'éloge de la constitution anglaise, des bienfaits qu'elle a procurés au monde, des libertés que nous lui devons. Il a plus d'une fois exprimé l'opinion que la reconnaissance et la loyauté nous faisait un devoir de donner à l'Angleterre des preuves tangibles de sympathie,



Après cinquante années d'une vie de bonheur et de joie

mais il s'était imposé une limite qu'il ne voulait pas franchir. Il refusait d'aliéner la liberté et l'indépendance du Canada, de le lancer dans les voies tortueuses de l'Impérialisme, d'engager l'avenir. Il voulait que ceux qui viendront après lui aient les mains libres, qu'ils n'aient pas le droit de dire que les engagements contractés les rendent impuissants, incapables de résoudre librement les grands problèmes que les destinées du Canada feront surgir.

Quelles seront ces destinées ?

Laurier lui-même, malgré sa clairvoyance, ne pouvait le dire. Il disait souvent que c'est un mystère impénétrable, qu'à une époque où l'imprévu joue un si grand rôle, où les événements se précipitent et changent si rapidement la situation d'un pays, tout est possible.

Pour le moment, il croyait que notre intérêt comme notre devoir est de continuer à faire partie de l'empire britannique, en cherchant à obtenir toutes les libertés compatibles avec l'état colonial. Et, sous ce rapport, il a contribué plus que tous les hommes d'État qui l'ont précédé, à donner cette patriotique orientation à notre politique. La dénonciation des traités de commerce de l'Angleterre avec l'Allemagne et la Belgique, la reconnaissance de notre droit de taxer, à notre guise, les produits allemands, et de négocier des traités de commerce avec les autres nations, et sa lutte énergique contre l'impérialisme militaire, sont des points de repère importants dans cette orientation.

Le joug de l'Angleterre devient de jour en jour plus léger, le lien colonial moins lourd, l'évolution vers l'indépendance commerciale de plus en plus rapide.

Les complications que la rupture complète du lien colonial entraînerait et la gravité des problèmes qu'elle soulèverait, faisaient croire à Laurier que le "statu quo" sera la situation la plus avantageuse aussi longtemps qu'elle pourra se concilier avec cette politique d'orientation et d'évolution, de progrès et de développement commercial et industriel.

Tous les projets d'impérialisme politique ou commercial sont plus acceptables en théorie qu'en pratique; salués, au premier abord, comme des manifestations de loyauté, ils soulèvent ensuite toutes sortes d'objections, quand on constate qu'ils viennent en conflit avec des intérêts puissants. Par exemple, le consommateur anglais refuse de se taxer pour favoriser les produits coloniaux, et le manufacturier canadien s'oppose à ce qu'on favorise, à son détriment, le manufacturier anglais. Et puis, il en est encore qui croient que c'est en regardant les États-Unis que nous devons chercher notre orientation commerciale et industrielle. Cependant, vu le refus constant des Américains de faire des concessions convenables, il a bien fallu à nos hommes d'État chercher ailleurs le marché dont nous avons besoin. Il semble que la meilleure manière de résoudre ce problème serait de garder le tarif de faveur vis-à-vis de l'Angleterre, et d'élever les droits sur tous les produits manufacturés

venant des États-Unis ou d'ailleurs, pendant que le gouvernement anglais favoriserait nos produits naturels en imposant une taxe sur les mêmes produits importés des autres pays.

Mais qui réussira à convaincre le consommateur anglais qu'il doit, dans l'intérêt de l'Empire, consentir à payer plus cher le pain qu'il gagne si péniblement ? Les grands sentiments de patriotisme et de loyauté laissent froids les estomacs vides.

A Londres, au banquet présidé par le prince de Galles, Laurier disait :

Le Canada est une nation, sa population est supérieure à celle de plusieurs nations européennes. Les colonies britanniques sont faites pour devenir des nations libres ; la nation canadienne l'est, et la liberté voilà sa nationalité. La séparation ne nous donnerait pas un seul droit que nous n'ayons déjà.

Il disait vrai.

En réalité, est-il sur la terre un pays plus heureux que le Canada, un pays où l'on trouve plus abondamment tous les éléments de progrès et de prospérité ?

Laurier a plus que personne contribué à vaincre les esprits récalcitrants que le pays, sous la Confédération, peut marcher dans la paix, l'harmonie et le progrès.

Comme LaFontaine, il a accepté le fait accompli, et entrepris d'en tirer le meilleur parti possible, en invitant les hommes de toute race et de toute religion à mettre leurs aptitudes et leurs facultés si diverses au service de l'intérêt commun, à unir leurs forces

pour faire du Canada l'un des pays les plus riches, les plus heureux de la terre.

Il ne faut pas oublier le mérite qu'il a d'avoir assuré l'autonomie et l'avenir des provinces, en leur donnant les moyens de faire les choses les plus nécessaires à leur développement.

Les gouvernements de ces provinces disaient avec raison que les auteurs de la Confédération, en leur enlevant les droits de douane et d'accise, les avaient dépouillés de leurs principales sources de revenu, que la compensation qui leur a été accordée, sous forme de subside fédéral, était insuffisante et ne leur permettait pas de faire les sacrifices que demandent la colonisation, l'agriculture, l'instruction publique, tout ce qui aurait pour effet d'augmenter le chiffre et la richesse de leur population.

Il est certain que l'allocation annuelle de 80 cents par tête, basée sur le chiffre de la population de 1868, a cessé depuis longtemps d'être en rapport avec l'augmentation des droits de douane et d'accise, avec les besoins des provinces.

Un remaniement du subside fédéral s'imposait dans l'intérêt même du gouvernement fédéral qui profitera plus directement que les provinces de l'accroissement de leur population, et dans l'intérêt de la paix et de l'harmonie, afin de faire disparaître une source de mécontentements et de plaintes légitimes.

Depuis longtemps les gouvernements provinciaux réclamaient en vain l'augmentation de l'allocation

fédérale. Grâce à l'énergie de sir Lomer Gouin, ils réussirent à convaincre M. Laurier et ses collègues que leur demande était juste, raisonnable.

J'écrivais en 1904 :

Les dernières élections sont une éclatante démonstration de la popularité de Laurier et de son influence dans toutes les parties du Canada. Jamais homme public ne reçut de ses concitoyens un témoignage plus flatteur et plus mérité d'estime et de confiance.

Il en coûte de penser qu'une carrière si noble, si utile, si nécessaire même, devra prendre fin, mais il faudra bien qu'elle subisse le sort de tout ce qui est humain.

C'est une pensée inquiétante pour ses amis, pour tous ceux qui s'intéressent à l'avenir du pays.

On dit souvent qu'il n'y a pas d'hommes nécessaires, qu'il se trouve toujours quelqu'un pour remplacer celui qui s'en va, et c'est l'opinion de Laurier qui est optimiste, et répète souvent qu'il y aura toujours parmi les Anglais comme parmi les Canadiens-français, des hommes assez sages pour faire triompher les idées de justice, de conciliation et de fraternité.

Il est permis d'être moins confiant, moins optimiste.

Il sera toujours si facile, dans un milieu comme le nôtre, soit par ambition ou fanatisme, de soulever et d'exploiter les sentiments ou les préjugés nationaux et religieux.

La crise nationale que nous traversons fait voir les dangers, les éléments de conflit que renferme la Confédération.

La Confédération a été un cruel désappointement pour ceux qui berçaient leur patriotisme des rêves les plus brillants sur l'avenir de la race française au Canada, et ils ne sont pas encore complètement ras-

surés. L'exécution de Riel, l'abolition de l'usage officiel de la langue française au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, l'excitation religieuse et nationale soulevée par la question des écoles et la guerre du Transvaal, la prescription du français dans les écoles d'Ontario et la campagne violente menée contre la province de Québec pendant la guerre, sont bien de nature à inquiéter les amis de leur nationalité.

Il semble que depuis quelque temps, grâce à des esprits éclairés comme M. Moore, l'auteur du *Clash* et plusieurs autres, il se fait une réaction en notre faveur, dans le monde politique spécialement. On paraît nous apprécier plus justement, plusieurs grands journaux de langue anglaise n'ont pu s'empêcher de déclarer que la province de Québec opposait une digue aux théories malsaines qui menacent d'envahir le Canada, que le bolchévisme ne pourrait y pénétrer, grâce aux enseignements de son clergé. Ils ont été obligés d'avouer que cette influence a du bon et qu'on doit lui attribuer le caractère paisible et moral, les idées saines et le respect de l'autorité qui distinguent notre population.

Ils reconnaissent qu'une province aussi importante que Québec ne peut rester plus longtemps sans représentation dans le cabinet, que cette situation constitue une anomalie regrettable et contraire à l'esprit et au bon fonctionnement de nos institutions politiques.

Certes il est naturel que nous ressentions vivement les insultes dont nous sommes victimes, mais

malheureusement nous ne sommes pas nous-mêmes sans péché. Lorsqu'on demande à des hommes influents des provinces anglaises la raison de leur hostilité à notre égard, ils disent :

Les écrits et les discours de plusieurs de vos journaux et de vos hommes publics relativement à la guerre du Transvaal, aux écoles d'Ontario et à la participation du Canada aux guerres de l'Empire, ont convaincu nos gens que les Canadiens-français sont les ennemis acharnés de tout ce qui est anglais et que, depuis quatre ans, ils désiraient l'humiliation de l'Angleterre. Le fanatisme et l'esprit de parti en ont profité pour soulever les passions populaires et la discussion chez nous comme chez vous est devenue agressive, violente.

Inutile d'essayer de leur faire admettre que les Canadiens-français avaient le droit de se croire obligés de prendre la défense de leurs compatriotes vivant dans les provinces anglaises, et que, en tout cas, leur attitude sur cette question comme sur les autres n'excusait pas les outrages, les accusations blessantes dont notre population a été et est encore victime. Ils ne veulent admettre aucune différence, aucune distinction et nous rappellent des écrits et des discours qu'ils ne peuvent pas oublier, et, pourtant, ce sont des gens qui nous sont en général sympathiques.

Cela prouve combien nous avons besoin d'être prudents dans la défense de nos droits, de savoir allier la modération à la fermeté, d'éviter les mots blessants qui peuvent nous aliéner les sympathies dont nous avons besoin dans le monde anglais.

C'était la politique de Laurier et c'est la seule opportune et pratique.

Si déjà les vastes et riches régions du Nord-Ouest ont déchaîné sur les vieilles provinces, des tempêtes qui ont secoué puissamment les fondements de la Confédération, on se demande ce qui arrivera, lorsqu'elles seront représentées dans le Parlement par une députation à peu près égale à celle de Québec.

Quel rôle jouera l'élément canadien-français dans les conflits que l'avenir nous réserve, dans la lutte qui se fera pour la prépondérance.

Quoiqu'il en soit, les plus craintifs admettent maintenant que la politique de Laurier était la plus sage, la plus pratique, la plus favorable au développement, dans la paix et l'harmonie, des immenses ressources du pays, la plus propre à assurer les destinées du Canada français.

Ils ne sont pas rares ceux qui croient comme lui, que le contact journalier des Canadiens-français avec une race si positive, si pratique, est pour eux un élément de force et de progrès, sous le rapport moral et national, comme au point de vue matériel, que la province de Québec, séparée des autres provinces se serait consumée dans des dissensions intestines, dans des discordes religieuses déplorables.

Si la question nationale ou religieuse ne surgissait que dans de rares et exceptionnelles circonstances, ce serait moins inquiétant, mais non, elle se dresse constamment comme un spectre devant ceux qui gouvernent, à l'occasion d'une simple nomination de commis comme à propos d'un projet de loi important.



Lady Laurier

Tous les jours, elle fait surgir une nouvelle difficulté, un nouveau problème qu'il faut résoudre par la conciliation, par le compromis.

Le compromis a engendré la Confédération et il la fait vivre.

Et comme c'est la minorité qui est appelée à faire la plus grande part de sacrifices et de concessions, les hommes publics, qui la représentent, se demandent constamment jusqu'où ils peuvent aller dans la voie de la conciliation, sans froisser leur conscience ou le sentiment public, sans violer un droit, un principe.

C'est une politique énervante.

Qu'arrivera-t-il le jour où la minorité blessée dans son honneur et ses sentiments les plus chers, refusera de se soumettre à la volonté d'une majorité tyrannique ?

Nous aurons l'union de toutes les provinces anglaises contre la province de Québec.

Certes nos hommes publics doivent tout faire pour éloigner ce jour fatal, pour éviter ce danger alarmant. Mais le pourront-ils toujours ?

Où est l'homme qui aura, comme Laurier, la force, l'autorité nécessaire pour faire entendre aux heures d'excitation, le langage de la raison aux uns et aux autres, aux Anglais comme aux Canadiens-français, pour apaiser les passions religieuses ou nationales ?

Quand aurons-nous un Canadien-français, réunissant tant de talents et de qualités, si complet, si par-

fait, si habile et si honnête en même temps, que tous, Anglais comme Canadiens-français, catholiques comme protestants, reconnaîtront son mérite et le jugeront digne d'être leur chef.

A tout événement, ses oeuvres et ses discours resteront comme un flambeau pour les générations futures, et sa vie sera une leçon, une glorieuse leçon pour la jeunesse; elle sera une démonstration convaincante de ce que peut devenir l'homme de talent, qui depuis son enfance jusqu'à sa vieillesse, travaille tous les jours à développer les dons de Dieu, à perfectionner son esprit et son caractère.

Ajoutons que son nom sera pour ses compatriotes un titre de gloire, un symbole d'espérance, un drapeau, une couronne immortelle de laurier.



SES OPINIONS SUR LA POLITIQUE EUROPEENNE

Ses visées d'homme d'État s'étendaient au delà des horizons politiques du Canada. M. McArthur, l'auteur d'une biographie de Laurier, dit avec raison que plusieurs grands personnages de l'Europe furent heureux d'accepter ses vues relativement à des questions européennes de grande importance.

M. Loubet, ex-président de la France, disait en 1906, lors des funérailles du regretté Raymond Préfontaine, qu'il était heureux d'avoir accompli l'oeuvre capitale de l'Entente Cordiale, et que les sages conseils de sir Wilfrid Laurier l'avaient incité à la poursuivre avec l'espoir de réussir.

“ Lorsque, dit-il, sous l'empire des idées qu'il m'avait inspirées, je constatai que mon ami Édouard VII était imbu des mêmes sentiments, nous pûmes bientôt conclure ce projet d'entente que je ne cesserai jamais d'admirer.”

Avoir contribué à l'oeuvre si glorieuse de l'Entente Cordiale n'est pas un mince mérite et les paroles du Président Loubet ajoutent un beau fleuron à la mémoire de Laurier.

M. McArthur dit que le roi Édouard VII aurait pu rendre le même témoignage à sir Wilfrid, car, en 1897, à un banquet qu'il présidait avant d'être roi, il

avait entendu Laurier plaider la cause de l'Entente Cordiale et souhaiter de voir la cordialité qui existait alors entre les deux races au Canada, s'établir en Europe entre la France et l'Angleterre. Il rappela le temps des jours glorieux où le Tricolore et la Croix de Saint-Georges flottaient triomphalement sur les hauteurs d'Alma, d'Inkermann et de Sébastopol. "Les temps sont changés, dit-il, d'autres alliances sont imminentes, mais qu'il soit permis à un fils de la France, qui est en même temps un citoyen britannique, de saluer ces jours glorieux avec un regret qui puisse trouver un écho dans toute âme généreuse des deux côtés du canal."

Il n'y a pas de doute que sur l'esprit si ouvert d'Édouard VII, comme sur celui de Loubet, les paroles éloquentes de Laurier durent produire la même impression.

En 1897, il fut appelé, dans une réunion des premiers hommes d'État anglais, à exprimer ses vues sur la constitution qu'il fallait donner à l'Afrique du Sud et il s'exprima énergiquement en faveur de l'établissement d'un gouvernement responsable, en donnant comme exemple ce que ce système avait produit en Canada. Cela explique l'amitié et la reconnaissance dont le général Botha lui donna souvent des preuves. Malgré sa modestie, Laurier ne pouvait s'empêcher d'avouer que ses paroles et ses conseils avaient paru impressionner vivement les hommes d'État anglais.

Il eut aussi l'occasion, plus d'une fois, de plaider

la cause de l'Irlande et de conseiller au gouvernement de la pacifier en lui donnant le "Home Rule".

Comme on le voit, on ne se contentait pas en Europe de louer la mentalité brillante de notre grand compatriote, on rendait aussi hommage à la justesse et à la sagesse de ses vues politiques.



MADAME LAURIER

Madame Laurier a plus d'un point de ressemblance avec son mari. Comme lui, elle est douce, bienveillante, modeste, bonne pour ses parents, pour ses amis, pour tout le monde, et ne recule devant aucune fatigue pour aider ceux qui s'adressent à elle, à obtenir l'emploi qu'ils sollicitent, la faveur qu'ils demandent. Elle donne alors l'assaut aux places fortes du gouvernement avec une énergie et une impétuosité qui forcent les ministres à capituler.

Elle se plaît à favoriser les musiciens, les artistes, achète et fait acheter leurs compositions, ouvre des souscriptions pour leur permettre d'aller compléter leurs études en Europe, se rend à Montréal ou à Québec pour assister à des soirées organisées à leur profit.

Elle est généreuse sans exagération, économe sans avarice, pieuse sans affectation, gaie et rieuse avec réserve, franche et sincère dans ses affections. Les compliments, les éloges, les hommages et les honneurs ne lui tournent pas la tête, elle les reçoit, les juge et les pèse à leur juste valeur. Comme son mari, elle les reçoit par bienveillance et les accepte sous bénéfice d'inventaire, l'encens ne les grise pas plus l'un que l'autre.

Elle aime les fleurs, les enfants, les oiseaux, toutes les créatures, toutes les bêtes du Bon Dieu, elle les

entoure de soins délicats et assidus. Elle a des larmes pour toutes les souffrances, des sympathies pour tous les êtres faibles, malheureux.

“Ma femme est une vraie Madeleine, disait Laurier; un oiseau qui meurt, un chien qui se fait écraser une patte lui font verser des larmes.”

Et, pourtant, elle ne manque pas d'énergie: forte, vigoureuse et pleine de courage, elle est toujours prête à suivre son mari partout, à l'accompagner jusqu'au bout de la terre. C'est elle qui s'occupe de tous les détails ennuyeux du voyage, qui devient premier ministre pour l'occasion, gouverne et pilote son mari, veille sur sa bourse, son repos et sa santé, le protège contre les importuns et les imposteurs, tient note des visites reçues et des visites à faire, et règle la dépense.

Elle a beaucoup de bon sens, de jugement et de prudence, sait se taire et parler à propos, et ne cherche pas à se donner de l'importance et à se rendre intéressante, en tenant des conversations qui seraient plus ou moins indiscrètes.

C'est en résumé une femme de coeur et de jugement, digne de la confiance et de l'estime de tous ceux qui la connaissent, une femme que la vanité, l'orgueil et l'ambition n'ont pas envahie dans la haute position où le talent de son mari l'a portée.

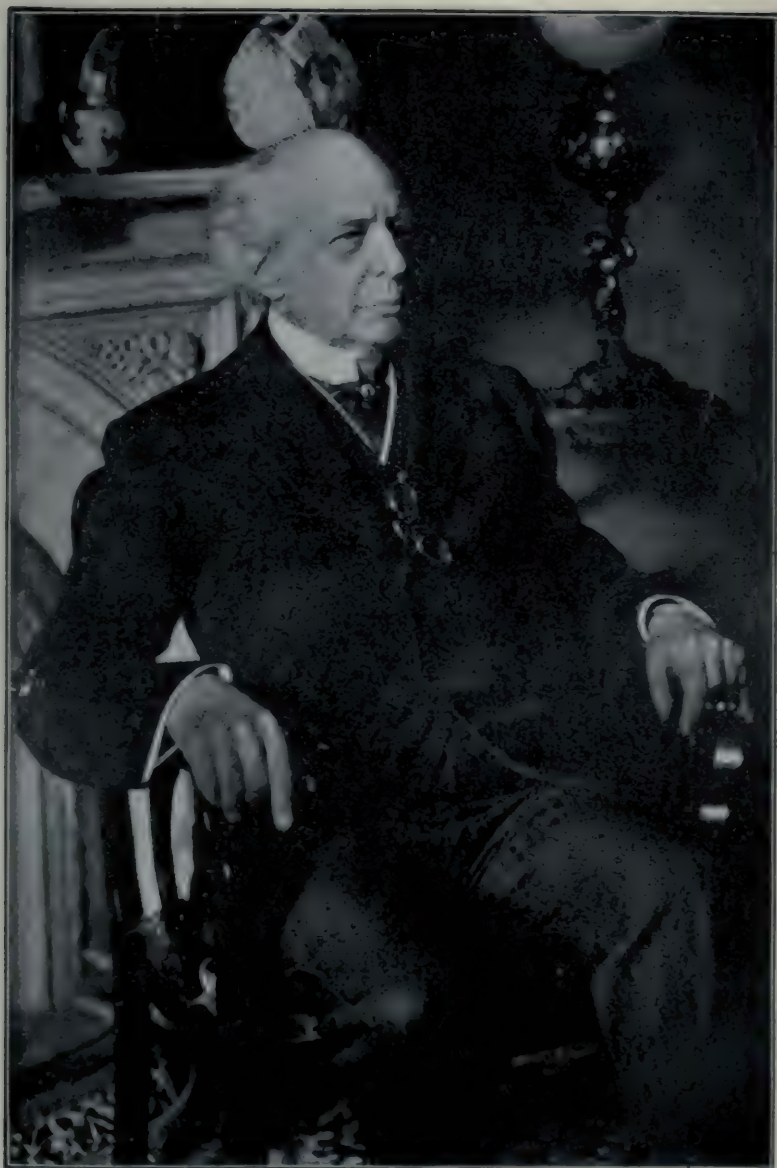
La mort de son mari, de l'homme qui pendant cinquante ans a été l'objet de son admiration, de son amour et de son dévouement, l'a profondément affligée, mais elle a traversé cette épreuve avec une force d'âme admirable.

LAURIER

Le dix-neuf novembre dernier (1918), le 77ème anniversaire de la naissance de Laurier m'inspirait les réflexions suivantes :

Laurier ! Tout court... sans titres... car les titres, malgré leur valeur relative n'ajoutent rien à l'éclat de son nom.

Demain, 20 novembre, il aura vécu 77 ans et il entrera dans sa soixante-dix-huitième année. Il recevra avec reconnaissance, mais sans illusion, les félicitations de ses nombreux amis, leurs souhaits de bonheur et de longue vie. Je dis "sans illusion", car plus que personne il s'explique difficilement comment, avec une faible constitution, il a pu jouir d'une longue vie et conserver sa vitalité physique et intellectuelle, mais il se demande si cela peut durer ainsi encore longtemps. Il aime la vie, car elle a été bonne pour lui, et il en rend grâce à Dieu, mais il craint toujours qu'elle ne lui apporte, en se prolongeant, les faiblesses du vieil âge. Une vie inactive et inutile, sans travail et sans études ne lui dit rien; il voudrait disparaître en pleine possession de ses facultés intellectuelles, avant d'être désemparé par les influences délétères de la vieillesse. Ses vœux seront exaucés, il a vécu de façon à vivre longuement, à jouir d'une heureuse et active vieillesse; il a accumulé les forces qui lui ont



La dernière photographie de Laurier, quelques mois avant sa mort

permis de survivre à presque tous les hommes de sa génération, de devenir le doyen des membres du parlement. De tous les hommes qui composaient la Chambre des Communes en 1874, il reste seul et aujourd'hui comme alors il en est l'étoile la plus brillante, l'orateur le plus parfait, la personnalité la plus attrayante. Sa noble carrière est une leçon et un exemple, elle est la démonstration éclatante de la force de résistance d'une vie sage et laborieuse, dominée, dirigée par des principes d'ordre supérieur, par une raison droite, un jugement sûr, un tact admirable, le sens inné du devoir et de l'honneur.

La raison, l'imagination et le sentiment vivent chez lui en bonne intelligence, ils se corrigent, se contrôlent mutuellement et produisent cet équilibre intellectuel et moral si nécessaire à l'homme d'État, à l'homme politique. Ajoutons à cela le caractère le plus bienveillant, le plus affable, le plus inaccessible à la haine, à la jalousie, à l'orgueil et à la vanité; l'extérieur le plus imposant, la physionomie la plus distinguée, l'éloquence la plus raffinée et on aura la raison du grand rôle qu'il a joué dans notre monde politique, et de sa popularité dans toutes les classes de notre société.

SON RÔLE POLITIQUE

Lorsqu'en 1887, il fut appelé à remplacer le célèbre Edward Blake, comme chef du parti libéral, à une époque où des hommes distingués de ce parti

pouvaient aspirer à cet honneur, plusieurs hochèrent la tête et se demandèrent s'il avait toutes les qualités requises pour recueillir une succession aussi onéreuse. M. Willison, ancien rédacteur du "Globe" qui, depuis plusieurs années, a abandonné le parti libéral, écrivait, ces jours-ci, qu'il croyait comme bien d'autres, dans les cercles anglais, que Laurier n'aurait pas peut-être l'activité, l'énergie et l'autorité nécessaires à un chef de parti, "mais cette impression fut bientôt dissipée, dit-il, et nous fûmes obligés de reconnaître qu'à l'éclat de l'éloquence il joignait la clarté et la vigueur de l'esprit, la connaissance des hommes, une grande érudition et une force de volonté remarquable". C'est le témoignage de tous ceux qui l'ont vu à l'oeuvre.

Il est entré dans le Parlement avec la résolution de travailler au triomphe d'une politique vraiment canadienne, sachant concilier les intérêts de l'Empire avec ceux du Canada et de conserver à la province de Québec son influence dans la Confédération et le respect de ses droits par l'esprit de conciliation et l'harmonie des races, et par des alliances avec les éléments les plus raisonnables de la population anglaise. Il déclare souvent que c'était la politique de La Fontaine et de Cartier et que c'est la seule capable de procurer au Canada ce qu'il lui faut pour atteindre ses destinées.

On peut dire, sans être accusé de partisanerie et d'exagération, qu'il a été fidèle à son programme, que les événements se chargent d'en démontrer la sagesse

et l'opportunité, et on doit ajouter, pour être juste, que les séductions des honneurs et du pouvoir ne l'ont pas fait dévier du programme qu'il s'était tracé. Les hommages et les éloges provoqués par son éloquence en Angleterre, les offres les plus séduisantes ne l'ont pas empêché de combattre les projets d'impérialisme de Chamberlain. Il a tout refusé, même la pairie, il a consenti à sacrifier ses intérêts personnels à ceux de sa patrie. Lorsque ses adversaires et même la majorité de ses partisans d'origine anglaise le priaient d'accepter l'alliance que lui offrait M. Borden, il refusa, il résista à toutes les sollicitations plutôt que d'accepter la conscription. Il perdit le pouvoir et un grand nombre d'amis politiques, mais il garda son honneur et ses convictions, ainsi que l'admiration de ses compatriotes et le respect de ses adversaires. Et puis déjà on revient à lui, à sa politique canadienne et vraiment nationale, et on croit que le pays aura besoin de sa sagesse et de son expérience pour assurer son progrès et sa prospérité, pour résoudre les problèmes inquiétants qui se dressent devant nous.

LE CARACTÈRE ET LA MENTALITÉ DE LAURIER

Si on peut déclarer sans offenser personne que la carrière politique de Laurier est absolument honorable, on peut bien aussi, sans hésitation, faire l'éloge de son caractère, de sa mentalité. Il est difficile de l'approcher, de le fréquenter, sans l'aimer, sans subir

le charme de ses manières, de sa conversation, de sa personnalité. M. Bourassa m'en donnait, il n'y a pas longtemps, un exemple frappant. Un jour, après une conversation intéressante avec Laurier au sujet de la question des écoles du Manitoba, Mgr Langevin disait qu'en rentrant dans sa chambre il s'était jeté à genoux en s'écriant: "Mon Dieu, délivrez-moi du charme de cet homme."

Ce n'était pas, peut-être, autant le charme que les arguments de Laurier qui troublaient le brillant et bouillant évêque de Saint-Boniface.

Mais il n'en est pas moins vrai que Laurier est un charmeur dont le charme se fait spécialement sentir dans la vie privée, dans ses relations sociales.

Sa réputation, son prestige, son extérieur imposant et sa position, lorsque, spécialement, il était premier ministre, faisaient craindre aux timides de l'approcher, mais, lorsqu'ils le voyaient chez lui si aimable, si affable, si bienveillant, ils ne pouvaient croire qu'ils étaient en présence de l'homme le plus puissant du Canada.

Il est bon, doux, charitable, compatissant, affectueux, mais sans ostentation, sans démonstrations exagérées, avec réserve et dignité. Simple, modeste, ne parlant jamais de lui, de ses succès, il ignore les trucs de la pose, de la mise en scène et ne cherche jamais à se grandir en rapetissant ses rivaux ou ses adversaires. Sa charité doublée de philosophie lui fait pardonner facilement les défauts de ses amis, les in-

jures, les injustices de ses adversaires, et ses partisans se demandent si parfois il ne pousse pas trop loin cette condescendance.

C'est un fin causeur, dont la conversation émaillée de souvenirs historiques, d'aneddotes amusantes, passe facilement des sujets les plus graves aux plaisanteries les plus enjouées, évitant toujours ce qui peut choquer ou offenser ceux à qui il parle. Il sait parler le langage qui plaît aux femmes, aux jeunes filles et aux enfants, comme aux philosophes ou aux hommes de Lettres. Son sang-froid et sa patience sont inaltérables, il se laissera ennuyer pendant des heures par le premier venu, sans se plaindre, sans donner le moindre signe d'impatience.

Les traits d'esprit de ses amis ou de ses adversaires le réjouissent et l'amuse beaucoup, même lorsqu'ils s'exercent à ses dépens et il en parle avec plaisir. Par exemple, il raconte qu'un jour, il n'y a pas très longtemps, ayant rencontré M. Bourassa, il lui dit : "Tiens Bourassa, vous grissonnez, est-ce que la sagesse vous arrive avec les cheveux blancs?"

"Bien, répliqua M. Bourassa, vous savez que ces deux choses ne vont pas toujours ensemble."

Il raconte aussi qu'après une soirée passée chez un ami avec l'hon. Chs Langelier, il lui demanda si, par mégarde, il n'avait pas endossé son paletot. "Tiens, oui, dit Langelier, en fouillant les poches du paletot de M. Laurier, c'est le vôtre, car les poches sont pleines de promesses." Il est bon de dire que M. Langelier prétendait, sérieusement ou non, que M.

Laurier n'avait pas tenu certaines promesses qu'il lui avait faites.

Je viens de dire que M. Laurier évite tout mot, toute remarque qui peut blesser ou offenser quelqu'un, mais il sait parfois répondre à la critique par un mot piquant.

Lorsqu'il était ministre sous MacKenzie, M. Mousseau, qui était gros et gras, avait dit que les ministres s'engraissaient des sueurs du peuple. M. Laurier répondant à cette boutade, dit, montrant du doigt M. Mousseau: "Voyez lequel des deux s'engraisse le plus des sueurs de ce pauvre peuple?"

A un nationaliste qui se plaignait du gouvernement Borden, il dit: "Eh! bien, mon ami! vous vouliez tout ou rien, vous n'avez rien, vous devez être satisfait."

Je pourrais donner beaucoup d'autres preuves de la présence d'esprit de Laurier.

L'esprit de justice et la charité sont les principaux mobiles de ses actions; il compatit à toutes les souffrances et se plaît à rendre service même à des adversaires sans se demander s'ils lui en sauront gré; l'ingratitude n'altère en aucune façon sa bonté et ne provoque en lui ni colère, ni ressentiment. Il veut que la vie qui est si bonne pour lui le soit pour ses parents et ses amis, pour tout ce qui vit, pour les bêtes comme pour les hommes, pour l'humanité. Sa charité lui joue des mauvais tours. Revenant, un soir, de la Chambre, entre 11 heures et minuit, il aperçoit

grattant la rue en face de sa maison, un homme âgé paraissant travailler péniblement. Pris de compassion, il lui demande s'il ne voulait pas entrer chez lui pour se reposer et se réconforter. Inutile de dire que le vieux accepta l'offre et se régala avec délice. Mais, le lendemain matin, il arrivait de bonne heure chez M. Laurier pour lui demander une place.

Pourtant cet homme si délicat, si débonnaire en apparence, est capable de résolutions les plus énergiques, d'actes de courage étonnants lorsque sa conscience, le sentiment du devoir et l'intérêt du pays ou même de son parti l'exigent. Il en a donné des preuves nombreuses. Il ferme facilement les yeux sur les défauts, les vices même de ceux qui l'entourent, mais à la condition que l'intérêt public n'en souffre pas, et ses collègues, lorsqu'il était premier ministre, savaient que sa main de velours était rude parfois et sa parole sévère.

Plus on le connaît, plus on l'analyse, plus on s'explique comment il a pu pendant si longtemps gouverner un parti et un pays composé d'éléments plus ou moins antipathiques à sa nationalité, à sa religion, traverser les crises les plus formidables, régler les questions les plus délicates. Evidemment il doit sa popularité et ses succès autant à son caractère qu'à son éloquence, à ses talents. On lui reprochait autrefois de pousser trop loin l'esprit de conciliation et de faire trop de concessions, mais on oublie, comme il le dit souvent, les concessions qu'il obtenait. On disait qu'il pouvait tout faire accepter par ses partisans

anglais, pourvu qu'il y mît l'énergie nécessaire.

La défection de la majorité anglaise du parti libéral n'a-t-elle pas démontré qu'il ne pouvait lui faire accepter tout ce qu'il voulait, et que c'est grâce à son tact, à son esprit de conciliation et à des concessions réciproques qu'il a pu garder la confiance et l'appui de cette majorité qui n'avait plus malheureusement pour la guider l'esprit large et tolérant des Blake, des Mowatt et des MacKenzie. Les vétérans qui entouraient Laurier à ses débuts dans la politique et combattaient avec tant de courage sous le drapeau libéral, sont disparus : la vieille garde est morte. Que penser de la jeune garde ?

J'ai fait allusion plus d'une fois à l'extérieur imposant de Laurier. Il n'y a pas de doute que son grand air et la dignité de son maintien ont contribué à sa popularité. L'âge, qui n'embellit pas les hommes généralement, semble avoir fait une exception pour lui, il a rehaussé la distinction naturelle qui le caractérise et qui, lorsqu'il était enfant, le faisait appeler le "petit-monsieur" par les bonnes gens de son village.

J'ai parlé de son sang-froid. En effet rien ne peut lui faire perdre la maîtrise de sa pensée, de ses sentiments, de ses paroles. Quoique sa vie ait été généralement heureuse, il n'a pu cependant échapper entièrement aux mauvais coups de la fortune. Mais il ne se laisse pas plus abattre par les déboires et les revers que griser ou affoler par les succès, les applaudissements, les ovations.

A l'instar des grands arbres de nos forêts secoués

par la tempête, il peut bien un instant courber la tête sous la rafale, mais il ne tarde pas à la relever. Il plie mais ne casse pas.

* * *

Pour résumer tout ce que j'ai dit de Laurier, je me contenterai d'ajouter, comme conclusion, qu'il était constitué intellectuellement et physiquement pour être le digne successeur de nos grands hommes d'État, pour être le continuateur de leur politique si sage, si nationale, pour tirer comme eux le meilleur parti possible d'une situation si pleine de dangers pour la minorité. La paix qui réjouit en ce moment le monde entier va-t-elle apaiser les ferments de discorde, les feux du fanatisme religieux et national que la guerre avait activés ?

Que nous apporte l'Ange de la paix dans les plis de sa blanche robe ?

Si la carte de l'Europe est remaniée de façon à respecter les droits, les traditions des nationalités et à rendre justice aux minorités, nous avons droit d'espérer que les Canadiens-français de l'Amérique du Nord ne seront pas seuls privés des avantages de cette politique bienfaisante.

Malheureusement, nous ne serons pas représentés dans la députation qui s'en va à Londres discuter avec les représentants du Gouvernement anglais et des colonies, les graves questions qui intéressent toutes les parties de l'Empire et pourront influencer sur leurs destinées.

Pourquoi pas un seul Canadien-français ne fait-il

pas partie de cette délégation? Pourquoi Laurier n'a-t-il pas été appelé à y figurer, à y apporter son prestige et son expérience? Les Canadiens-français n'ont-ils pas assez fait, assez versé de sang pour mériter d'avoir un des leurs dans cette réunion des représentants de l'Empire?

Toutefois, comme dans les négociations qui auront lieu aucune décision ne devra être prise sans l'assentiment de notre Parlement, Laurier sera là et sa voix saura bien se faire entendre pour empêcher toute atteinte à l'autonomie du Canada et des provinces qui le composent, à l'accomplissement de leurs destinées.

Il sera là, avec son grand prestige, son expérience précieuse, avec l'autorité que lui donne une carrière politique sans tache et il restera toujours la grande figure du Parlement, le champion du droit et de la justice, de la paix et de la concorde, le protecteur des minorités.

Lorsqu'il n'y sera plus, lorsqu'il disparaîtra, comme tout ce qui est mortel, il n'y aura qu'une voix pour dire combien grande était la place qu'il occupait dans notre monde politique, dans le coeur de ses compatriotes.



ADIEU A LAURIER

Laurier est mort...

C'est les yeux pleins de larmes, le coeur meurtri par la douleur que, de l'Atlantique au Pacifique, des milliers de bouches répètent ces mots lugubres.

Il est mort... On ne verra plus cette grande et noble figure dont la vue provoquait l'admiration ; on n'entendra plus cette voix mélodieuse qui, en Europe comme en Amérique, devant les auditoires d'élite comme devant les foules, était acclamée avec tant d'enthousiasme ; il est éteint ce cerveau dont les projections lumineuses ont pendant plus d'un demi-siècle éclairé le monde intellectuel ; il ne battra plus ce noble, ce grand coeur d'où jaillissait comme d'une source intarissable tout ce qu'il y a de meilleur et de plus beau dans la nature humaine ; elle est muette pour toujours cette bouche éloquente qui ne s'ouvrait que pour prononcer des paroles de paix, de bonté, de charité, d'amitié.

La mort est toujours cruelle, elle accomplit son oeuvre, frappant à droite et à gauche les grands comme les petits, les riches comme les pauvres, les savants comme les ignorants, les bons comme les méchants, sans se soucier des deuils qu'elle crée, des larmes qu'elle fait verser, Mais elle paraît avoir eu des égards pour la grande victime, elle l'a menacée plus

d'une fois, le touchant du bout de son aile noire ; elle semblait hésiter à éteindre ce flambeau, à terrasser ce champion du droit et de la justice, à mettre fin à une vie si honorable, si utile et brillante, à priver le pays des fruits de son expérience, de la sagesse de ses conseils. Et lorsqu'elle se décida à le frapper, elle tint compte de ses désirs. Ce qu'il redoutait le plus était la décrépitude, les infirmités physiques et intellectuelles de la vieillesse. Il voulait mourir debout, en possession de ses facultés mentales, sous le harnais. Son désir a été satisfait, la mort a cru devoir être douce pour ce doux, pour celui dont la bienveillance se plaisait tant à faire des heureux, mais elle n'a pas été moins cruelle pour ceux qui l'ont aimé, pour son excellente épouse, pour ses amis, pour ses compatriotes, pour le pays en général.

La mort ne l'a pas surpris ; depuis plus d'un an il disait souvent que sa vie touchait à son terme, mais qu'il pourrait peut-être la prolonger en abandonnant la vie publique. La défection de ses principaux amis libéraux l'avait peiné et convaincu que son rôle politique était fini ; il l'avait vue avec chagrin briser l'échafaudage qu'il avait élevé sur le terrain de la conciliation. Mais ses partisans dévoués refusaient de le laisser partir, et de partout on lui annonçait que son étoile remontait à l'horizon de notre monde politique, que ses lauriers reverdissaient et que les événements démontraient la sagesse de sa politique et la justesse de ses prévisions.

Il se proposait de demander à ses amis, dans les

premiers jours de la session, de le remplacer comme chef du parti libéral. Plusieurs fois déjà, depuis 1907, il avait offert sa démission, et même en 1903, lorsqu'il se croyait atteint d'une maladie fatale, il l'avait écrite et se préparait à l'envoyer porter aux membres du Conseil privé, lorsqu'il en fut empêché par l'un de ses collègues qui lui conseilla d'attendre au lendemain pour prendre une décision aussi importante. Il attendit, consulta, écouta les objections faites par ses amis à sa démission et consentit à la retirer. Aurait-il cette fois réussi à la faire accepter ? C'est douteux ; on aurait répété ce que deux sénateurs anglais me dirent un jour : "Il est inutile de songer à choisir un autre chef, tant que Laurier sera là, la comparaison l'écraserait." Pourtant souvent il disait : "Je voudrais bien avoir quelques années de repos, de loisir au milieu de mes livres, afin de lire autant que je voudrais, et d'écrire quelques pages d'histoire." C'était l'histoire du Canada depuis la Confédération qu'il se proposait d'écrire.

Quel livre intéressant et captivant il aurait laissé !
Que de souvenirs palpitants d'intérêt !

Le souci de sa santé et de son intérêt personnel n'aurait jamais pu le décider à faire de la peine à ses amis, à sacrifier les intérêts de son parti, de son pays. Il avait à un haut degré le sens du devoir et de la responsabilité. A ses amis qui parfois le voyant fatigué lui conseillaient de résister aux sollicitations qui l'appelaient ici et là, aux endroits les plus éloignés du pays, il disait : "Le chef d'un parti n'a pas plus

de droit que le général d'une armée de refuser de marcher à l'appel du clairon; lorsque je ne pourrai plus remplir les devoirs que ma position m'impose, je donnerai ma démission." Cet homme si doux, si impassible, indolent même ou indifférent dans les choses ordinaires de la vie, incapable de faire de la peine à un serviteur, à un enfant, déployait une énergie surprenante lorsque le devoir le commandait.

Il est né sous une bonne étoile, une fée avait dû se pencher sur son berceau pour fleurir sa destinée, pour lui épargner les chagrins, les inquiétudes, les douleurs inhérentes à l'humanité. Cette fée, pour les Chrétiens, c'est la Providence qui semble se plaire à favoriser certaines existences utiles, nécessaires au bonheur de leurs semblables, de leurs compatriotes. Il avouait que la Providence avait été tendre pour lui même dans les circonstances où la bonne fortune semblait l'avoir abandonné. Exemple : — Aurait-il pu conserver sa popularité s'il avait été au pouvoir pendant la guerre ? Aurait-il pu la garder s'il avait été appelé à régler les épineuses questions qui s'agitent en ce moment ?

Oui, il était heureux, l'un des hommes les plus constamment heureux que j'ai connus. Aussi, il aimait la vie et il voulait qu'elle fût bonne pour sa famille et ses amis, pour ses compatriotes et son pays, pour les hommes en général. Il aimait son pays, le Canada; il voulait son progrès, sa prospérité et lui prédisait de hautes destinées. Il disait : "Le vingtième siècle sera le siècle du Canada." Il était loyal à l'Angle-

terre dont il admirait les institutions politiques, il aimait la France et la voulait grande et glorieuse, mais avant tout il aimait son pays, le Canada.

Avant tout il était Canadien.

Dans l'un de ses voyages en Europe, après avoir été l'objet des ovations les plus flatteuses à Londres et à Paris, il écrivait: "Toutefois je suis plus que jamais Canadien, plus que jamais le Canada a la meilleure part de mon coeur."

Deux idées principales orientaient sa conduite politique: concilier les intérêts de l'Angleterre avec une politique vraiment canadienne, servir la cause de l'Empire sans compromettre les destinées du Canada, et assurer la prospérité, le progrès et le bonheur de ce pays, par la paix, la concorde et l'harmonie entre les races qui l'habitent.

Il ne sera plus parmi nous pour continuer son oeuvre patriotique, mais sa grande ombre planera sur nos destinées et il nous laisse ses pensées et ses conseils dans des discours immortels et lumineux qui éclaireront la voie que devront suivre les générations futures.

On se demande lequel des deux, l'homme public ou l'homme privé, l'homme de l'intimité, il faut le plus pleurer.

C'est aux deux que j'adresse mes adieux en ce moment.

Adieu donc, Laurier! le plus grand et le meilleur des hommes, le Grand Canadien, l'homme d'État ad-

mirable, l'orateur incomparable, le champion du droit et de la justice, des faibles, des opprimés, l'honneur et l'orgueil de ta race, l'ami dévoué, généreux, dont l'amitié était un trésor inappréciable. Si tu entends les prières qui s'élèvent de partout, si tu entends les lamentations qui éclatent autour de ta dépouille mortelle, si tu vois les fleurs et les larmes qui tombent sur ton cercueil, tu dois réaliser combien tu étais aimé et admiré. La patrie en deuil se demande comment elle pourra remplir le vide que tu laisses dans les conseils de la nation, elle se demande où elle trouvera un homme comme toi, joignant à la mentalité la plus raffinée, à l'esprit le plus brillant et au jugement le plus sûr, au tact le plus circonspect, le don de se faire aimer.

Quant à ceux qui t'ont intimement connu et particulièrement aimé, ta mort leur met au coeur une blessure inguérissable, les regrets les plus douloureux. Une pensée les console : c'est que Dieu sera bon pour toi, comme tu l'as été pour les hommes. Les grandes âmes comme la tienne fortifient la croyance à la vie future, la mort ne peut les détruire, elles doivent être immortelles.

Adieu...

L.-O. DAVID

EXTRAITS

du discours d'adieu prononcé par Laurier devant les élèves et les professeurs de l'université McGill, en 1864

Après avoir défini le rôle que l'homme de loi est appelé à jouer dans nos sociétés modernes et démocratiques, il dit :

Et je ne sache rien de plus grand ; j'admire l'homme qui sur un champ de bataille sait mourir et sauver sa patrie ; j'admire l'homme qui sait attacher toutes les générations aux créations de son génie ; j'admire l'homme qui consacre toute une vie au soulagement de l'humanité, mais j'admire encore plus celui qui a pris pour but de sa vie, de ses études et de ses travaux, de rendre à chacun selon ses oeuvres. Toutes les gloires, tous les mérites pâlisent devant ces simples et grandes pensées ; rendre à chacun selon ses oeuvres, faire régner la justice . .

* * *

Outre cette mission générale de rendre justice, l'homme de loi, dans un pays libre, en voit une autre ouverte devant lui.

C'est un fait remarquable et avéré que dans un pays libre la première place appartient aux hommes de loi. C'est ainsi qu'en Angleterre on a vu les Eldon, les Erskine, et nombre d'autres partis des derniers degrés de l'échelle sociale, arriver par l'étude des lois à prendre rang parmi les plus hautes sommités politiques de l'époque.

C'est ainsi que de nos jours on a vu l'illustre Lord Brougham, à qui l'Angleterre est redevable de tant d'utiles et profondes réformes, commencer au barreau une carrière qu'il doit terminer sur les bancs de la Chambre des Lords.

C'est ainsi encore qu'hier, quand un peu de liberté était rendue à la France, on voyait de suite le sort des affaires débattu et fixé entre les mains des Jules Favre, des Olivier, des Billaut, des Renher, tous les hommes de loi.

Eh, qu'est-il besoin d'aller chercher des exemples étrangers ? L'histoire attestera que dans notre pays, les plus illustres hommes d'Etat furent des hommes de loi.

* * *

La loi est appelée à jouer dans ce pays un autre rôle, rôle immense et que je ne lui connais nulle part ailleurs. Deux races se partagent aujourd'hui le sol canadien. Je puis le dire ici, car ce temps n'est plus, les races française et anglaise n'ont pas toujours été amies ; mais je me hâte de le dire et je le dis à votre gloire, les luttes de races sont finies sur notre sol canadien. Il n'y a plus ici d'autres famille que la famille humaine, qu'importe la langue que l'on parle, les autels où l'on s'agenouille. Nous retrouvons chaque jour les heureux effets de cette sainte d'honneur, vous avez entendu quelqu'un vous adresser la parole en anglais, et moi maintenant qui vous parle, je vous parle dans ma langue oeuvre—et dans cette solennité nous en avons encore une nouvelle preuve ; vous avez entendu ici des noms français et anglais portés sur les tableaux maternelle, je vous parle en français

Il y a dans cette fraternité une gloire dont le Canada ne sait pas être assez fier, car bien de puissantes nations pourraient ici venir chercher une leçon de justice et d'humanité.

* * *

La mission de l'homme de loi en Canada embrasse en résumé, la justice, la plus noble de toutes les perfections humaines ; le patriotisme, la plus noble de toutes les vertus sociales ; l'union entre peuples, le secret de l'avenir. Maintenant, Messieurs, nous voyons le but ; à nous de faire que nos efforts en soit à la hauteur.

Ce discours donne une indication des sentiments de justice, de liberté et de conciliation qui devaient inspirer la carrière politique de Laurier.

GERBES DE PENSEES DE SIR WILFRID LAURIER

(Extraites du "Canada")

L'EXECUTION DE RIEL

"Monsieur l'orateur, dans la province où je vis, et surtout parmi ceux auxquels je suis lié par une commune origine, l'exécution de Louis Riel a été universellement regardée comme le sacrifice d'une vie humaine, non pour satisfaire à l'implacable justice, mais à des idées de vengeance et à des passions haineuses."

(Session de 1886).

L'ABOLITION DE LA LANGUE FRANÇAISE

"Je considère cette politique comme anti-canadienne, comme anti-anglaise, comme en désaccord avec toutes les traditions du régime anglais au Canada. Je la considère comme diamétralement opposée à l'idée que nous avons — et que je ne suis pas disposé, pour ma part, à abandonner — de former une grande nation sur le continent américain. Je la considère comme un crime aux conséquences terrifiantes."

(Session de 1887).

NOTRE PATRIE, C'EST LE CANADA

“Notre patrie, c’est le Canada, c’est tout ce que couvre le drapeau britannique sur le continent américain, la vallée du Saint-Laurent, les terres fertiles qui bordent la baie de Fundy, la région des Grands Lacs, les prairies de l’ouest, les Montagnes Rocheuses, les terres que baigne cet océan célèbre où les brises sont aussi douces que les brises de la Méditerranée. Nos compatriotes ne sont pas seulement ceux dans les veines desquels coule le sang de France; ce sont tous ceux, quelle que soit leur race ou leur langue, que le sort de la guerre, les accidents de la fortune ou leur choix propre ont amenés parmi nous et qui reconnaissent la suzeraineté de la couronne britannique. Quant à moi, je le proclame hautement, voilà mes compatriotes, mais je suis Canadien... Les droits de mes compatriotes me sont aussi chers, aussi sacrés que les droits de ma propre race, et si le malheur voulait qu’ils fussent jamais attaqués, je les défendrais avec autant d’énergie et de vigueur que les droits de ma propre race.”

(Québec, 1889).

L'AMOUR DE LA FRANCE

“C’est lorsque nous arriva la nouvelle des premiers désastres de l’armée française que nous sentîmes combien nous étions français. Qui ne se souvient d’avoir vu, dans ces jours funestes, toute la popula-

tion française de Québec, massée autour des bureaux de journaux, attendant, dans une poignante anxiété, que le télégraphe transmet le résultat des batailles livrées la veille sur le sol de l'antique mère-patrie ? Qui ne se souvient de ces foules énormes enfiévrées par l'angoisse, et que cependant la moindre lueur d'espoir faisait frissonner d'émotion, et qui ne se dispersaient que lorsque le doute n'était plus possible en face de la fatale vérité ? Et lorsqu'arriva la catastrophe suprême, lorsqu'il fallut nous rendre à l'évidence, lorsqu'il fallut nous résigner à croire que la Lorraine et l'Alsace allaient être séparées de la France, j'en appelle à vos souvenirs, Messieurs, si on nous eut enlevé à nous-mêmes un de nos propres membres, n'est-il pas vrai que nous n'aurions pas souffert plus cruellement ?”

(17 novembre, 1880).

LE CANADA EST UNE NATION

“Aujourd'hui le Canada est une nation. Oui, je le répète avec orgueil, le Canada est une nation, bien qu'il soit encore une colonie. Mais si le Canada est une colonie, c'est parce que nous sommes un peuple uni.”

(Paris, 1897).

LES CANADIENS-FRANÇAIS ET L'ANGLETERRE

“Mes compatriotes ayant obtenu les droits de

sujets britanniques, ils se considèrent liés par le devoir, l'honneur et l'amitié à accepter et à accomplir dans leur intégrité les obligations et les responsabilités des sujets britanniques. Ils sont fiers de leur origine, fierté que peu d'Anglais leur reprocheront, celle d'être des descendants d'une race altière. S'ils ont l'orgueil de race, ils ont aussi au coeur un autre orgueil, celui de la reconnaissance. Et au jour du jubilé, dans toute l'immense étendue de l'Empire, c'est de la terre qu'habitent les sujets français de Sa Majesté que s'élèveront au ciel les prières les plus ferventes pour que Sa Majesté vive encore de longues années."

(Liverpool, 1897).

Parlant aux jeunes membres d'un club libéral, à Montréal, il dit :

"Permettez-moi de vous donner un bon conseil. Dans le cours de votre vie vous aurez plus d'une fois à souffrir des choses qui vous sembleront souverainement injustes; mais ne permettez pas que vos convictions religieuses en soient jamais altérées... Vos convictions sont immortelles, non seulement elles sont immortelles, mais leur fondement est éternel et prouvez au monde que le catholicisme est compatible à la jouissance de la liberté dans la plus large acception de ce mot."

* * *

Plus d'une fois il a exprimé le désir de cimenter

l'union des races au Canada, mais jamais d'une façon plus touchante qu'à Bowmanville, en 1899 :

“Je ne sais pas, dit-il, si ma vie sera longue ou courte, mais qu'elle soit l'un ou l'autre, je chéris l'espoir de vivre assez longtemps pour que, lorsque je sera déposé dans ma tombe, tout Canadien ami ou ennemi, anglais ou canadien-français, protestant ou catholique, puisse dire :

“Ici repose un homme qui a donné le meilleur de sa vie, de son âme et de son coeur pour faire de nous un peuple uni.”

DISCOURS A QUEBEC

“En religion j'appartiens à l'école de Montalembert et de Lacordaire. . . Je ne connais pas de plus grand spectacle que celui de ces deux adolescents, des enfants je pourrais dire, entreprenant de faire en France la conquête de la liberté de l'éducation et réussissant à l'obtenir après des années de lutte. Je ne connais rien de plus beau que le spectacle de Montalembert s'adressant à une bourgeoisie imprégnée de matérialisme et de septicisme voltarien et s'écriant : “Nous sommes les fils des croisés et nous ne fuirons pas devant les fils de Voltaire.” Je ne connais pas de plus beau, de plus grand spectacle que celui de Lacordaire proclamant du haut de la chaire de Notre-Dame les vérités du christianisme devant une foule incrédule et lui enseignant que la vie est un sacrifice

et qu'elle n'a de valeur que par le devoir accompli."

* * *

Je me suis contenté de faire à grands traits l'historique de la carrière politique de Laurier. Mais elle mériterait une étude plus complète que d'autres feront, si je ne la fais pas.

Toutefois, je crois en avoir dit assez pour démontrer que la vie du bien-aimé défunt a été bonne, honorable, utile à son pays, à ses compatriotes, digne des hommages dont elle fut l'objet, digne des monuments destinés à la glorifier.

FIN

Table des matières

	Pages
Lettre autographe de sir Wilfrid Laurier à l'auteur	
Avant-propos	
Préface de la première édition.....	
Wilfrid Laurier.....	1
Laurier à Québec.....	12
Laurier à Ottawa.....	17
Laurier ministre.....	26
Retour du parti conservateur au pouvoir.....	29
Troubles dans le Nord-Ouest.....	34
Le plus brillant discours de Laurier.....	41
Laurier nommé chef du parti libéral.....	50
Les accusations de M. Tarte.....	55
La langue française.....	56
Les écoles du Manitoba.....	58
Laurier premier-ministre.....	63
La question des écoles du Manitoba.....	66
La guerre du Transvaal.....	69
Laurier en Angleterre et en France.....	72
Chamberlain et Laurier.....	83
Laurier et Tarte.....	87
L'incident Dundonald.....	89
Le Grand Tronc Pacifique.....	94

L'organisation des Territoires du Nord-Ouest en deux provinces et la question des écoles .	100
1903-1907	107
Laurier à Londres.....	110
Les mauvais jours.....	117
Résultat des élections de 1911.....	130
Laurier et le cabinet Borden.....	143
Les écoles d'Ontario.....	147
Législation maritime.....	150
Les élections de 1917.....	154
La fin d'un grand homme.....	160
Les funérailles.....	163
Oraisons funèbres.....	172
Principaux témoignages d'estime et de sym- pathie	180
Laurier chef de parti.....	195
Le talent de Laurier.....	202
Laurier, Chapleau et Mercier.....	208
Le caractère de Laurier.....	214
Laurier intime.....	220
Laurier homme d'État.....	224
Ses opinions sur la politique européenne.....	237
Madame Laurier.....	240
Laurier	242
Adieu à Laurier.....	253
Extraits de discours de Laurier.....	259
Gerbes de pensées de sir Wilfrid Laurier.....	261

**University of Toronto
Library**

**DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET**

**Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU**

